

Université de Montréal

Lutte contre la pauvreté au Québec : le cas des jeunes femmes itinérantes

**par
Marie-Christine Plante**

**École de service social
Faculté des Arts et des Sciences**

**Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M. Sc.)
en service social**

Avril 2007

© Marie-Christine Plante, 2007

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
Lutte contre la pauvreté au Québec : le cas des jeunes femmes itinérantes

présenté par
Marie-Christine Plante

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Frédéric Lesemann
président-rapporteur

Pierre Joseph Ulysse
directeur de recherche

Céline Bellot
membre du jury

Mémoire accepté en juin 2007

SOMMAIRE

Ce mémoire s'intéresse aux processus de sortie de la rue des jeunes femmes itinérantes âgées entre 18 et 30 ans habitant le centre-ville de Montréal. Il vise à comprendre comment ce groupe social utilise les principaux dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il s'agit, en premier lieu, de problématiser *les phénomènes de l'itinérance et de la pauvreté*. Nous mettons l'accent sur la réalité de l'itinérance au féminin, sur ses causes, ses conséquences et sur la sortie de la rue. Nous traitons de la pauvreté au Québec, de la lutte contre cette dernière depuis l'élaboration de la loi 112 et nous établissons une *conception compréhensive de la pauvreté*. Il s'agit, en deuxième lieu, de jeter les bases du cadre théorique. Nous y justifions l'utilisation de la notion de trajectoire et de la notion d'exclusion. Nous nous appuyons sur la *théorie de la structuration de Giddens* comme cadre d'analyse, avant d'exposer notre cadre conceptuel en lien avec les notions de *sortie de la rue, d'itinérance et de sujet itinérant*. En troisième lieu, nous présentons le cadre méthodologique construit autour *des notions de trajectoire et de récit de pratique*. Cette double stratégie méthodologique permet de faire émerger, à partir de 18 entretiens semi-dirigés, du sens et des significations au niveau des pratiques des intervenantes, des stratégies individuelles et des défis des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. Nous procédons également à l'opérationnalisation de ce mémoire. En quatrième lieu, nous analysons *les segments de trajectoire de 12 jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue*. Nous y analysons leur entrée dans la rue, leur expérience de vivre dans la rue, leur sortie de la rue et leur projet de vie. Nous insistons sur leurs *stratégies d'insertion au niveau résidentiel, professionnel et social*. En cinquième lieu, nous exposons les résultats qui découlent des *6 récits de pratique avec les intervenantes*. L'analyse du discours des intervenantes révèle des *éléments facilitateurs et des obstacles d'ordre individuel et structurel* que rencontrent les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. Finalement, à partir des regards croisés sur les entretiens, nous proposons une discussion quant à *l'utilisation des dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. La conclusion de ce mémoire fait état des principaux constats qui émergent de cette recherche et propose *quelques pistes d'intervention* en lien avec le processus de sortie de la rue.

Mots clés : jeunes femmes itinérantes, sortie de la rue, processus, trajectoire, pauvreté, exclusion, stratégies, lutte contre la pauvreté, dispositifs québécois, insertion, récits, etc.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	2
Table des matières	3
Remerciements	7
Introduction : Présentation du sujet de recherche	8
Chapitre 1 : L’itinérance et la sortie de la rue : des réalités en lien avec la pauvreté et l’exclusion sociale.....	12
1.1) L’itinérance féminin au sein de la société québécoise	12
1.1.1) Causes de l’itinérance au féminin.....	13
1.1.2) 4 transformations majeures liées à l’entrée dans la rue	13
1.1.3) Facteurs individuels qui marquent l’entrée dans la rue.....	16
1.1.4) Autres causes liées à l’entrée dans la rue	17
1.1.5) Les conditions de vie chez les femmes itinérantes.....	17
1.1.6) La sortie de la rue chez les femmes itinérantes.....	18
1.2) La pauvreté et l’exclusion sociale au Québec : des réalités complexes, interreliées et éclairantes face aux processus de sortie de la rue	21
1.2.1) Profil sociodémographique de la pauvreté au Québec.....	21
1.2.2) Femmes et pauvreté, une combinaison fréquente	22
1.2.3) Différentes conceptions de la pauvreté	23
1.2.4) La lutte actuelle contre la pauvreté et l’exclusion sociale au Québec ..	25
1.2.5) Le choix d’une conception de la pauvreté.....	29
Chapitre 2 : Pour une analyse compréhensive des processus de sortie de la rue.....	31
2.1) La trajectoire sociale comme outil théorique.....	31

2.2) La théorie de la structuration	32
2.3) La notion d'exclusion.....	34
2.4) L'exclusion : objet de débat	35
2.3.1) La marginalisation	36
2.3.2) La désinsertion sociale.....	37
2.3.3) La désaffiliation sociale	38
2.3.4) La disqualification sociale	39
2.5) Une vision articulatoire et intégrée de l'exclusion	41
2.6) Conceptions de la sortie de la rue, de l'itinérance et du sujet itinérant ..	42
2.6.1) La sortie de la rue	42
2.6.2) Itinérance	43
2.6.3) Le sujet itinérant.....	45

Chapitre 3 : Les segments de trajectoire et les récits de pratique, une double stratégie méthodologique

3.1) La trajectoire comme outil de compréhension	48
3.2) Les récits de pratique comme outil de compréhension.....	49
3.3) Opérationnalisation	49
3.3.1) Échantillonnage.....	51
3.3.2) Thèmes de l'entrevue.....	52
3.3.3) La stratégie d'analyse des données.....	53

Chapitre 4 : Les trajectoires des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue

4.1) Portrait sociodémographique des jeunes femmes itinérantes.....	55
4.2) Un exemple de trajectoire : l'histoire de Katherine	57
4.3) La vie dans la rue : les réalités quotidiennes des jeunes femmes itinérantes	59
4.3.1) Liberté et plaisir versus la rue comme endroit insécurisant et violent ..	60
4.3.2) Adaptation et stratégies de survie	62
4.3.3) Prolongement de l'affaiblissement du soutien social.....	63
4.3.4) Marginalisation et exclusion	63

4.4) Les processus de sortie de la rue vécus par les jeunes femmes itinérantes	
4.4.1) L'événement déclencheur	64
4.4.2) Composantes de la sortie de la rue.....	65
4.4.3) Insertion résidentielle : le logement, un élément essentiel	67
4.4.4) Insertion professionnelle	70
4.4.5) Insertion sociale	74
4.5) Aspirations et projets de vie des jeunes femmes itinérantes.....	81

Chapitre 5 : Récits de pratique des intervenantes sur les processus de sortie de la rue des jeunes femmes itinérantes

5.1) Portrait des intervenantes	83
5.1.1) Domaine d'intervention et présentation des ressources.....	83
5.1.2) Le regard des intervenantes sur les jeunes femmes itinérantes	84
5.1.3) Modalité de présence auprès des jeunes femmes en processus de sortie de la rue	85
5.2) Les éléments facilitateurs aux processus de sortie de la rue	86
5.2.1) Éléments facilitateurs d'ordre individuel	87
5.2.2) Éléments facilitateurs d'ordre structurel	88
5.3) Les obstacles aux processus de sortie	90
5.3.1) Obstacles individuels	91
5.3.2) Obstacles structurels.....	94
5.4) Suggestions de piste d'intervention.....	100

Chapitre 6 : Regards croisés sur les trajectoires et les récits de pratique

6.1) Impacts des interventions sur les jeunes femmes itinérantes	104
6.2) Capacité d'agir sur sa vie et représentation sociale de la pauvreté et de l'exclusion	106
6.2.1) La jeune femme itinérante : lorsque le sujet devient actrice en cours de processus de sortie de la rue	107

6.2.2) Culpabilité collective.....	108
6.3) La pertinence des dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?	109
6.3.1) Logement social.....	111
6.3.2) Aide sociale.....	112
6.3.3) Emploi/Formation	113
Conclusion : quelques pistes d'intervention	116
Bibliographie	120
Annexe I : Questions d'entretien semi-dirigé.....	128
Annexe II : Fiche signalétique	130
Annexe III : Formulaire de consentement	131
Tableau I : Portrait sociodémographique : jeunes femmes itinérantes .	134
Tableau II : Portrait des intervenantes	137

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce mémoire de maîtrise. Mes pensées vont tout d'abord à toutes les femmes qui ont accepté avec entrain de participer à cette recherche en me livrant leur vécu mais aussi leurs perceptions de la sortie de la rue, de la pauvreté et de l'exclusion. Grâce à vous, je comprends un peu plus et un peu mieux votre réalité. Vous m'avez redonné l'énergie nécessaire afin de lutter pour une société plus juste et plus égalitaire.

Merci à Pierre Joseph Ulysse, qui s'est avéré être un directeur de recherche engagé, exigeant, respectueux et disponible tout au long de ce mémoire. Grâce à lui, j'ai appris le métier de chercheur et plusieurs astuces propres au monde universitaire. Grâce à lui, je connais un peu plus mes forces et mes défis, je connais surtout mes intérêts et mes passions. Merci d'avoir cru en moi dès le début et de m'avoir encouragée à continuer sur la voie qui mène au troisième cycle.

Je tiens également à adresser toute ma reconnaissance à mes parents, Lise et André, qui m'encouragent et me soutiennent depuis fort longtemps dans mes études.

Merci également à mon conjoint, Mathieu, qui par ses nombreuses remarques a fait en sorte d'aiguiser mon sens critique et me soutient toujours lorsque je pense tout laisser tomber.

Mes remerciements chaleureux au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada qui m'a octroyé une bourse d'excellence me permettant de travailler à temps plein sur mon projet de recherche durant la majeure partie de ma maîtrise.

Merci enfin à tous les autres, pour les nombreux échanges et encouragements tout au long de ce travail.

Introduction : Présentation du sujet de recherche

Ce mémoire a pour objectif de comprendre les trajectoires des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue et comment elles utilisent les dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous examinons les stratégies d'insertion des jeunes femmes à travers le phénomène de l'itinérance et nous analysons les interventions dans une perspective globale de lutte contre la pauvreté. Par le biais d'entretiens semi-dirigés avec 12 jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue et de 6 intervenantes sur le terrain, cette recherche vise à produire de nouvelles connaissances sur un enjeu contemporain majeur –la sortie de la rue– et commence une réflexion sur les pistes d'interventions mises à la disposition des femmes itinérantes.

Notre mémoire propose de faire des liens entre les dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et les processus de « sortie de la rue » des jeunes femmes itinérantes âgées entre 18 à 30 ans et fréquentant certaines ressources qui oeuvrent dans le domaine de l'itinérance du Centre-ville de Montréal. Cette recherche nous paraît importante car, au cours des dernières années, de plus en plus de jeunes femmes se retrouvent dans la rue et, du même coup, se retrouvent exposées à différents types de vulnérabilités (Laberge et al, 2000). Nous croyons nécessaire de se questionner sur les dispositifs mis de l'avant par le gouvernement québécois en termes de lutte contre la pauvreté en lien avec les stratégies personnelles des jeunes femmes itinérantes qui sont en processus de « sortie de la rue ». Par conséquent, les connaissances relatives aux trajectoires des personnes itinérantes en processus de sortie de la rue sont pertinentes pour l'intervention, notamment, si l'on veut aider et protéger cette population très vulnérabilisée. Ce mémoire vise à augmenter les connaissances sur la sortie de la rue et à contribuer à l'amélioration des interventions faites auprès des femmes itinérantes.

L'itinérance au féminin est un phénomène en croissance. Toutefois, il est encore très peu étudié. Comme la littérature à ce sujet est rare au Québec, nous avons dû nous baser de manière extensive sur les recherches effectuées par Laberge et al. (2002, 2000, 1995) ainsi que sur l'ouvrage collectif L'errance urbaine (2000). Selon Laberge et al. (2000), les femmes itinérantes sont une réalité dans notre société. Ces femmes vivent de grandes injustices et oppressions dans leur vie de tous les jours. Elles ont besoin de différents types d'aide afin qu'elles puissent se sortir de cette extrême pauvreté et de cette dynamique d'exclusion sociale. Laberge et al. (2000) proposent d'analyser leur situation sous l'angle de la différenciation du processus de précarisation des conditions de vie selon le genre des personnes. Les femmes ne se retrouvent pas à la rue pour les mêmes raisons que les hommes. Dans une société patriarcale, les femmes subissent encore des discriminations liées à leur genre. Il

faudrait en venir à une analyse qui reconnaît qu'il y a une différence entre les hommes et les femmes itinérantes afin de pouvoir leur offrir des services de santé et sociaux qui seraient aptes à les aider. Pour l'instant, les services publics développés sont majoritairement conçus pour les hommes itinérants et il y a moins de ressources pour les femmes (Laberge et al, 2000).

En dépit du bien-fondé de cette perspective théorique, notre mémoire s'éloigne de l'analyse différenciée selon le genre. Nous avons plutôt choisi d'articuler les notions de désinsertion, de désaffiliation et d'exclusion car elles nous permettent de mieux comprendre les dynamiques complexes et mouvantes qui sont présentes dans les processus de sortie de la rue. Cette perspective se complète de la théorie de la structuration de Giddens (1987) afin de faire émerger les rapports présents entre les individus et les structures en place. Nous articulons également les notions de trajectoire et de récit de pratique pour mieux cerner les dynamiques inhérentes aux processus de sortie de la rue.

Au plan de la problématique, la poursuite de cette étude permet de questionner ce que le gouvernement québécois met en œuvre pour venir en aide aux femmes itinérantes et dans quelle mesure les dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale offrent véritablement comme aide à ces femmes qui sont en processus de sortie de la rue. Aussi, en considérant ces dernières avec l'aide de la notion de sujet, nous n'entrevoions pas les jeunes femmes itinérantes comme étant un groupe homogène et uni. Nous posons le regard critique sur la sortie de la rue que posent 6 intervenantes qui travaillent auprès des femmes en situation d'itinérance. Nous avons été en mesure de recueillir leur compréhension des phénomènes de la sortie de rue, de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de l'itinérance. Le regard croisé entre les 6 récits de pratique et les 12 segments de trajectoire des jeunes femmes itinérantes enrichit réellement la compréhension des processus de sortie de la rue vécus par ces actrices.

Au plan de l'intervention, ce mémoire cherche à faire émerger de nouvelles pistes d'intervention pour améliorer la relation d'aide avec les jeunes femmes itinérantes. L'analyse de 6 récits de pratique des intervenantes et de 12 segments de trajectoire des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue nous amène de nouveaux éléments de compréhension par rapport aux perspectives d'intervention liées à l'itinérance, à la pauvreté et à l'exclusion. Nous prenons connaissance d'éléments tels que : l'entrée dans la rue, l'expérience de vivre dans la rue, la sortie de la rue, l'utilisation des dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et les projets de vie des jeunes femmes.

Au moment de réaliser les entretiens semi-dirigés, nous avons tenu compte de plusieurs considérations éthiques. Premièrement, toutes les personnes rencontrées en entrevues ont signé un formulaire de consentement¹. Cela signifie que les personnes ont été mises au courant de la nature du projet de recherche, de ses avantages et de ses inconvénients avant de consentir ou non d'y participer de manière libre et éclairée. De plus, aucun préjudice n'a été retenu contre les personnes qui se sont désistées et ont été également compensées financièrement de 15\$. Deuxièmement, la confidentialité et l'anonymat des personnes rencontrées ont été respectés dans le but de protéger l'intégrité et l'identité de ces dernières. Finalement, les données ont été traitées avec objectivité, rigueur scientifique ainsi que rigueur éthique. L'interprétation est limitée dans la mesure du possible et le mémoire de recherche respecte le témoignage rendu par les participantes à la recherche tout en protégeant leur anonymat. Tout au long de l'analyse des résultats, nous avons pris en compte la sensibilité et la position fragilisée de toutes les participantes.

Ce mémoire de maîtrise est divisé en 6 chapitres. Le premier chapitre permet de problématiser les phénomènes de l'itinérance et de la pauvreté. Nous mettons l'accent sur la réalité de l'itinérance au féminin, sur ses causes, ses conséquences et sur la sortie de la rue. Par la suite, nous traitons de la pauvreté au Québec, de la lutte contre cette dernière depuis l'élaboration de la loi 112 et nous établissons notre conception de la pauvreté. Le deuxième chapitre jette les bases du cadre théorique. Nous y justifions l'utilisation de la notion de trajectoire et de la notion d'exclusion. Nous nous appuyons sur la théorie de la structuration de Giddens comme cadre d'analyse, avant d'exposer notre cadre conceptuel en lien avec les notions de sortie de la rue, d'itinérance et de sujet itinérant. Le troisième chapitre présente le cadre méthodologique construit autour des notions de trajectoire et de récit de pratique. Cette double stratégie méthodologique nous aide à faire émerger, à partir des entretiens semi-dirigés, du sens et des significations au niveau des pratiques des intervenantes, des stratégies individuelles et des défis des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. Nous procédons également à l'opérationnalisation de ce mémoire. Nous présentons l'échantillon, les thèmes des entrevues et les stratégies d'analyse. Le quatrième chapitre présente les segments de trajectoire de 12 jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. Nous y analysons leur entrée dans la rue, leur expérience de vivre dans la rue, leur sortie de la rue et leur projet de vie. Nous insistons sur leurs stratégies d'insertion au niveau résidentiel, professionnel et social. Le cinquième chapitre expose les résultats qui ont découlé des 6 récits de pratique avec les intervenantes. L'analyse du discours des intervenantes révèle des éléments facilitateurs et des obstacles d'ordre individuel et structurel que rencontrent les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. Le sixième et dernier chapitre, regard croisé sur les entrevues, propose une

¹ Voir Annexe III en page XI

discussion quant à l'utilisation des dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En dernier lieu, la conclusion de ce mémoire fait état des grands constats qui émergent de cette recherche et propose quelques pistes d'intervention en lien avec la sortie de la rue.

En somme, le mémoire analyse comment les jeunes femmes itinérantes âgées entre 18 et 30 ans habitant Montréal, qui ont vécu l'extrême pauvreté et qui sont en processus de sortie de la rue, utilisent les dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté. À travers ce projet de recherche, nous sommes guidés principalement par les notions de sortie de la rue, de pauvreté, d'itinérance au féminin et d'exclusion sociale. Nous cherchons également à comprendre les impacts et les initiatives gouvernementales de la Loi 112 (2002), *Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, sur ce groupe social.

Notre mémoire présente aussi quelques limites. Nous relevons le manque de littérature sur la réalité québécoise de l'itinérance au féminin. Nous avons également dû construire un échantillon approximatif de jeunes femmes itinérantes qui fréquentent certaines ressources ciblées car ces dernières sont en contact avec la population cible. Faute de temps et de moyens, nous n'avons pas pu faire une approche comparative par le biais de segments de trajectoire de jeunes hommes itinérants en processus de sortie de la rue. Il aurait été intéressant de faire émerger quelques convergences ou divergences issues de leurs représentations et stratégies personnelles. Finalement, nous n'avons pas la prétention de faire une analyse exhaustive de tous les dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous nous en sommes tenus à ce que les jeunes femmes itinérantes et les intervenantes ont mentionné dans les entretiens semi-dirigés.

Chapitre 1 : L'itinérance et la sortie de la rue : des réalités en lien avec la pauvreté et l'exclusion sociale

Ce mémoire s'intéresse aux segments de trajectoire des jeunes femmes en processus de sortie de la rue. L'ampleur et la complexité du phénomène des femmes itinérantes nous amènent à faire le point sur la littérature existante. Nous nous attardons aux réflexions et aux analyses les plus contemporaines afin de parvenir ultérieurement à la définition des concepts étudiés. La revue de littérature vise à examiner de plus près le phénomène de l'itinérance au sein de la société québécoise et plus particulièrement, la réalité sociale de l'itinérance au féminin : les causes, les conditions de vie et la sortie de la rue des femmes itinérantes. Par la suite, nous abordons les phénomènes de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui sont liés de manière transversale à l'itinérance et à la sortie de la rue.

1.1) L'itinérance au sein de la société québécoise

Selon Laberge et al. (2000), l'augmentation de la pauvreté au Québec est une des principales causes qui expliquent le phénomène de l'itinérance. Toutefois, le lien entre ces deux réalités sociales n'est pas automatique. Poirier (2002) explique que même si une personne itinérante est toujours considérée comme étant pauvre, la pauvreté n'est pas toujours à l'origine de la rue. Elle peut être aussi concomitante ou résultante.

L'itinérance connaît un accroissement depuis les vingt dernières années, une diversification des populations touchées et une aggravation des problématiques associées. Les chercheurs dénombrent de plus en plus de personnes qui sont touchées par l'itinérance et relèvent une plus grande présence de ces personnes au sein des grandes villes mais également dans les villes de densité moyenne. À Montréal, à partir du dernier recensement de Santé Québec (1998) portant sur le dénombrement de la population itinérante, on estime que 28 214 personnes différentes ont fréquenté soit un centre d'hébergement, soit une soupe populaire ou un centre de jour. De ce nombre, 12 666 personnes avaient été *sans domicile fixe* au cours de l'année précédente. Selon le genre, la population itinérante féminine montréalaise représente proportionnellement 23% (Fournier et al, 1996) de l'ensemble des personnes itinérantes. Ces chiffres peuvent être contestables dans le sens que les femmes itinérantes sont moins visibles que les hommes dans le paysage urbain (Laberge et al, 2000; Lalonde, 2000). Il se pourrait donc qu'il y ait un nombre plus grand de femmes itinérantes car les études se basent uniquement sur les statistiques des ressources de services qui interviennent auprès des populations itinérantes. Malgré la difficulté à recenser les personnes itinérantes, il est possible de remarquer une augmentation des demandes de services au sein des ressources et un accroissement ainsi que le développement rapide des services dans le domaine communautaire

(Laberge et al, 1995). De plus, une réelle diversification des populations touchées par l'itinérance s'installe graduellement. La figure de l'itinérant n'est plus uniquement celle de l'homme dans la cinquantaine qui représente une figure de vagabond alcoolique et/ou de mendiant. Depuis quelques années, même si les hommes demeurent les plus nombreux en situation d'itinérance, il est également possible de remarquer la présence de jeunes de la rue, de femmes itinérantes, de personnes de communautés ethniques ou encore, de personnes âgées.

Les principales problématiques individuelles associées à l'itinérance sont : 1) les problèmes de santé mentale; 2) la dépendance, l'abus et la consommation de drogues ainsi que ses principales affres tels les problèmes de santé (hépatite, VIH, etc.), la vulnérabilisation de la personne, etc. et 3) la judiciarisation des individus en situation d'itinérance (Bellot, 2003). La prise en compte de cette multiproblématique s'avère importante dans l'analyse de la réalité spécifique des femmes itinérantes.

1.1.1) Causes de l'itinérance au féminin

Le phénomène de l'itinérance au féminin est complexe. Il est souvent expliqué par plusieurs facteurs structurels et personnels tels que : les transformations des politiques sociales, des parcs locatifs, la paupérisation, la faible scolarisation, la précarisation du marché de l'emploi, le faible capital culturel et social des personnes combiné aux exigences du marché de l'emploi actuel, la désinstitutionnalisation et non-institutionnalisation, les modifications des structures familiales ainsi que la fragilité et/ou l'absence de réseaux sociaux (Laberge et al; 2000). Il est également possible de considérer les éléments de vulnérabilité tels que les problèmes de consommation de substances psychotropes, les problèmes de santé mentale ou physique, de violence conjugale et de criminalisation pour expliquer l'itinérance (Laberge et al; 2000 et RAPSIM, 2005).

Être itinérant correspond à être dans un état de survie et donc, être dans un état d'extrême pauvreté. De plus en plus nombreuses au cours des dernières années, les femmes itinérantes se retrouvent souvent à la rue à cause d'une situation économique difficile ou suite à des épisodes de violence et de rupture (Laberge et al, 1995).

1.1.2) 4 transformations majeures liées à l'entrée dans la rue

Selon Laberge et al. (2000), depuis les années 1980, quatre transformations majeures se sont effectuées au Québec et expliquent l'accroissement du phénomène de l'itinérance chez les femmes. Ces transformations sont d'ordre : 1) économiques; 2) des politiques sociales; 3) du noyau familial et 4) des représentations de la pauvreté.

Plusieurs transformations économiques amènent certaines femmes à vivre dans des situations précaires et de plus en plus, dans une extrême pauvreté. Ces femmes peuvent être confrontées à une discrimination systémique en emploi, se retrouvent souvent dans des secteurs d'activités les moins valorisés et qualifiés, les plus précaires et les moins syndiqués et sont souvent maintenues dans des rôles et des responsabilités liés aux soins des enfants (Laberge et al, 2000). Pour d'autres chercheurs, les principales transformations économiques qui créent une instabilité financière chez les femmes sont dues à des causes strictement structurelles telles que la mondialisation, la déréglementation du marché, l'accroissement des emplois précaires et l'augmentation du taux de chômage (ATTAC, 2003). En résumé, Laberge et al. insistent sur le fait que :

« Dans un tel contexte, on peut comprendre que, pour une certaine frange de la population féminine, la situation économique a pu se dégrader rapidement au point où les ressources ont été insuffisantes pour satisfaire des besoins essentiels tels que se nourrir ou se loger. (2000; 86)».

La pauvreté en tant que réalité n'est pas la cause unique qui mène à l'itinérance mais, elle peut être cependant une réelle détermination (Lamarre, 2000).

Au niveau des transformations des politiques sociales, depuis une vingtaine d'années, le gouvernement québécois se détache graduellement de son modèle providentialiste qui assurait qu'universellement les personnes puissent voir leurs droits respectés (Mayer, 2002). Les réformes du régime d'assurance-emploi canadien et de la sécurité du revenu en sont de bons exemples. Les critères d'accessibilité sont réduits à un faible pourcentage de la population et les personnes aptes à travailler se voient pénalisées si elles ne travaillent pas. Il n'existe pas de barème plancher à l'aide sociale et le gouvernement se réserve le droit de couper une partie des chèques pour les « mauvais pauvres », c'est-à-dire, ceux qui ne travaillent pas ou les fraudeurs.

Aussi, les restrictions ou le manque d'investissement en matière de logement ne sont guère aidantes. Peu d'argent est investi dans les suppléments aux loyers, dans les logements sociaux, etc. Les femmes seules ou monoparentales ne sont pas épargnées par la gentrification de certains quartiers montréalais, par le manque de logements à bas prix et par le manque de logements tout court (FRAPRU, 2005). Selon le Conseil des Montréalaises (2006), organe consultatif de la Ville de Montréal, les hommes éprouvent moins de difficulté que les femmes à se trouver un logement abordable, sécuritaire et de qualité. Les principaux facteurs explicatifs de cette réalité sociale sont les revenus plus faibles des femmes et la discrimination qu'elles vivent au moment de la recherche d'un logement.

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, le virage ambulatoire, en diminuant les coûts liés au système, a eu pour effet de réduire l'accessibilité aux soins et aussi de participer à la

fragilisation matérielle et émotionnelle des femmes. Par exemple, elles sont plus à risque d'avoir des séquelles sur leur santé, d'avoir une surcharge de tâches et de responsabilités, d'épuisement, de perte de revenus, etc. En dernier lieu, la politique de désinstitutionalisation en santé mentale dans les années 80 a grandement contribué à amener plusieurs personnes vulnérables, dont en partie des femmes, à la rue. Cette politique rend encore aujourd'hui l'accès difficile, pour ces personnes, aux ressources de soins et de services sociaux (Laberge et al, 2000).

Toujours selon ces auteures, depuis plus d'une trentaine d'années au Québec, la cellule familiale connaît plusieurs changements. Passant d'un modèle familial nucléaire (le papa, la maman et les enfants) à un modèle plus éclaté (couples divorcés, monoparentalité, familles reconstituées, etc.), ces transformations ont accru certains problèmes sociaux tels que la pauvreté (Laberge et al, 2000). Par exemple, l'augmentation de la monoparentalité féminine, a fait émerger une prise en charge difficile pour les mères seules et les plongent dans une fragilisation économique. Également, l'articulation *travail-famille* n'est pas toujours facile pour les mères. Même si le gouvernement libéral actuel tente depuis quelques temps de mettre en œuvre un nouveau et plus généreux régime de congés parentaux, d'améliorer l'accès à l'aide aux devoirs, de faire une refonte des *Centres de la petite enfance*, il n'en reste pas moins qu'il ne comblera pas toutes les attentes à partir de 2006 en termes de conciliation travail/famille (Le Devoir, 2005). Donc les femmes se retrouvent avec une double responsabilité : subvenir aux besoins des enfants et combler les exigences du marché du travail qui demandent chaque jour plus de productivité et d'expériences. Finalement, l'augmentation des grossesses chez les adolescentes provenant d'un milieu défavorisé peut faire en sorte de plonger les jeunes mères dans une situation de pauvreté extrême et cette dernière peut avoir comme conséquence d'amener la femme à la rue.

La dernière transformation énoncée dans L'Errance urbaine (2000) explicite que la représentation du pauvre dans l'imaginaire social a bien évolué selon les contextes sociohistoriques (Mayer, 2002; Laberge et al, 2000). Passant du pauvre méritant qui a droit à l'aide charitable dans les débuts du siècle à un État qui s'engage au cours des années 1960 à élargir universellement les droits sociaux des citoyens et citoyennes, le vent néolibéral qui a commencé à souffler depuis les années 1980 ramène la conception que toute personne défavorisée doit s'en sortir par elle-même et l'accuse ainsi de ne pas vouloir s'en sortir si sa situation ne s'améliore pas (Mayer, 2002). Refusant de la sorte de mettre en place de nouvelles politiques sociales qui pourraient venir en aide aux personnes dans le besoin, réduisant l'accès à l'aide sociale, « les récentes analyses néoconservatrices de la pauvreté nient le principe selon lequel l'aide sociale serait un droit » (Laberge et al; 2000, 88). Bref, l'État croit que c'est la responsabilité personnelle des personnes pauvres à se sortir de leur situation

précaire et de l'exclusion sociale qu'elles vivent (Mayer, 2002). C'est ainsi que le travail devient le vecteur premier d'une intégration sociale et économique réussie. Les mesures d'intégration au travail, dites d'activation, se font nombreuses même si elles mènent à des emplois souvent précaires et mal payés. Les représentations de la pauvreté affectent les réponses sociales, occasionnent la diminution de mesures sociales et tendent à isoler socialement les personnes les plus défavorisées (Laberge et al, 2000).

Finalement, selon Campeau (2000), l'itinérance doit être analysée comme étant un phénomène social qui résulte principalement des décisions gouvernementales sur les plans politique, social et économique². Le Réseau de SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) rejoint cette perspective en adoptant en 2006 une plateforme de revendications « Pour une politique en itinérance ». Cette plateforme comprend 5 principaux objectifs, soit : « le droit à un revenu décent, le droit au logement, le droit à la santé, le droit de cité ainsi que la reconnaissance d'un réseau d'aide et de solidarité » (RSIQ, 2006). Cette politique en itinérance, qui rappelle que cette dernière provient de différentes causes structurelles, revendique l'importance de créer et de financer des programmes structurants qui pourront répondre aux multiples besoins d'une population itinérante grandissante. Nous observons que ces auteurs et ces acteurs qui travaillent sur l'itinérance plaident en faveur d'une conception beaucoup plus compréhensive et globale de la pauvreté.

1.1.3) Facteurs individuels qui marquent l'entrée dans la rue

Après avoir présenté un portrait général des transformations sociales qui permettent d'expliquer l'accroissement du phénomène d'itinérance, il existe également des facteurs individuels qui amènent les femmes à vivre l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale, soit l'itinérance. Il est possible de faire un lien entre la dépendance économique et émotionnelle des femmes envers les hommes et l'augmentation de la précarisation des femmes. Les facteurs présents pour expliquer l'itinérance féminine sont souvent liés à l'abandon, à la séparation d'avec un conjoint ou à toutes autres formes de ruptures. Par exemple, une femme peut fuir son milieu familial à la suite de la violence conjugale ou sexuelle, de la perte des enfants, etc. Cela peut également se traduire par la perte brutale ou lente d'une sécurité financière, de biens, de logement, du réseau social, etc. Aussi, un problème de santé mentale semble dans 30% des cas, tant chez les hommes que chez les femmes, être présent chez une personne itinérante. Les expériences traumatisantes, le faible estime de soi, les troubles de personnalités peuvent également expliquer qu'une personne entre dans l'errance urbaine. Finalement, la consommation de substances psychotropes ainsi que la pratique du

² Notre recherche ne s'inscrit pas dans une perspective déterministe. Nous préférons nous baser sur la théorie de la structuration de Giddens. Le second chapitre expliquera notre perspective théorique.

travail du sexe peuvent être à l'origine d'une descente à la rue de certaines femmes (Laberge et al, 2000/ Lamarre, 2000).

1.1.4) Autres causes liées à l'entrée dans la rue

L'entrée dans la rue, en ce qui a trait spécifiquement aux jeunes femmes, peut s'expliquer par d'autres causes. Parazelli (2002), qui s'intéresse aux pratiques de socialisation urbaine des jeunes de la rue, explique que l'entrée à la rue peut se réaliser par des désirs d'aventure, d'expérimentation sociale ou d'émancipation face à l'autorité parentale. Vivre dans la rue serait lié à un phénomène d'attraction, deviendrait un lieu de socialisation et un point d'appui à la réalisation de soi. Il explicite que si la majorité des jeunes de la rue utilisent la marge urbaine (la rue) comme passage transitoire au cours de leur vie, certains, malheureusement, n'en réchappent pas. Selon cet auteur, « l'individualisation de la vie en société crée des bouleversements qui affectent la construction identitaire des jeunes ainsi que les modes de relations à la marge sociale » (Parazelli, 2000; 59). Les jeunes de la rue fuient une violence familiale et institutionnelle (rejet, abandon et domination) et le « choix contraint » de la rue devient l'expression d'une survie identitaire ponctuée de risques, de souffrances et d'insécurité (Parazelli, 2002).

Poirier (2002), qui a étudié les trajectoires de 60 jeunes adultes en situation de rue, a remarqué deux grands constats : 1) la complexité psychologique des parcours et 2) la grande diversité des représentations de l'expérience de vivre dans la rue. Ce chercheur a identifié des mécanismes identitaires psychosociaux qui maintenaient les jeunes adultes dans la rue. Outre la pauvreté, il a identifié : la dépression, la toxicomanie, le jeu pathologique, les troubles de personnalité et les ruptures familiales ou amoureuses difficiles. Ces problématiques s'inscrivent dans les trajectoires des personnes rencontrées.

1.1.5) Les conditions de vie chez les femmes itinérantes :

Les principales conditions de vie pour les femmes itinérantes sont l'extrême pauvreté, la non-accessibilité ou la très grande précarité au logement, les impacts négatifs sur la santé et l'isolement social (Laberge et al, 1995). Aussi, selon Vanasse et Tadros (2002), vivre dans la rue entraîne fréquemment de la violence et du stress. Ces éléments du quotidien affectent directement la stabilité et le bien-être psychologique des personnes itinérantes. La vie dans la rue est marquée par la précarité et l'extrême pauvreté. Ainsi chaque journée devient une lutte pour manger, pour se laver et pour dormir. Dans ce contexte, l'avenir, qu'il soit loin ou rapproché, a désormais une importance relative. Toutes ces conditions de vie font en sorte de plonger les femmes itinérantes dans l'exclusion, la marginalisation et la vulnérabilisation.

1.1.6) La sortie de la rue chez les femmes itinérantes

Certaines femmes itinérantes tentent de sortir d'une dynamique de pauvreté et d'exclusion dans un contexte socioéconomique québécois de plus en plus difficile (Laberge et al, 2000). N'ayant pas l'unique besoin de se loger, elles espèrent combler d'autres besoins fondamentaux mais également retisser des liens sociaux et recouvrer le droit à la citoyenneté. Avec la montée du néolibéralisme depuis les années 1980, il devient de plus en plus pénible pour ces femmes de s'en sortir car les mesures sociales à leur égard sont peu nombreuses (RAPSIM, 2005) et la répression se fait de plus en plus présente et sévère (Bellot, 2005). Qu'entendent les chercheurs par « sortie de la rue » ? Comment conceptualisent-ils cette notion ? Nous présentons à présent une synthèse des écrits à ce sujet et ultérieurement, au sein du cadre théorique, nous établirons une définition de la notion de sortie de la rue.

La majorité des recherches en ce qui a trait au phénomène de l'itinérance se penchent davantage sur « l'entrée dans la rue » et donc, sur les trajectoires individuelles ou sociales ainsi que les causes structurelles qui amènent un individu à devenir un « itinérant » (Laberge et al, 2000). Les études antérieures (Côté, 1988 et Caputo et al, 1997) visent la plupart du temps à trouver des pistes d'intervention qui amèneraient la population itinérante à se réinsérer dans la société. Ces études font ressortir des enjeux de normalisation qui semblent oublier l'acteur.

La notion de « sortie de la rue » a été étudiée dernièrement par des chercheurs québécois qui s'intéressent à l'itinérance et fréquemment, à la réalité spécifique des jeunes de la rue (Bellot, 2001 et 2003; Parazelli, 2002; Hurtubise et Vatz Laaroussi, 2002 et Colombo, 2003). Ces auteurs, par le biais de recherche compréhensive, incluent des enjeux de reconnaissance du sujet.

Pour Parazelli et Colombo, vivre dans la rue correspond à un mode de vie. Même s'il est qualifié de marginal et qu'il n'est pas construit autour des axes édifiés par la culture dominante, les jeunes de la rue « ont un rapport intime d'appartenance symbolique et dynamique à la rue qui peut varier d'intensité (de la passion à la dépression en passant par l'indifférence) et de polarité (de l'euphorie à la dysphorie) tout au long de leur passage : de l'entrée à la sortie » (2002; 40). Parazelli et Colombo soutiennent que le projet de sortie de la rue survient lorsque le jeune de la rue commence à se lasser de ce mode de vie qui ne lui fournit plus les ressources matérielles et symboliques nécessaires à ses besoins. Suite à un événement déclencheur qui marque une rupture, le jeune de la rue amorce sa sortie de rue afin de « poursuivre sa quête de reconnaissance ailleurs » (2002; 42). La sortie de la rue implique un nouveau mode de vie, c'est-à-dire un changement au niveau des codes et des

normes. Pour que le jeune ne se conçoive plus comme étant un jeune de la rue, il doit se considérer comme étant un sujet faisant partie de la « société instituée » (2002; 43).

Pour ces chercheurs, la sortie de la rue est caractérisée par l'ambivalence. Si la sortie de la rue est un processus personnel à chaque jeune, la majorité des processus de sortie de la rue sont constitués d'oscillations constantes. Les auteurs mentionnent : « On peut distinguer des oscillations entre des logiques de continuité et de rupture, entre tentative de maîtrise et sentiment d'insécurité, entre désir d'émancipation et besoin de dépendance et, enfin, entre recherche de plaisir et déception. » (Parazelli et Colombo, 2002; 42).

Colombo, dans son mémoire, explicite au sujet de la sortie de la rue : « Une telle réflexion part du principe que la rue n'est pas une situation figée et que l'exclusion ou la marginalité ne sont pas un état, mais, pour la plupart, une situation transitoire dans une histoire de vie » (2003; 193). Les recherches effectuées s'intéressent moins à ce que signifie être jeune de la rue ou à comment vivre après la rue, pour mieux se concentrer sur cet entre-deux dans lequel se trouve le *sortant*, qui ne vit plus tout à fait selon le mode de vie de la rue, mais qui n'a pas non plus encore adopté celui de la culture prédominante. Pour cette chercheuse, la sortie de la rue est : « un processus dynamique qui relie deux modes de vie opposés : le mode de vie de la rue, considéré comme marginal, et un mode de vie plus conforme à l'ordre prédominant » (2003; 193).

Colombo explique que trop souvent la sortie de la rue est définie en tant qu'objectif d'intervention et se situe uniquement autour d'un résultat. Elle affirme :

« Il existe passablement de modes d'intervention où la sortie de la rue est considérée comme un objectif d'intervention. Dans cette perspective, la sortie serait le résultat de l'intervention, qui consisterait à sortir les jeunes de la situation de rue, celle-ci étant considérée comme inadéquate au « bon développement du jeune » (2003; 205)

Bellot (2001) rejoint Colombo sur cet aspect. Dans sa thèse sur les expériences des jeunes de la rue et des pratiques d'intervention à Montréal, elle mentionne que les pratiques d'intervention qui s'appuient sur une définition de ce phénomène (celui des jeunes de la rue) uniquement comme étant un problème social vont tenter à tout prix de « normaliser » la vie des jeunes en les sortant de la rue à tout prix. Les stratégies d'intervention qui sont utilisées sont alors d'ordre éducative, punitive ou thérapeutique. Colombo renchérit : « La sortie est considérée comme une solution à la rue, elle-même perçue comme un problème, une « anomalie de parcours » (2003, 206).

L'État se porte garant du « développement harmonieux » des jeunes qui composent sa société pour que ces derniers puissent devenir des citoyens responsables. La vie de rue devient donc une menace

à la réalisation de ce développement harmonieux. Les représentations de la rue sont fréquemment négatives et cette dernière est souvent jugée comme étant un mauvais milieu de socialisation pour le jeune qui y vit. Colombo (2003) affirme que si toutefois on considère la rue comme étant un espace propice à un certain développement du jeune, en n'omettant pas que celle-ci peut être dangereuse, la question de la sortie de la rue comme objectif d'intervention perd tout son sens. Il est préférable de penser la notion de sortie de la rue comme étant un processus où l'individu est l'acteur, l'auteur et qui est le résultat de son parcours, de son affranchissement (Bergier, 1996). Colombo ajoute que la rue n'est pas perçue comme un problème, mais bien comme une étape de ce parcours.

Dans cette perspective, la sortie de la rue est à comprendre comme étant un processus dynamique qui relie deux modes de vie opposés : le mode de vie de la rue, considéré comme marginal, et un mode de vie plus conforme à l'ordre prédominant (Bergier, 1996)³. Il ne faut pas juste voir en termes de résultat car cela ferait en sorte de nier qu'il existe un passage d'un mode de vie à un autre. Il existe ainsi de nombreuses formes de sortie de rue tout aussi nombreuses que le nombre de personnes qui s'en sortent. C'est un processus qui dépend du sujet, donc aucune recette de sortie ne peut être offerte. En résumé, Bergier (2002) soutient que la sortie de la rue est un passage entre des modes de vie ayant chacun leur spécificité et qui nécessite de recréer des relations sociales ainsi que de se référer et se lier au nouveau système de normes choisi.

Une recherche très récente s'est intéressée à mieux comprendre et à contextualiser le phénomène lié au processus qui consiste à sortir de la rue (Karabanow et al, 2005). Il ressort de la recherche que les personnes passent par un processus pour se sortir de la rue et donc de l'itinérance. Il y aurait plusieurs niveaux ou étapes afin de « réussir » sa sortie de rue. Le premier niveau consiste à vivre un ou des facteurs déclenchants tels que l'ennui à l'égard de la vie dans la rue ou un événement traumatisant. Le deuxième niveau se caractérise par le courage de changer sa situation et provient de facteurs internes ou externes. Pour cela, la personne doit de sentir appuyée, motivée, avoir de l'aide concrète ou des responsabilités accrues. Le troisième niveau s'établit lorsque la personne demande de l'aide tel que entrer en désintoxication, chercher un emploi ou un logement, débiter des études, régler ses problèmes personnels, se fixer des objectifs réalistes, etc. Le quatrième niveau consiste à sortir de la rue en quittant part exemple le Centre-ville ou en établissant des réseaux sociaux qui ne sont pas affiliés à la rue. Le cinquième niveau se caractérise par changer sa routine en demandant l'aide sociale ou en ayant un emploi et un appartement ou en étant plus heureux, en se distanciant de la culture de la rue, etc. Le dernier niveau se définit au moment où la personne a

³ Cette pensée de l'auteur est intéressante en soi mais nous croyons que dans les trajectoires de vie des personnes itinérantes, les processus de sortie de la rue peuvent être des passages qui ne mènent pas exclusivement à un mode de vie plus conforme à l'ordre prédominant.

réussi sa sortie. C'est-à-dire qu'elle se sent stable, autonome, motivée, qu'elle aime sa vie et ainsi de suite. Les chercheurs ont exploré comment les jeunes arrivaient à effectuer la transition qui les menait vers un milieu de vie plus stable. Il en découle que :

« Le processus de sortie de la rue est un phénomène éphémère et complexe. En effet, un grand nombre de jeunes ne réussissent pas à décrire ou à expliquer exactement leur propre processus de sortie. Ce processus semble comporter des dimensions tangibles ou perceptibles de même qu'intangibles ou difficiles à cerner » (2005, 64).

En résumé, la sortie de la rue est un processus difficile et cyclique. Selon Karabanow et al. (2005), les jeunes de la rue doivent de toute évidence surmonter de nombreux obstacles systémiques et personnels complexes lorsqu'ils veulent sortir de la rue.

1.2) La pauvreté et l'exclusion sociale au Québec : des réalités complexes, interreliées et éclairantes face aux processus de sortie de la rue

Les dynamiques inhérentes à l'itinérance, qui sont présentes de l'entrée à la sortie de la rue, nous amènent à aller plus loin et à nous diriger vers une approche compréhensive de la pauvreté et de l'exclusion. Ces dernières sont souvent considérées comme étant des conditions de l'itinérance. Nous croyons important d'analyser les phénomènes de la pauvreté et de l'exclusion sociale afin de nous permettre de comprendre le phénomène de l'itinérance et plus spécifiquement, la réalité des femmes itinérantes. Nous jetons un bref regard sur la pauvreté au Québec et sur la féminisation de la pauvreté. Nous prenons le temps d'examiner différentes conceptions de la pauvreté, la Loi 112 qui met en place des dispositifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et, à la fin de cette section, nous présentons une conception compréhensive de la pauvreté.

1.2.1) Profil sociodémographique de la pauvreté au Québec

La pauvreté est encore l'un des problèmes sociaux les plus préoccupants et qui touche près de 30% de la population québécoise (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2004). Ce phénomène connaît une augmentation vertigineuse au sein de la société depuis quelques années si l'on considère qu'il y a eu une augmentation de 40% des personnes vivant sous le seuil de faible revenu entre 1989 et 1997 (McAll et al, 2000). En 2001, selon le recensement de Statistiques Canada, on comptait qu'à Montréal, 749 320 personnes vivent sous le seuil de faible revenu. Les groupes les plus touchés par la pauvreté seraient les mères seules âgées de moins de 25 ans, les personnes seules de moins de 25 ans et les mères seules âgées entre 25 et 44 ans. Depuis la fin des années 1980, la « nouvelle pauvreté » atteint davantage de groupes au sein de la population : chômeurs, immigrants, jeunes, femmes monoparentales, etc.

Cette nouvelle pauvreté est liée à plusieurs facteurs : les changements du marché du travail, la précarisation de l'emploi ainsi que la crise familiale. Le logement est également une dimension importante de la pauvreté. Le FRAPPRU (2000), quant à lui, expose la combinaison perdante des femmes qui sont locataires. Selon ce regroupement, 49% des ménages pour un total de 300 070 dont le soutien financier est une femme consacrent plus de 30% de leur revenu pour se loger. De ces ménages, 25% dépensent plus de 50% de leur revenu dans leur logement. Les femmes monoparentales ou seules sont les plus souvent touchées par les logements inabordables, insalubres, mal chauffés et peu adéquats ou non sécuritaires. Être mal logé devient ainsi pour plusieurs femmes une cause principale de leur situation de pauvreté et peut même, dans des conditions extrêmes, mener certaines femmes à la rue. Face aux conditions de travail peu flatteuses, aux salaires inadéquats, aux emplois précaires et non syndiqués, il devient évident que les femmes éprouvent de nombreuses difficultés à boucler les fins de mois -et même, le milieu du mois- en ce qui a trait au logement, aux soins portés aux enfants, aux divers comptes, à la nourriture, etc.

1.2.2) Femmes et pauvreté, une combinaison fréquente

Plusieurs auteurs (O'Reilly-Fleming, 1993; Harman, 1992; Goldberg et Kremen, 1990) parlent d'une « féminisation de la pauvreté ». Les femmes constituent un groupe plus vulnérable que d'autres face aux conséquences des transformations sociales et économiques⁴. La pauvreté frappe les femmes de différentes façons selon l'âge, l'origine ethnique, le groupe linguistique, leur orientation sexuelle, leur capacité, leur citoyenneté, etc. Selon l'Institut canadien de recherches sur les femmes (2005), 1 Canadienne sur 7 vit dans la pauvreté. Au Québec, en 2000, on comptait plus de 23,4% des femmes qui avaient un faible revenu. Les femmes les plus touchées par les affres de la pauvreté sont les femmes chefs de famille monoparentale, les femmes âgées, les femmes seules, les femmes prestataires de l'aide sociale ou qui ont de faible salaire, les femmes handicapées, autochtones, les minorités visibles, les immigrantes, etc. Bref, les femmes réparties dans de nombreuses catégories au sein de la population sont touchées par la pauvreté.

Il existe plusieurs causes structurelles à la lumière desquelles on peut expliquer cette féminisation de la pauvreté. En premier lieu, le marché du travail est souvent contraignant pour les femmes, surtout pour celles qui ont un enfant à charge. Les conditions de travail, les salaires offerts et les horaires exigés entraînent de nombreuses difficultés pour les femmes dans leur maintien en emploi et c'est ce qui explique l'arrivée de plusieurs femmes à l'aide sociale (McAll et al, 2003). Parmi les travailleurs à faible revenu en 2001, 71,2% des femmes gagnaient le salaire minimum. Les femmes

⁴ Ces transformations sociales et économiques ont davantage été traitées dans la première partie qui aborde l'itinérance au féminin.

et les jeunes représentent ainsi 83% de la population qui gagne le salaire minimum. De plus, les statistiques démontrent que le salaire féminin représente environ 71% du salaire masculin.

Encore, l'Institut canadien de recherches sur les femmes (2005), dans une analyse féministe intégrée⁵, mentionne que le manque de partage équilibré et équitable des responsabilités familiales, le travail féminin peu rémunéré (santé, enseignement, travail de bureau, services et vente), les pensions inadéquates et la réduction de l'aide sociale sont des impacts de la précarisation du marché du travail. Les femmes se retrouvent souvent dans des emplois à temps partiel et peu rémunérés.

Ces réalités émergentes de la pauvreté peuvent conduire à l'itinérance. Mais comment pouvons-nous réellement concevoir la pauvreté ?

1.2.3) Différentes conceptions de la pauvreté

La pauvreté est considérée comme étant le problème social majeur qui persiste au sein des sociétés capitalistes (Mayer, 2002). Si elle est un construit historique, c'est-à-dire qu'elle est influencée par son contexte idéologique, économique, politique et social, celle-ci change de formes et de représentations sociales au cours des temps. L'effort social entrepris pour intervenir sur ce problème social a également évolué au cours des différentes périodes historiques.

La pauvreté est fréquemment déterminée à partir d'une « vision économiciste » qui la définit en termes de « seuil du revenu » (McAll et al, 2000 : 17). Une personne qui vit en dessous du seuil de faible revenu est considérée objectivement comme étant pauvre. Or, comme il a été précédemment mentionné, la pauvreté prend différentes formes et a de multiples représentations sociales. Un fait est sûr, la pauvreté est un problème social présent au sein de la société québécoise et touche différents groupes de la population.

Elle est souvent définie selon les approches polarisées de la pauvreté absolue (Wratten, 1995) et la pauvreté relative (Townsend, 1987). Selon Fellegi (1997), les mesures de pauvreté absolue ou relative tendent à voir la pauvreté en termes de besoins essentiels, de niveau de revenu, de quantité de ressources, de mesures ou de seuils. Or, même si ces approches permettent d'identifier de manière simple le niveau de pauvreté en la définissant selon un seuil de revenu déterminé, ces approches laissent de côté les processus et les rapports constitutifs de la société (McAll et al, 2003).

⁵ Selon l'Institut canadien de recherche sur les femmes, l'analyse féministe intégrée « reconnaît et prend en compte les répercussions multiples et interreliées des politiques et des pratiques sur divers groupes de femmes en fonction de leur race, leur classe sociale, leurs capacités, leur sexualité, leur religion, leur culture, leur statut d'immigrante ou de réfugiée ou de tout autre statut. Ce cadre reconnaît que les expériences de vie des filles et des femmes ont lieu dans une composition de différentes sphères » (2005).

Depuis quelques temps, certains penseurs, tels que Budowski et Tillman (2001) ainsi que Strobel (1996), ont préféré une approche multidimensionnelle liant la notion d'exclusion à celle de la pauvreté. Si la pauvreté est souvent uniquement caractérisée par les indicateurs de revenu, l'exclusion soutend des dimensions souvent oubliées dans la simple approche économiciste de la pauvreté et qui sont fréquemment liées au processus de pauvreté. Selon Ulysse et Lesemann (2004) les personnes dites pauvres sont souvent les mêmes à être sans emploi, à ne pas avoir accès aux ressources collectives (éducation, justice, soins de santé, etc.), à ne pas pouvoir participer à la vie démocratique, à être stigmatiser, à être couper des liens sociaux, etc. À cet effet, ces mêmes auteurs soulignent que :

« Les personnes pauvres sont, quoique à des degrés différents, exclues physiquement et socialement des avantages et des disponibilités qu'offre la société de l'emploi et du salariat : revenu, emploi, consommation, engagement communautaire ou social, participation politique, etc. » (2004; 188).

McAll et al. affirment que la notion d'exclusion « empêche de réduire l'explication de la pauvreté à sa seule dimension monétaire » (2003; 70). Aussi, selon Strobel, la notion d'exclusion permet également de concevoir la pauvreté comme étant « un processus systématique de marginalisation, de mise à l'écart, pouvant affecter tant les individus que des groupes sociaux » (1996; 201). La pauvreté n'est pas une condition en soi mais bien un processus (McAll et al, 2003). Ulysse et Lesemann mentionnent que : « Le fait d'allier pauvreté et exclusion traduit un renforcement de perspective plutôt qu'une superposition de deux modèles, puisqu'il s'agit de deux phénomènes qui se distinguent tout en se complétant et en se relayant » (2004; 187).

La notion d'exclusion comprise dans la loi 112, liée à celle de pauvreté, permet donc de prendre en considération l'incapacité de certaines personnes ou groupes sociaux à participer à des activités de la vie ordinaire. Selon Ulysse et Lesemann (2004), la notion d'exclusion liée à celle de la pauvreté permet une nouvelle compréhension de cette dernière et justifie la mise en place de nouvelles politiques publiques plus intégrées et globales. Dans ce sens, la loi 112, va plus loin dans la seule lutte visant à réduire les inégalités économiques mais, tente de restaurer également l'égalité de droit et de citoyenneté. Finalement, les notions liées, de pauvreté et d'exclusion, permettent d'ajouter des dimensions économiques, sociales, symboliques et politiques à la seule dimension monétaire de la pauvreté. La pauvreté et l'exclusion sociale demeurent des problèmes sociaux majeurs qui contribuent à la rupture des liens sociaux ainsi qu'à une diminution de l'accès à la citoyenneté dans les sociétés occidentales. Dans une société moderne tel que la nôtre, souvent caractérisée par l'accès à la consommation et l'individualisme, la pauvreté est devenue un des principaux critères d'exclusion sociale et l'emploi, le principal vecteur d'intégration sociale.

1.2.4) La lutte actuelle contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec

Dans ce mémoire, nous avons décidé d'étudier les processus de sortie de la rue ainsi que les conditions favorables et les obstacles que peuvent rencontrer les jeunes femmes itinérantes lorsqu'elles se retrouvent dans ces dynamiques complexes et mouvantes. Selon notre perception, les politiques publiques mises en place pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale peuvent dans une certaine mesure jouer un rôle central. C'est pourquoi, nous analysons les rôles des politiques sociales, plus spécifiquement la loi 112, son Plan d'action gouvernemental et la loi 57.

Si certains auteurs parlent d'un désengagement de l'État-providence, nous sommes plutôt d'avis que nous assistons à la transformation de l'État-providence. Le concept de l'État-providence persiste au sein de la société québécoise car l'État demeure engagé et présent (Ulysse et Lesemann, 2004). Toutefois, nous pouvons percevoir un déplacement de ces priorités. D'un côté, le Gouvernement, dans sa gestion du social, investit de manière accrue dans la formation professionnelle, dans le savoir, dans la répression (pénale/judiciaire), dans le système de santé, dans l'éducation et dans les mécanismes de régulation sociale. D'un autre côté, certains acteurs considèrent que l'État n'investit pas assez dans l'aide sociale, distribue sommairement les revenus et ne protège pas les gens contre les effets de la mondialisation en laissant le marché suivre son cours (Collectif, 2002). Beauchemin et al. (1995) mentionnent qu'il ne s'agit pas d'une rupture radicale par rapport à la forme de régulation sociale providentialiste. Selon ces auteurs, l'État néolibéral actuel reprend à son compte les grandes thématiques providentialistes. Ils affirment :

« Le droit au soutien, sous la forme de l'assurance et de l'assistance, est reconnu dans le discours néolibéral, de même que s'y trouvent réactivés de grands principes comme celui de l'égalité des chances. Il s'agit ici d'un bagage de valeurs partagées [...] avançons qu'il serait plus juste de saisir ce nouveau discours sous la notion de néo-providentialisme[...]» (1995; 32).

Le contexte sociohistorique des deux dernières décennies a amené les groupes communautaires à s'investir de plein pied dans la lutte contre la pauvreté au Québec. En effet, Ulysse et Lesemann expliquent que :

« Les pressions néolibérales des années 1980-1990 ont entraîné de fortes réductions dans les dépenses sociales et une délégitimation des politiques keynésiennes. Les débats sociaux se sont depuis lors recentrés sur la lutte contre la pauvreté et, surtout, sur la responsabilité des gouvernements d'assurer au citoyen le minimum vital et de garantir le respect de ses droits fondamentaux » (2004; 255)

Avec les années 1990, l'émergence de la mondialisation des marchés coïncide avec le retour en force des mouvements d'action sociale au Québec : mouvement communautaire, féministe, écologiste, syndical. Tous réagissent à la mondialisation du libéralisme et à ses conséquences sur les communautés locales. Les luttes ouvrent donc une nouvelle ère de concertation où le développement local et l'économie sociale sont à l'honneur.

Le mouvement des femmes a contribué à la réémergence de la lutte contre la pauvreté au Québec. En effet, la « Marche du Pain et des Roses » organisée en 1995 par la *Fédération des Femmes du Québec* et plusieurs groupes de femmes a souligné l'importance de s'attaquer à la pauvreté. Visant à dénoncer l'augmentation de la précarisation des conditions de vie, cette marche se voulait une nécessité d'agir sur le problème de la pauvreté et a su rallier beaucoup de citoyens et de citoyennes aux nombreuses revendications. La marche a suscité un engouement populaire, médiatique et politique de telle sorte que la lutte contre la pauvreté est devenue présente dans le discours social. La loi 112, adoptée au Québec en 2002, s'avère être un exemple pertinent d'efforts étatiques mis en œuvre afin d'intervenir sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Loi 112 introduit dans sa définition de la pauvreté une approche plus globale et intégrée de ce problème social. La pauvreté est conçue comme un problème individuel et/ou social, économique et/ou politique, qui menace également les droits fondamentaux et la dignité des individus, qui fragilise les liens sociocommunautaires et qui effrite la cohésion sociale (Ulysse et Lesemann, 2004). Aussi, la Loi 112 intègre une compréhension de la pauvreté comme productrice d'exclusion et celle-ci peut être sociale, économique, politique ou culturelle. La loi 112, beaucoup plus timide que le projet proposé par le Collectif, impose tout de même au gouvernement en place d'entreprendre des initiatives pour lutter contre ces deux problèmes sociaux majeurs. L'objet de la loi réside dans le fait de réaliser des actions afin de combattre la pauvreté, d'en prévenir les causes, de diminuer les effets sur les individus et les familles, de contrer l'exclusion sociale et de tendre vers un Québec sans pauvreté. La loi 112 propose un cadre d'intervention étatique et met en place des dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté.

Noël affirme : « la loi 112 est une loi cadre qui institue une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même qu'un Comité consultatif, un Observatoire et un fonds permettant de financer de nouvelles initiatives sociales » (2002; 103). Il est possible de constater que le Collectif a obtenu quelques unes de ses revendications. En effet, six d'entre elles sont présentes dans la loi soit en totalité ou soit à moitié. Seules les deux dernières priorités ne sont pas présentes car elles consistent en des mesures concrètes telles la garantie d'obtention des allocations de base minimales pour les prestataires de la sécurité du revenu, la hausse du salaire minimum, l'accès aux mesures volontaires d'intégration socioprofessionnelle et finalement, d'avoir les ressources budgétaires nécessaires à l'élaboration de cette stratégie de lutte contre la pauvreté. La loi 112 a pour objectif de respecter les droits fondamentaux des citoyens, de protéger la dignité des individus tout en améliorant leur situation économique et sociale, de réduire les inégalités qui

affaiblissent la cohésion sociale et de favoriser la participation sociale des gens dans une situation de pauvreté (Collectif, 2002)⁶.

La prise en compte de la loi 112, par le biais de certains articles, apparaît d'autant plus pertinente pour comprendre les processus de sortie de la rue. Certains articles de loi 112 déclarent vouloir un Québec où : la promotion et la protection de la dignité des personnes vivant dans la pauvreté (art 5.0.1; 8.3.1), la lutte contre les préjugés à leur égard comme des obligations gouvernementales et des exigences d'une société démocratique, qui veut susciter la participation sociopolitique (art 4) et réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale (art 5.2). Aussi, il s'agit de favoriser la participation des personnes et des individus à la vie collective et au développement de la société (art. 5.2.1) ainsi que de faire émerger la reconnaissance que les personnes pauvres sont les premières à agir pour s'en sortir (art 5) tout en ne libérant pas la société de sa responsabilité de mener une lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (art 6.5). La loi 112 veut également favoriser le développement et le renforcement du sentiment de solidarité sociale (art 5.3) et renforcer les structures familiales (art 8.1), favoriser la réussite scolaire (art. 8.2), donner un meilleur accès à la formation de base et professionnelle (art 8.3) et finalement de soutenir les actions bénévoles (art 8.4) (Gouvernement du Québec, 2002).

Or, l'arrivée du gouvernement Charest en 2003 contribue également à accentuer la transformation de l'État-providence, la désinstitutionalisation et la privatisation des services de santé et services sociaux. La nouvelle gestion du social, se basant sur une approche néolibérale, contribue à l'augmentation des inégalités socioéconomiques. Plusieurs personnes ou groupes de la population sont touchés. La pauvreté et l'exclusion sociale, deux problèmes sociaux de plus en plus liés, sont devenus responsables de l'augmentation de divers problèmes sociaux au sein de la société québécoise et contribuent à la perte de citoyenneté des personnes qui les vivent (Ulysse et Lesemann, 2004). C'est le cas de l'itinérance qui est souvent liée aux problématiques de pauvreté et d'exclusion sociale (Laberge et al, 2000).

Toujours parce que nous nous intéressons aux dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté, nous ne pouvons pas négliger le *Plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion*

⁶ Selon le *Collectif pour un Québec sans pauvreté*, la loi 112 : « Reconnaît néanmoins qu'une question de droit, de justice et de dignité est en jeu, que les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour s'en sortir et qu'une responsabilité de la société est engagée à leur égard. Elle impose comme visée de tendre vers un Québec sans pauvreté. Elle impose dans ses buts de protéger la dignité et de combattre les préjugés, d'améliorer les revenus et les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté, de favoriser leur participation citoyenne, de réduire les inégalités dans la société et de promouvoir les solidarités. Elle impose de travailler sur la prévention, l'amélioration du filet de sécurité sociale, l'emploi, la mobilisation de la société, la constance et la cohérence. » (juin 2004; 6)

sociale qui a été mis en œuvre en avril 2004, deux ans après à l'adoption de la loi 112. Le Parti Libéral du Québec, élu depuis 2003, a principalement donné deux orientations au sein de ce Plan d'action : 1) L'emploi est la principale solution pour assurer la sécurité économique et l'inclusion sociale des personnes au sein de la société québécoise et 2) Il s'agit de protéger principalement les personnes qui ont des contraintes sévères à l'emploi. Le plan d'action a donc pour objectif d'améliorer le revenu de certains prestataires à l'aide sociale et de travailleuses et travailleurs en situation de pauvreté⁷. Il entreprend certaines initiatives qui tentent de répondre aux objectifs ciblés par la loi. Que ce soit la loi 57 qui amène de nouvelles réformes dans le domaine de l'aide sociale, le plan d'action suscite plusieurs critiques.

Le plan d'action gouvernemental démontre plusieurs points de continuité avec la loi 112 dans laquelle elle se situe. En effet, un budget de 2,5 milliards réparti sur 5 ans a été déployé afin de soutenir principalement les ménages à faible revenu avec enfants, les travailleurs à faible revenu ainsi qu'accroître le nombre d'unités de logement social. Le plan annonce la fin des pénalités imposées aux prestataires de l'aide sociale qui refusent de participer à une mesure de formation ou d'insertion en emploi, une hausse d'allocation d'aide en emploi accordée aux personnes qui participent à de telles mesures et de nouvelles mesures de soutien du revenu pour les personnes pauvres qui travaillent. Le montant de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans octroyé par le gouvernement québécois vient ainsi rehausser légèrement les prestations d'aide sociale, accorder des incitations plus généreuses pour faciliter la transition entre l'aide sociale et l'emploi, introduire un nouveau supplément aux revenus de travail, augmenter le salaire minimum et créer un nouveau soutien financier universel pour les enfants (Noël, 2004). C'est ainsi que l'élimination des pénalités à l'aide sociale devrait garantir un montant assuré pour les prestataires jugés aptes au travail et que les Primes au travail ainsi que le Soutien aux enfants ont un réel impact sur les revenus des ménages avec enfants qui ont des revenus provenant d'un emploi. Noël mentionne également que : « Les jeunes familles avec de faibles revenus de travail sont les grandes gagnantes de la réforme proposée par le plan d'action » (2004; 6). Finalement, un Centre d'études sur la pauvreté a été fondé en mars 2006 afin d'évaluer si le Québec deviendra en 2013 une des dix nations industrialisées les moins pauvres.

Les principaux points de rupture du plan d'action avec la loi 112 sont : 1) la non préoccupation de la couverture des besoins essentiels chez les personnes en situation de pauvreté; 2) le manque de financement pour la construction de nouvelles unités de logement social et pour le programme de Soutien au Revenu (FRAPRU) et 3) l'adoption de loi 57 (*Loi sur l'aide aux personnes et aux*

⁷ Voir le site internet : www.pauvreté.ca

familles) en 2005 qui remanie le régime d'aide sociale et vient remplacer la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale*.

La loi 57, qui entre en vigueur en janvier 2007, propose quatre principaux programmes d'aide à l'emploi et d'aide financière. Le premier est un programme d'*aide sociale* qui vise à assurer une aide financière de dernier recours afin de venir financièrement en aide aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi. Ce programme prévoit également une allocation supplémentaire pour les personnes ayant des contraintes temporaires. La deuxième mesure est un programme de *solidarité sociale* qui vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi tout en favorisant leur inclusion et leur participation active à la société. Le programme *Alternative jeunesse* a pour objectif de soutenir les jeunes adultes qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance et les inciter à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de développer leur autonomie personnelle, sociale ou professionnelle. En quatrième lieu, la loi 57 prévoit des *programmes plus spécifiques* afin de soutenir les personnes et les familles qui présentent des difficultés particulières afin de développer leur potentiel, d'améliorer leur situation économique et sociale ainsi que de préserver leur autonomie (FCPASQ, 2004). Le Front des personnes assistées sociales du Québec mentionne que la loi 57 va avoir plusieurs conséquences négatives sur les personnes vulnérabilisées⁸.

Si la loi 112, qui inspire un modèle d'intervention étatique, justifie la mise en place de mécanismes de protection sociale, la loi 57 vient faire obstacle à cette mise en œuvre.

1.2.5) Le choix d'une conception de la pauvreté

La partie précédente témoigne de conceptions ainsi que de formes de discours et de modèles d'intervention auxquelles donnent lieu les problématiques de pauvreté et d'exclusion, deux problématiques fortement associées à celles de l'itinérance et des processus de sortie de la rue. À

⁸ Plusieurs acteurs du Collectif partagent la position du FCPASQ qui affirme que la loi 57 a pour impact « D'accentuer davantage la division entre les pauvres non méritants et ceux méritants. [...]; D'augmenter davantage les pouvoirs discrétionnaires du Ministre et l'arbitraire des agents; De priver de recours les personnes et les familles bénéficiant du Programme Alternative jeunesse et des Programmes spécifiques; De rendre disponible, dans les secteurs privilégiés par le Ministre, une main d'œuvre à bon marché grâce au régime de Prime à la participation; de ramener le « Droit de l'aide sociale à ce qui existait avant 1969 : soit à l'époque des régimes catégoriels et d'une aide au mérite; D'appauvrir éventuellement les personnes âgées de 55 ans et plus et à qui la Loi garantissait une allocation pour contrainte temporaire à l'emploi; De maintenir des dispositions très contestées de la Loi sur le soutien du revenu telles : la contribution parentale, les pouvoirs plus grand aux enquêteurs de l'aide sociale que les policiers, etc.; Le projet de loi ne prévoit aucune disposition législative garantissant l'indexation annuelle des prestations d'aide sociale; Il ne contient aucune disposition législative garantissant le principe d'une prestations minimale. Au contraire, il y a même ouverture à la saisie des prestations pour les locataires en défaut de paiement de loyer. On ne retrouve pas également un article garantissant l'exclusion des avantages comptabilisés d'une partie de la pension alimentaire versée au bénéfice d'un enfant. (2004; 27)

partir de ces différentes conceptions de la pauvreté énoncées, nous optons pour une approche globale et compréhensive de la pauvreté car, elle analyse celle-ci sous un angle socio-économico-politique. Nous croyons que les capitaux humain, social et symbolique ont une influence directe sur la notion de pauvreté et que nous ne pouvons pas uniquement nous baser sur une approche économique ou sociale de la pauvreté. Nous adoptons ainsi une vision compréhensive et ancrée définissant la pauvreté selon la double perspective de conditions de vie inadéquates et de ruptures de liens sociaux. C'est ainsi que la définition que propose la loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale correspond à la conception que nous adoptons dans le cadre de ce mémoire.

« [...] la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique et pour favoriser son intégration et son inclusion active dans la société québécoise. » (Ulysse et Lesemann, 2004; 187).

Cette définition se conçoit à la frontière de la pauvreté et l'exclusion sociale. D'un côté, il y a les manques au niveau de l'autonomie économique et de l'autre, cette incapacité de consommer et/ou de participer aux sphères principales d'activité sociale. Les principaux indicateurs analysés dans le cadre de ce mémoire sont : l'emploi/formation, la scolarité, le logement, le revenu, l'accès à la santé et aux services sociaux et l'utilisation des dispositifs de protection sociale. Cette définition multidimensionnelle tend également à prendre en considération les dimensions de pouvoir et le manque de contrôle sur sa vie. Elle apparaît très pertinente pour aborder la question des processus de la sortie de la rue.

Chapitre 2 : Pour une analyse compréhensive des processus de sortie de la rue

Nous avons effectué, dans le chapitre précédent, une revue de littérature principalement sur l'itinérance au féminin et sur la pauvreté au Québec, nous comprenons que l'itinérance est un reflet de l'extrême pauvreté et de l'exclusion sociale au sein de notre société. Si le Québec a décidé de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale en entreprenant des moyens planifiés, il est pertinent de se demander quels sont les dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui aident les jeunes femmes à se sortir de l'itinérance. Ce deuxième chapitre établit les bases du cadre théorique de la recherche et sa perspective. Nous visons principalement à approfondir la notion de trajectoire en tant qu'outil théorique. Nous expliquons les apports de la théorie de la structuration de Giddens (1987) à la compréhension et à l'analyse des segments de trajectoire des jeunes femmes itinérantes et des récits de pratique des intervenantes rencontrées dans le cadre de ce mémoire. Nous adoptons une vision articulant l'exclusion, la désinsertion et la désaffiliation. Finalement, nous établissons notre cadre conceptuel à partir d'une compréhension ancrée de la sortie de la rue, de l'itinérance et du sujet itinérant.

2.1) La trajectoire sociale comme outil théorique

Selon McAll et al (2001), la trajectoire sociale peut être utilisée comme un outil théorique et méthodologique vis-à-vis les phénomènes d'itinérance, de pauvreté et d'exclusion sociale. La trajectoire sociale permet de faire émerger la vision ou les perceptions des personnes pauvres sur leur propre situation. De plus, elle renseigne sur les rapports sociaux qui découlent de la vie en société.

« Celle-ci permet non seulement de repérer les « profils » de pauvreté mais aussi d'identifier les facteurs menant à l'appauvrissement des populations, ainsi que les « barrières » les empêchant de réaliser les différents projets qu'ils peuvent avoir, y compris ceux de réintégrer le marché du travail et d'acquérir leur autonomie financière. » (McAll et al, 2001; 30)

La trajectoire sociale permet de faire émerger les stratégies des acteurs, les positions dans la hiérarchie sociale et devient un révélateur de structures.

En plus de permettre une compréhension de la pauvreté différente de celle découlant des études épidémiologiques et statistiques, la trajectoire sociale parvient à rendre compte des événements qui ponctuent les réalités sociales des personnes et fait émerger des facteurs individuels et contextuels ainsi que des projets, des objectifs, des stratégies, des finalités, etc. Ainsi, nous utilisons la trajectoire sociale en tant qu'outil théorique afin de pouvoir préciser notre regard sur la spécificité et la complexité des phénomènes de l'itinérance, de la pauvreté et de l'exclusion ainsi que des

processus de sortie de la rue. Nous pensons que cet apport théorique permet de rendre compte des dynamiques, des interactions, des stratégies individuelles des jeunes femmes, des rôles des institutions et des perceptions qu'elles ont de tous ces éléments d'analyse.

2.2) La théorie de la structuration

Dans le cadre plus large de la trajectoire, les travaux de Giddens sur la théorie de la structuration nous permettent de faire des liens entre des acteurs féminins et une structuration sociale. Notre démarche est portée par les processus de sortie de la rue des jeunes femmes, donc par des processus d'intégration, dans une société qui connaît plusieurs transformations majeures depuis les années 1980.

La construction du cadre théorique et conceptuel permet de présenter la théorie de la structuration d'Antony Giddens (1987) qui guide le travail de problématisation de l'itinérance au féminin et du processus de sortie de la rue. Giddens fonde sa théorie sur l'existence d'un dualisme profond, la *dualité du structurel*. Les propriétés structurelles des systèmes sociaux seraient à la fois des conditions et des résultats des activités (pratiques sociales) accomplies par les acteurs. Ainsi, selon Giddens, les relations sociales se structurent dans le temps et l'espace via la dualité du structurel. Cette approche théorique permet une marge de manœuvre entre la structure et l'acteur. Elle nous permet également d'appréhender les structures sociales sous l'angle du mouvement. Ainsi, cette théorie nous permet de prendre en compte les réalités mouvantes et complexes reliées aux pratiques sociales des jeunes femmes itinérantes. Selon Giddens, il est nécessaire de reconnaître le caractère fondamental de la conscience pratique et discursive comme étant une compétence propre aux acteurs humains. C'est ce qu'il appelle la *réflexivité*. Pour lui, les acteurs ont la capacité de rationaliser l'action et l'utilisation des règles ou des ressources dans la constitution de l'interaction. Cette réflexivité, qui participe au fondement même de la reproduction du système, construit la capacité de transformation de toute pratique humaine indépendamment du niveau de réflexivité d'une pratique sociale (Giddens, 1994; Martuccelli, 1999). Toutefois, Giddens (1987), tout en démontrant la pertinence de l'*agency*, maintient qu'un bon nombre des pratiques sociales sont effectuées sans motivation immédiate et qu'elles ne sont pas nécessairement intentionnelles. Il existe également des contraintes matérielles, des contraintes associées à des sanctions et des contraintes structurelles qui imposent des limites à la rationalité des acteurs ou des groupes d'acteurs.

Martuccelli (1999) explique que la structuration est à la fois la reproduction et la transformation des relations sociales et cela n'a lieu qu'à travers les conséquences inattendues des actions. Les

propriétés structurelles des systèmes sociaux sont engagées de façon chronique dans la production et dans la reproduction de l'action. La dualité du structurel se confirme, selon Martuccelli (1999), compte tenu que les structures sociales sont des conditions toujours présentes et déjà là, tout en étant, en même temps ainsi que perpétuellement, le résultat des actions humaines. L'ensemble des relations sociales sont donc accomplies et ordonnées dans l'espace et le temps. Aussi, les éléments de la vie sociale sont donc constitués à travers les pratiques sociales. Cette manière d'analyser les pratiques sociales est : « avant tout concernée par les capacités uniques qui permettent aux agents d'instituer, de maintenir ou de transformer la vie sociale. » (Martuccelli, 1999; 510).

La théorie de la structuration élaborée par Giddens (1987) nous permet de procéder à une double analyse : soit celle d'obtenir le point de vue des femmes itinérantes et soit d'analyser les conditions objectives qui entourent leur sortie de la rue. Dans ce cas-ci, ce sont les dispositifs québécois de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale qui sont étudiés. Bellot, qui a fait sa thèse sur les expériences des jeunes de la rue, affirme à ce sujet :

« Dans son contexte, la théorie de Giddens permet de lire à la fois les logiques de reproduction sociale, mais aussi celle de production sociale que réalisent les jeunes en utilisant leur marge de manœuvre. » (2000; 59)

En effet, notre compréhension de la théorie de la structuration nous permet de concilier les conditions qui structurent la sortie de la rue des femmes itinérantes et la sortie de la rue en elle-même. Cette perspective, qui vient renforcer la question d'*agency*, nous incite à saisir les pratiques sociales des femmes itinérantes qui s'insèrent dans des trajectoires et les pratiques de régulation étatique qui vise à éliminer la pauvreté et l'exclusion sociale. Giddens mentionne : « le premier objectif est de comprendre l'action humaine et les institutions sociales » (1987; 27).

En somme, nous croyons qu'il est pertinent d'utiliser cette perspective théorique lorsque l'on s'intéresse aux jeunes femmes itinérantes qui sont en processus de sortie de la rue. Elle nous permet également de considérer les jeunes femmes comme étant des actrices sociales et non comme étant des victimes de leur histoire personnelle et/ou de la société. Nous tenons à réaffirmer que ce mémoire s'insère également dans une perspective compréhensive. Nous nous intéressons à la façon dont les femmes itinérantes donnent un sens à leurs actions et en même temps, comment elles les rendent intelligibles et acceptables pour autrui. C'est à partir de leur narration que nous pouvons établir des liens pertinents entre leur vécu et les structures. Selon nous, le principal apport de la théorie de la structuration de Giddens est que les acteurs sont porteurs de structures, de contradictions et de sens.

2.3) La notion d'exclusion

Nous nous intéressons à la notion d'exclusion car il est possible de la lier aux phénomènes d'itinérance et de pauvreté. En effet, la personne itinérante se retrouve enfermer dans des rapports d'exclusion qui conditionnent ses interactions. S'en détourner, nous amènerait à nous éloigner de l'approche compréhensive et globale de la pauvreté dans laquelle nous nous inscrivons.

René Lenoir a introduit la notion d'exclusion en 1974 et l'intègre dans un contexte marqué par l'augmentation du chômage. Elle désigne souvent la « nouvelle pauvreté », celle qui est de plus en plus visible dans les rues des grandes villes. L'exclusion devient alors une notion pour définir des choses sans nom. L'ensemble des exclus est alors :

« ...composé pour l'essentiel de personnes au chômage, mais aussi par des hommes ou des femmes représentant toutes sortes de problématiques : enfants de familles marginalisées, mères célibataires, inadaptés sociaux, pauvres invalides, étrangers, femmes, jeunes, vieux... tous peuvent se retrouver catégorisés comme exclus, de la richesse, de la santé, du travail, de la nationalité, du pouvoir, etc. » (Châtel et Soulet, 2002; 181).

Malgré leurs réticences et leurs critiques, Châtel et Soulet (2001) mentionnent que la notion d'exclusion permet d'interroger le centre de nos sociétés, ses mécanismes de régulation et ses modes d'intervention. L'exclusion peut servir à comprendre l'évolution des structures de la société et à penser la question de la solidarité.

Cette notion française est reprise par les chercheurs québécois au cours des années 1980. En effet, Gauthier affirme qu'il s'agit de trouver de nouveaux mots « pour nommer des rapports inégaux et des misères qui se présentaient sous des formes différentes » (1995; 153). Aussi, comme le souligne Gauthier, la notion d'exclusion est utilisée ainsi au Québec : « La notion, au Québec francophone, est le plus souvent employée dans une perspective dynamique, au sens d'aboutissement extrême d'un processus de marginalisation » (1995; 152). Cette même chercheuse explique également que la notion d'exclusion fait ainsi référence au phénomène de pauvreté, d'affaiblissement ou de rupture des liens sociaux et se veut très souvent utilisée au profit de la dimension économique pour parler, par exemple, du chômage. L'exclusion implique alors que certains individus ou groupes sociaux se retrouvent hors des processus normaux de participation à la vie en société.

McAll (1995) avance dans cette suite d'idées. Il explique que la notion d'exclusion est utile comme rapport pour comprendre la pauvreté. Ce chercheur s'intéresse aux exclus mais également aux individus ou aux institutions qui excluent. C'est-à-dire, certains types d'interactions ou de rapports sociaux entre les membres de différentes catégories amènent des résultats discriminatoires et créent ainsi, des statuts minoritaires et majoritaires entre ces catégories sociales. Par exemple, ses recherches sur l'aide sociale démontrent que : « Les personnes assistées sociales sont ainsi,

progressivement, dépossédées de leur citoyenneté et refoulées vers un espace hors-murs d'où il devient de plus en plus difficile de regagner l'enceinte de la cité. » (1995; 91). Mentionnant la présence et la construction de territoires d'exclusion et d'espaces de citoyenneté dans la société, McAll (1995) explique que le manque relatif de citoyenneté, issu de différents rapports entre minoritaires et majoritaires, mène à l'exclusion.

2.4) L'exclusion : objet de débat

Plusieurs auteurs diront que l'exclusion nomme une foule de situations toutes différentes les unes des autres en masquant la spécificité de chacune (Karsz et al, 2004). Selon ces auteurs, l'exclusion est un terme dont il faut se méfier car il a connu une inflation et une hétérogénéité de ses usages au cours des dernières années. Depuis 1992, cette notion est présente dans le discours médiatique, politique et social. Boltanski et Chiapello affirment que :

« [...] le thème de l'exclusion [...] prendra véritablement son essor au milieu des années 1980 dans une conjoncture toute différente marquée par le développement du chômage et par ce que l'on a identifié d'abord sous l'expression « nouvelle pauvreté », rendue de plus en plus manifeste par la réapparition dans les rues des grandes villes de miséreux, au sens du XIXe siècle, sans moyen d'existence ni domicile fixe, survivant grâce à la charité publique ou privée. Le terme d'exclusion est désormais utilisé pour rassembler sous un même vocable, non plus seulement les porteurs de handicaps, mais toutes les victimes de la nouvelle misère sociale » (1999)

L'exclusion est une notion vaste qui a tendance à englober d'autres phénomènes sociaux. Entre autre, la notion d'exclusion est souvent liée à la notion de pauvreté. Messu l'affirme ainsi, l'exclusion sociale est un « pseudo-concept concurrent » (2004; 73) à la pauvreté. De plus, la notion d'exclusion comporte plusieurs définitions et cela rend son application difficile.

Roy (1995) énumère quatre dimensions qu'elle juge ambiguës face à l'exclusion. La première réside dans le fait que le terme *exclusion* n'a pas de définition proprement dite. Ce terme est souvent utilisé de manière synthétique pour désigner les moins bien nantis, les pauvres, les personnes en difficultés, sans plus. Ce terme est également utilisé comme synonyme de pauvreté, de marginalisation, de désaffiliation, etc. Le deuxième élément de confusion renvoie à la multiplicité des groupes désignés par cette appellation, évoquant des réalités fort éloignées les unes des autres. Les pauvres, les jeunes, les chômeurs, les familles monoparentales, etc. seront désignés comme des exclus. L'auteure affirme :

« La désignation sous un même vocable de ces différents groupes a pour effet, entre autres, d'engager de l'intérieur un processus d'indistinction sociale qui renforce les images négatives associées à ces groupes et de l'extérieur, d'accentuer la distanciation sociale entre les groupes nommés exclus et les inclus. » (1995; 74)

Le troisième élément de confusion touche l'association entre les termes *exclusion* et *social*. L'application du terme exclusion irait plus loin que l'univers du social. Son utilisation serait

souvent réduite à une exclusion économique liée à un non-accès au travail salarié, régulier ou permanent. Le non-travail ne constitue pas l'exclusion du social dans sa totalité. Le quatrième élément de confusion est, selon l'auteure, à chercher dans l'utilisation du terme *exclusion* en référence à un modèle implicite, par définition jamais nommé. Un modèle social idéal (activité professionnelle valorisante, conditions économiques suffisantes afin d'assurer son autonomie, réseau relationnel stable, etc.) serait proposé à l'inverse de ce qu'est l'exclusion. Par contre, étant idéal, ce modèle serait difficile à atteindre dans toutes ces dimensions. Le fait de ne pas rejoindre l'une de ces dimensions pourrait faire basculer une personne ou un groupe dans l'univers de l'exclusion.

Plusieurs auteurs se basent sur des notions considérées comme étant plus spécifiques que celle de l'exclusion sociale tel que les notions de marginalisation, de désinsertion sociale, de désaffiliation sociale et de disqualification sociale.

2.4.1) La marginalisation

La marginalisation est un terme qui s'éloigne de la notion d'exclusion. Ce processus a pour effet de mettre à la marge des individus qui ne correspondent pas au mode de vie dominant. Elle est souvent représentée par les rapports qui subsistent entre les groupes dominants et les groupes dominés. Jenson (2000) explique qu'être en marge peut se traduire par le fait de ne pas avoir d'emploi, de vivre dans la pauvreté et l'exclusion. Le manque d'emploi, de ressources matérielles ou de réseau social sont des facteurs qui poussent un individu vers les marges de la société. La marginalisation est ainsi fréquemment utilisée pour désigner une des dimensions de l'itinérance. Davidson mentionne à cet effet que :

« Castel traite de la marginalisation comme d'un processus dynamique remettant en question les approches traditionnelles des services sociaux concernant les sans-abri et les approches plus générales de la pauvreté. Malgré les problèmes spécifiques de certains groupes, et pour faire ressortir les caractéristiques et les facteurs qui ont le plus d'importance dans le processus de marginalisation, Castel propose une approche transversale » (1997; 18)

En effet, Castel fait des liens entre la marginalisation ainsi que la notion de désaffiliation sociale. Cette dernière est analysée ultérieurement.

Parazelli (2002) a également recours au concept de marginalisation et délaisse ainsi la notion d'exclusion. Ce chercheur, qui s'intéresse aux jeunes de la rue du Centre-ville de Montréal, affirme que « le concept de marginalisation renvoie à une mise à la marge du social et non à l'extérieur de la société » (2002; 326). En résumé, la marginalisation sociale n'expulserait pas la personne du social, toutefois elle la maintiendrait à sa périphérie. La notion d'exclusion souligne trop le rapport

binaire entre la sortie de la marge et l'intégration. Toujours selon Parazelli, l'exclusion suggère l'existence d'un intérieur et d'un extérieur social. En se basant sur les propos de Karsz (2000), il mentionne que l'exclusion devient ainsi le faire valoir de l'insertion. L'argumentation principale de Parazelli est de dire que personne n'est sans structure ou survit dans un vide social, que la marge n'est pas un *no man's land* et que les groupes sociaux de la marge s'organisent également autour de normes et que l'exclusion confère un état de passivité aux acteurs caractérisés ainsi.

2.4.2) La désinsertion sociale

L'approche de Gaulejac et Taboada Leonetti (1994) est centrée sur les destins individuels. Ces auteurs s'intéressent aux récits de vie dont ils parviennent à dégager un processus de désinsertion sociale. La première étape de ce processus est la perte d'emploi, le divorce, la maladie, etc. que peut vivre une personne. La seconde étape découle de plusieurs autres ruptures qui suivent la première, et que les personnes ne parviennent pas à surmonter. La troisième étape est une étape de décrochage –Paugam mentionnerait ici un espace de renoncement –. La dernière étape est celle de la déchéance qui se traduit, par exemple, à travers des comportements autodestructeurs. Au cours de ce processus, les personnes réagissent selon trois types de réactions. Il y a des réactions de résistance (l'individu veut résoudre son problème), il y a des stratégies d'adaptation, d'installation et il existe les stratégies de fuite ou de sortie. La désinsertion sociale, processus individuel, peut arriver à n'importe qui. Il n'y a pas de profil social préalable.

Roy (1995) reprend le concept de Gaulejac et Taboada et Leonetti : la désinsertion sociale. L'auteure explique que la désinsertion sociale est caractérisée par « la durée, par l'effet dynamique du processus et par la répétitivité des situations, aussi bien au niveau des facteurs sociaux et économiques qu'à celui du milieu d'appartenance et du réseau relationnel » (1995, 75). Une rupture en soi n'est pas nécessairement un premier pas vers la désinsertion. Le chômage peut entraîner une personne dans une zone de vulnérabilité tandis que pour une autre, non. La désinsertion sociale se structure autour de deux axes : les multiples lieux où se produisent les ruptures : espace économique, espace relationnel et espace symbolique et la réaction personnelle qui se traduit par un processus psychologique : phase de résistance, d'adaptation et d'installation. La désinsertion sociale est particularisée par l'aspect dynamique et intégratif de multiples éléments qui, tout en superposant, accélèrent l'éloignement du pôle fort de l'intégration vers son contraire l'exclusion. Deux éléments sont importants à considérer : la durée (plus le temps s'allonge, plus il est difficile de mettre en œuvre des mécanismes de rattrapage) et l'aspect dynamique de la désinsertion sociale lié aux efforts individuels et institutionnels visant à permettre aux individus inscrits dans cette dynamique de faire marche arrière.

Roy (1995) affirme que l'exclusion se situerait tout au bout du processus de désinsertion sociale. Elle mentionne qu'elle ne qualifie pas d'exclu toute personne qui vit une rupture et réserve ce terme pour un individu qui se trouve à l'étape ultime du processus de désinsertion sociale. Finalement, l'auteure mentionne que l'exclusion deviendrait donc dans sa représentation, dans son discours et dans sa réalité l'envers de l'insertion. Elle démontre que l'itinérant-errant se situe à l'ultime phase du processus de désinsertion sociale. Il est au point maximal d'éloignement du pôle de l'insertion. Celui-ci est incapable de contrôler le déroulement de sa vie et a perdu ses repères. Il ne peut pas avoir d'emprise sur sa situation avec cette double perte. En résumé, Roy (1995) réserve la notion d'exclusion à la phase extrême du processus de désinsertion sociale et au groupe des itinérants. L'auteure ne souhaite pas nommer *exclusion*, non pas le premier niveau de basculement à la suite d'une rupture, mais son ultime aboutissement, déplace le lieu de l'analyse, ouvre potentiellement sur une compréhension plus raffinée de ce qui est semblable et distinct chez les divers groupes nommés exclus et force à s'intéresser au point de chute de ce processus.

2.4.3) La désaffiliation sociale

Selon Castel, l'exclusion n'est pas une notion analytique. Elle est davantage une notion totalement molle. Castel déclare que les personnes qui « parlent de l'exclusion feraient peut-être mieux de se taire plutôt que d'employer cette domination purement négative qui ne permet pas d'analyser les situations des gens » (2000; 36). L'exclusion ne se retrouve pas dans les situations des gens en elles-mêmes.

Castel propose ainsi le terme de *désaffiliation* qui tente d'expliquer les dynamiques qui font en sorte de faire basculer les gens dans des situations d'exclusion. Son approche s'inscrit dans la construction historique du salariat. Selon Castel, on retrouve à l'intérieur des rapports du travail une certaine vulnérabilité. Castel construit « son concept de désaffiliation en montrant que ce n'est pas seulement une rupture par rapport au salariat, mais aussi par rapport à ce qu'il appellerait plutôt le lien sociétal : une perte d'appartenance des individus » (2000; 14). Les pauvres sont des surnuméraires, des inutiles où leur appartenance à la société devient un problème. L'histoire du travail a généralement été ponctuée par la fragilité et la vulnérabilité. La sécurité et la stabilité liées à l'emploi ont très peu perduré.

Dans l'ouvrage « Les métamorphoses de la question sociale; une chronique du salariat », Castel mentionne que la désaffiliation permet de :

« Désigner le " mode particulier de dissociation du lien social ", la " rupture du lien sociétal " qu'ont en commun les exclus, les pauvres. " Au bout du processus, la précarité économique est devenue dénuement, la fragilité relationnelle isolement. [...] En schématisant : être dans la zone d'intégration signifie que l'on dispose des garanties d'un travail permanent et que l'on peut mobiliser des supports relationnels solides ; la zone de

vulnérabilité associe précarité du travail et fragilité relationnelle ; la zone de désaffiliation conjugue absence de travail et isolement social. » (1995)

Selon Davidson, Castel privilégie une approche transversale et ce, pour deux raisons principales : d'une part les services sociaux sont dépassés, et d'autre part les classifications traditionnelles n'arrivent plus à couvrir l'ensemble des situations parce que les personnes sont en mouvance, c'est-à-dire qu'elles cumulent problèmes et situations difficiles (1997; 20). Castel croit également que l'on devrait garder le terme « exclu » que pour les personnes qui vivent de réelles exclusions définies par des critères rigoureux tels que : le retranchement complet de la communauté, les espaces d'enfermement et l'attribution d'un statut spécial à des catégories particulières de la population (Castel, 2004). Castel insiste sur « le caractère reconnu et officiel de la véritable exclusion, celle-ci représente un statut » (2004; 45). Il définit l'exclusion ainsi : « Les exclusions sont des formes de discrimination négative qui obéissent à des règles strictes de construction, dans une société donnée » (2004; 45). Castel affirme que les situations d'exclusion aujourd'hui relèvent d'une logique de vulnérabilité causée par « la dégradation des relations de travail et des protections attachées au travail » (2004; 45). Nous ne pouvons point parler d'exclusion mais bien de vulnérabilisation, de précarisation ou de marginalisation. L'exclusion doit passer par une logique de discrimination officielle.

2.4.4) La disqualification sociale

L'approche de Paugam affirme que la pauvreté est une construction sociale. Ces ouvrages tels que « La disqualification sociale » et « Les formes élémentaires de la pauvreté » exposent avant tout une sociologie du lien social (1991, 2005). Ce chercheur préfère le concept de « disqualification sociale » à celui de « l'exclusion », tout comme il utilise les notions « d'assistés » plutôt que celles de « pauvres ». Afin d'expliquer le processus de disqualification sociale, Paugam établit une typologie où il expose trois types d'expériences vécues par les personnes en situation de précarité économique et sociale au moment des relations d'assistance « la fragilité (les fragiles), la dépendance (les assistés) et la rupture du lien social (les marginaux) » (2000; 5-50). Ces expériences vécues constituent les statuts, les identités et les rapports sociaux. Les personnes pauvres, par le fait qu'elles sont assistées, se retrouvent avec un statut social qui les disqualifie et développent une identité négative. Ils deviennent des fragiles et des assistés. Reprenant les recherches de Simmel, Paugam considère que les pauvres font partie de la société. Selon lui, il existe trois formes élémentaires de la pauvreté : la pauvreté intégrée, la pauvreté marginale et la pauvreté disqualifiante (Paugam, 2005). Chacune de ces trois formes élémentaires de la pauvreté renvoie à une configuration sociale spécifique. Pour Paugam, la « pauvreté disqualifiante » exprime la

configuration sociale où les pauvres sont de plus en plus refoulés hors de la sphère productive et dont la dépendance aux mesures de protection sociale augmente (2005).

Dans « Exclusion, définir pour en finir », Autès déclare :

« La disqualification est vue comme un phénomène de désintégration sociale, le mécanisme est globalement le suivant : quand s'affaiblissent les liens des individus avec l'emploi, un certain nombre de risques de désocialisation apparaissent, les individus ne sont pas intégrés, ils « tombent » donc en quelque sorte dans l'action sociale. » (2000; 8)

Les individus perdent alors leurs droits et ont besoin d'un tiers dans leur vie quotidienne. Paugam construit son approche en termes de carrière. La disqualification sociale fait en sorte que les gens deviennent vulnérables; ces personnes sont celles qui ont perdu leur emploi et celles qui ont connu une rupture familiale. Autès déclare : « Ils sont fragilisés dans leur rapport au travail, fragilisés dans leurs liens sociaux, et deviennent des individus à risques. Ces fragiles sont des précaires » (2000; 8). Ces personnes sont fragiles mais ne sont pas encore des « assistés ». On pourra appeler ces derniers « assistés » uniquement lorsque les institutions les auront pris en charge. Les assistés sont la deuxième étape ou groupe de la disqualification. Le troisième groupe est composé des marginaux qui n'ont pas recours à l'assistance. Ces derniers s'enfoncent de plus en plus à chaque jour. Paugam a réparti lors d'une de ces recherches une population de rmistes en trois types. Ces classifications sont construites autour de l'employabilité. Le premier type est composé de rmistes qui ne sont ni mal ni bien insérés sur le marché du travail. Il s'agit de travailleurs irréguliers. Ils ont des liens sociaux faibles sur la dimension de l'emploi. Le deuxième type est composé d'allocataires du RMI très en retrait du marché du travail mais qui « compensent » ce retrait par de solides liens sociaux. Le dernier type est composé de rmistes très désinsérés, tant au plan de l'emploi que des relations sociales. Selon Autès (2000), le risque de l'analyse typologique, qui contribue à classifier, est de légitimer ces catégories. Ces dernières peuvent contribuer à la stigmatisation des personnes. L'auteur demande s'il faut construire ou non des statuts de l'exclusion. Bref, la notion de disqualification sociale correspond au processus de refoulement hors du marché du travail et aux expériences vécues de la relation d'assistance qui accompagnent les différentes phases.

Finalement, lorsque Autès, dans « Définir, pour en finir », compare les trois approches de Gaulejac, Castel et Paugam nommées ci-haut, il fait ressortir deux ressemblances. Premièrement, les trois approches n'utilisent pas le vocable d'exclusion. Autès souligne également que les démarches émises par les auteurs font en sorte que l'exclusion passe par la déliaison, par la désintégration. Que leur point de vue soit individuel, social ou étatique, Autès mentionne que l'on est face à quelque chose qui se défait et que l'on doit reconstruire ou bâtir autre chose. L'auteur note aussi que les trois

approches disent que l'exclusion est un processus qui comporte trois phases : la phase d'entrée, d'installation et d'errance.

2.5) Une vision articulatoire et intégrée de l'exclusion

Compte tenu du caractère pluriel de notre problématique et puisque nous considérons l'itinérance non seulement dans une perspective relationnelle mais bien dans une approche globale de la pauvreté, nous avons décidé de garder la notion d'exclusion pour plusieurs raisons. En dépit des multiples critiques, nous pensons que l'exclusion renvoie aux questions d'accès à la citoyenneté et à l'égalité. Au lieu d'opposer certaines notions telles que la désinsertion, la désaffiliation et l'exclusion, nous pensons qu'elles se recoupent et que leurs interfaces nous éclairent sur les dynamiques des processus de sortie de la rue. Nous proposons donc une vision articulatoire et intégrée des 3 notions.

En premier lieu, la notion d'exclusion est présente dans la Loi 112 qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec et nous nous intéressons aux principaux dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté qui découlent de cette loi.

En deuxième lieu, nous croyons que la notion d'exclusion sociale englobe un angle que les autres notions étudiées antérieurement -marginalisation, désinsertion sociale, désaffiliation sociale et disqualification sociale- laissent de côté. Il s'agit ici d'adopter la perspective que l'exclusion sociale cerne de manière efficace la possibilité que des individus ou des groupes sociaux subissent la perte de leurs droits sociaux et de leur citoyenneté au sein de la société et deviennent de la sorte, exclus (Gauthier, 1995; McAll, 1995).

En troisième lieu, nous utilisons la notion d'exclusion car elle souligne les dimensions présentes au sein des phénomènes de l'itinérance et de la pauvreté. Ces problèmes sociaux sont d'ordre public et politique avant d'être social. Politiquement, nous ne pouvons pas parler de lutter contre la désinsertion sociale qui est un processus individuel. Nous sommes d'avis que la notion d'exclusion englobe des dynamiques politiques, sociales ainsi que économiques et donc, réfère aux différents rapports sociaux. L'exclusion renvoie aux notions de droit, de lien social et de citoyenneté. L'exclusion traduit un processus de politisation de la question de la pauvreté. Elle nous permet d'analyser la cohésion sociale sous l'angle de l'égalité des conditions et des chances ainsi que des droits des citoyens et des citoyennes.

Pour sa part, la désinsertion sociale permet de représenter les conditions de vie des femmes itinérantes dans le cadre d'un processus dynamique. En nous conformant à l'approche de Gaulejac et Taboada Léonetti (1994), il est possible d'étudier les trajectoires des jeunes femmes itinérantes qui tentent de se sortir de la rue et de comprendre comment elles utilisent les dispositifs de protection sociale pour se sortir de la pauvreté. L'exclusion sociale, qui réfère à la perte de droits fondamentaux comme la citoyenneté, est liée à la notion de désinsertion sociale pour souligner que l'exclusion est un processus et non un état. Puisque l'itinérance et la pauvreté comportent des dimensions économiques, sociales et symboliques, nous pensons que nous devons également l'explorer sous l'angle de la notion de désaffiliation établie par Castel. Les liens sociaux permettent de comprendre les dynamiques vécues par les personnes lorsqu'elles se retrouvent en zone de désaffiliation. Nous lions ces trois notions et nous les articulons afin de pouvoir analyser les dimensions politiques, juridiques, économiques et sociales et relationnelles qui s'entrecoupent dans notre problématique.

Nous pensons ainsi qu'il est nécessaire de garder la notion d'exclusion sociale et de la joindre à celles utilisées par de Gaulejac et Castel. Cette vision articulatoire de l'exclusion est importante afin d'analyser en profondeur les processus de sortie de la rue et les phénomènes de l'itinérance et de la pauvreté. L'articulation entre l'exclusion, la désinsertion et la désaffiliation permet ainsi un double mouvement entre trois registres : les droits, les liens sociaux et les rapports à la société. En résumé, notre mémoire se base donc sur des assises théoriques qui allient les notions de désinsertion, de désaffiliation et d'exclusion sociale pour accentuer l'analyse des phénomènes de l'itinérance et de pauvreté. Nous sommes ainsi en mesure de mieux comprendre les segments de trajectoires des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue et les récits de pratique des intervenantes.

2.6) Conceptions de la sortie de la rue, de l'itinérance et du sujet itinérant

Les principaux concepts-clés de notre projet de recherche sont la sortie de la rue, l'itinérance ainsi que le sujet itinérant. Le caractère dynamique de cette recherche nous oblige à la reconceptualisation de ces notions qui déjà existantes dans la littérature.

2.6.1) La sortie de la rue

Le premier concept qui est sujet à l'analyse est la notion de « sortie de la rue ». Celui-ci sert de vecteur premier d'analyse tout le long de cette recherche. Si le mémoire de recherche s'intéresse davantage aux stratégies individuelles de « sortie de la rue » des jeunes femmes itinérantes habitant le centre-ville de Montréal qu'aux facteurs d'entrée dans la rue, il est tout à fait nécessaire de réfléchir sur ce que nous entendons par cette notion.

Le mémoire se base sur la notion de « sortie de la rue » en tant que processus et non comme unique forme d'intervention. Croyant qu'il est préférable de voir les jeunes femmes itinérantes comme étant des actrices, des auteures et le résultat de leur trajectoires que de les voir uniquement sous l'angle de l'intervention qui vise à les intégrer coûte que coûte à travers un mode de vie de la culture prédominante, nous croyons qu'il est préférable de se pencher vers une autonomisation de la personne et non devenir acteur à sa place. Il ne faut donc pas penser en termes d'intervention à tout prix mais bien en termes d'accompagnement. D'où l'idée de considérer la sortie de la rue comme étant un processus où des acteurs entreprennent des stratégies pour s'en sortir à leur manière. Si l'entrée dans la rue est un processus, sa sortie doit l'être également. Nous considérons alors la notion étudiée sous cet angle :

« La sortie n'est pas tant le résultat que le processus qui y mène, ce processus étant porteur d'une transformation parce qu'il est paradoxal, parce qu'il inclut l'indéterminé. Sortir de la rue, ce n'est ni ne plus y être, ni y être encore, c'est construire la possibilité de s'en sortir. » (Colombo, 2003; 208)

Selon nous, les principales dimensions qui composent la notion de « sortie de la rue » sont : 1) l'insertion résidentielle; 2) l'insertion professionnelle et 3) l'insertion sociale. De plus, nous étudions les rapports au temps, aux biens matériels, aux autres et à soi-même dans l'analyse des données.

2.6.2) Itinérance

L'itinérance est un phénomène de plus en plus présent au sein des milieux urbains. Ce phénomène visible fait référence à une extrême pauvreté et à l'isolement social. L'itinérance est également perçue comme un espace de construction de plusieurs formes de vulnérabilité et est accompagné de multiples problèmes qui sont chroniques ou passagers. De plus, ce phénomène se veut complexe et difficile à définir. Davidson explicite à ce sujet : « la complexité du phénomène de l'itinérance, les multiples problématiques qui y sont associées ne facilitent en rien la définition de ce phénomène. Si l'itinérance est difficile à définir, les itinérants sont peut-être plus faciles à nommer » (1997; 13). Nous tentons tout de même d'en arriver ultérieurement à une définition de l'itinérance et du sujet itinérant. La littérature ne définit que très rarement l'itinérance en tant que telle, mais elle établit davantage de définitions en ce qui concerne les personnes itinérantes. Laberge et al. affirment que « ce n'est pas tant le phénomène lui-même qui fait l'objet de désignation que les personnes qui le vivent » (1995; 2).

Étant donné qu'il existe plusieurs situations particulières liées à l'itinérance, la définition de celle-ci doit s'inscrire dans une compréhension globale des enjeux qu'elle comporte. L'itinérance est souvent liée à des histoires de vie singulières ou des contextes socio-économico-politiques

particuliers, à la pauvreté, à la marginalité, à la vulnérabilité, etc. Selon le RAPSIM, l'itinérance doit être comprise « comme le produit d'un processus d'exclusion, de marginalisation et de vulnérabilisation qui contribue à nier une place dans la société à certaines personnes » (Bellot, 2003; 2).

L'itinérance serait donc le reflet d'un processus d'exclusion, de marginalisation et de vulnérabilisation (Bellot, 2003). Le processus d'exclusion se traduit selon différentes formes. Par exemple, il peut s'agir de la perte de son travail, de l'exclusion de son logement, de sa famille, etc. L'accumulation de ces formes d'exclusion pourrait faire en sorte d'amener une personne à la rue. Les nombreuses transformations sociétales qui ont eu lieu depuis la transformation de l'État-providence font en sorte d'amener de plus en plus de personnes à ne plus trouver leur place au sein de la société. Également, les mécanismes d'insertion sociale ont été ébranlés au point où, selon Bellot (2003), que cela ferait basculer de plus en plus de personnes à la rue. Selon Roy (1995), l'itinérance serait l'étape ultime de la désinsertion sociale et donc, de l'exclusion. Le sujet itinérant aurait donc traversé un processus qui comporte des phases pour se retrouver à l'étape ultime de l'exclusion, soit la rue.

Si les personnes itinérantes vivent de l'exclusion, elles vivent également de la marginalisation. En effet, lorsque la rue devient un chez-soi pour ces personnes, elles sont de plus en plus marginalisées et marginales. N'ayant plus d'espace privé, ces personnes sont très visibles dans l'espace public. Ces personnes « s'engagent dans des conditions de vie qui les éloignent toujours davantage du monde conventionnel qui suppose qu'avoir un logement, un travail, un revenu... » (Bellot, 2003; 3). Une distance se crée entre les personnes intégrées et participantes à la dynamique de performance et d'individualisme des sociétés capitalistes et les personnes exclues et non participantes. Le phénomène amène aussi les personnes itinérantes à vivre dans une très grande précarité. Leur mode de vie dans la rue fera en sorte de les vulnérabiliser sur le plan de la santé physique et mentale. La rue devient donc un espace de survie qui rend vulnérable toute personne qui y entre.

Fontan (2000), qui a participé à l'ouvrage collectif « L'errance urbaine », mentionne que l'itinérance a la caractéristique de changer de nature, de rôle, de fonction, de signification au gré des modifications de l'ordre social. Il aborde l'itinérance sous l'angle de l'errance dans la pauvreté. Il définit l'itinérance comme étant :

« Une situation extrême découlant d'un long processus puisant dans une diversité de facteurs liés à la déqualification économique, à la désaffiliation de la personnalité à l'égard d'un modèle de base culturellement

normé. Ce processus de mise en retrait voulue ou subie rend compte, pour un individu et sa société d'appartenance, d'être arrivés, l'un vis-à-vis de l'autre, au terminus de l'indifférence » (2000; 36).

Finalement, nous incorporons ces différentes idées et nous décidons de définir la notion de l'itinérance dans le présent mémoire comme étant : **« le produit d'un processus d'exclusion, de marginalisation et de vulnérabilisation qui contribue à nier une place dans la société à certaines personnes. »** (Bellot, 2003; 2).

Cette définition large de ce phénomène social, permet de comprendre le processus vécu par les jeunes femmes itinérantes rencontrées dans le cadre de ce mémoire. Elle rejoint également notre vision articulatoire de l'exclusion. Les dimensions étudiées dans les entretiens semi-dirigés sont l'exclusion, la marginalisation et la vulnérabilisation. Les indicateurs sont les facteurs d'entrée à la rue, le temps demeuré à la rue, les conditions de vie pendant le séjour à la rue, les difficultés au niveau social, physique et psychologique, le réseau social, l'isolement social et l'utilisation des ressources ou des mesures de protection sociale.

2.6.3) Le sujet itinérant

Nous avons mentionné dès l'introduction que le cadre théorique de cette recherche ne s'appuie pas sur une analyse différenciée selon le genre. Toutefois, nous avons décidé de prendre en compte de manière spécifique le genre féminin car celui-ci, nous paraît d'autant plus important dans la compréhension de la réalité itinérante.

Plusieurs termes sont utilisés pour désigner les personnes qui vivent l'itinérance. Que ce soit les appellations de sans-abri, itinérants, jeunes de la rue, « les inutiles du monde », sans domicile fixe, clochards, désaffiliés, itinérants d'extrême marge, etc., nous devons déterminer une définition du sujet itinérant (Laberge et al, 2000; Lalonde, 2000). Avant d'explorer quelques définitions du sujet itinérant, nous devons mentionner ce que nous entendons par la notion de « sujet ». Cette dernière sous-entend les notions de « protection » et de « reconnaissance ». Paugam explique que la notion de protection renvoie à « l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie » (2005; 80). Quant à la notion de reconnaissance, toujours selon Paugam, elle renvoie à « l'interaction sociale que stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres » (2005; 80). Nous entrevoyons également la construction du « sujet » comme ayant la capacité implicite et explicite d'avoir du pouvoir sur sa vie ainsi que d'être un acteur à l'intérieur d'une société donnée. Mais qu'en est-il du sujet itinérant ?

Le *Comité des sans-abri de la Ville de Montréal* a établi en 1987 une liste de critères afin de définir l'itinérance. Pour ce comité, le sujet itinérant est :

« La personne itinérante serait celle qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire salubre pour les 60 jours à venir, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé mentale, d'alcoolisme, de toxicomanie ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable. » (CRI, Cahier no1, 1995)

Plusieurs chercheurs ont décidé de se baser sur cette définition (Bellot, 2003; Davidson, 1997; Laberge et al, 1995). Cette définition fait ressurgir que l'itinérance n'est pas un état mais bien une condition de vie.

Selon le *Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec*, les personnes itinérantes sont :

« [...] des personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou de logement stable, sécuritaire et salubre. Ces personnes ont un très faible revenu et elles peuvent notamment vivre des problèmes de santé mentale, de santé physique, d'alcoolisme, de toxicomanie, de violence, d'isolement, de prostitution, de judiciarisation, de décrochage scolaire et de désorganisation sociale. Souvent dépourvues d'un groupe d'appartenance stable, elles peuvent de plus être victimes de discrimination dans l'accès ou la qualité des services. » (MSSS, 2005)

Encore une fois, il s'agit d'une définition très large et qui inclut de nombreuses caractéristiques. Cela nous amène à penser qu'il existe une multitude de termes pour désigner une personne itinérante mais que ces termes représentent une seule et même réalité.

Sous un autre angle de vue, Charest (2003) affirme que la personne itinérante est un produit social, donc un sujet qui a une trajectoire d'éducation, de socialisation et, voire même de politisation en dépit du fait que ce sujet ait été marginalisé à travers des processus autant collectifs qu'individuels. Il affirme que : « c'est à partir d'un capital social et symbolique spécifiques à sa trajectoire que le sujet itinérant se met en rapport avec la communauté » (2003; 35) Charest fait l'hypothèse que le sujet itinérant est un travailleur non salarié en fuite de l'institution. L'auteur affirme qu'il faut aller plus loin que les carences individuelles ou les pathologies mais plutôt remettre en scène le sujet itinérant dans son espace social, politique et économique.

À la lumière des auteurs étudiés, nous gardons la nomination de « femmes itinérantes » parce que nous croyons qu'il s'agit du terme le plus adéquat afin d'étudier les jeunes femmes itinérantes qui ont connu la rue et qui tentent actuellement de s'en sortir. Nous ne voulons pas analyser uniquement un angle du phénomène de l'itinérance, par exemple le logement mais bien, parvenir à une compréhension générale et globale de ce phénomène. Nous trouvons qu'il est également pertinent de se baser sur la définition qui a été établie par le Comité des sans-abri de Montréal en 1987. Cette

définition, entérinée par la majorité des chercheurs québécois, permet de se baser sur de nombreuses dimensions de l'itinérance au féminin.

« La personne itinérante serait celle qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire salubre pour les 60 jours à venir, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé mentale, d'alcoolisme, de toxicomanie ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable. » (CRI, Cahier no1, 1995)

Nous émettons toutefois deux réserves. L'appellation sous le même vocable de « jeunes femmes itinérantes » n'indique pas que toutes les femmes itinérantes forment un groupe uni et homogène. Nous avons choisi cette appellation à des fins pratiques et afin de pouvoir caractériser un groupe spécifique de cette entité sociale. De plus, nous pensons que le groupe social des jeunes femmes itinérantes doit être analysé à l'aide de la notion de sujet qui renvoie aux concepts de protection, de reconnaissance et d'acteur.

Lors de la collecte de données, trois principaux critères ont été étudiés en ce qui concerne les femmes itinérantes âgées de 18 à 30 ans. Il s'agit d'analyser leur pauvreté extrême, leur déterritorialisation (pas de lieu fixe, de téléphone ou de carte d'identité) et l'affaiblissement de leur soutien social durant la période qu'elles étaient dans la rue et voir comment leurs conditions de vie ont évolué lorsqu'elles se sont retrouvées en processus de sortie de la rue.

En résumé, nous utilisons la notion théorique de trajectoire dans le but de pouvoir faire émerger la vision ainsi que les perceptions des jeunes femmes itinérantes sur leur propre situation. De plus, la trajectoire nous renseigne sur les rapports sociaux entretenus entre les jeunes femmes itinérantes, les intervenantes et les dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La théorie de la structuration de Giddens nous permet d'analyser les résultats des 18 entretiens semi-dirigés et de faire émerger les rapports sociaux, les divergences et les convergences issus des discours des jeunes femmes itinérantes et des intervenantes. Finalement, malgré quelques critiques, nous adoptons une vision articulatoire se développant aux interfaces des notions d'exclusion, de désinsertion et de désaffiliation permettant ainsi de mieux cerner les processus de sortie de la rue comme étant dynamiques et multidimensionnels.

Chapitre 3 : Les segments de trajectoire et les récits de pratique, une double stratégie méthodologique

Dans une perspective constructiviste, ce mémoire explore les phénomènes de l'itinérance au féminin et de la pauvreté de manière transversale. La question de recherche qui nous a guidée tout au long de ce processus cherche à comprendre comment les femmes itinérantes de 18 à 30 ans habitant le centre-ville de Montréal, en processus de « sortie de la rue », utilisent les dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté.

En guise de cadre méthodologique, ce troisième chapitre expose les choix de la trajectoire et du récit de pratique comme outil de compréhension des phénomènes de l'itinérance au féminin et des processus de sortie de la rue. À partir de cette double stratégie méthodologique, nous avons été en mesure de faire émerger, de l'ensemble des entretiens semi-dirigés, du sens et des significations. L'analyse de discours a été réalisée à partir de 12 segments de trajectoire de jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue et de 6 récits de pratique d'intervenantes qui travaillent auprès de ce groupe social. Nous rendons également opératoire cette recherche en établissant la démarche méthodologique, l'échantillon, les thèmes des entretiens semi-dirigés ainsi que les stratégies d'analyse.

3.1) La trajectoire comme outil de compréhension :

La trajectoire nous permet de comprendre le phénomène de l'itinérance au féminin sous l'angle de la dynamique et du mouvement. Tout comme Bellot (2000), nous croyons que l'utilisation des trajectoires objective et subjective peut s'avérer un outil qui fait émerger à la fois les stratégies des acteurs et les logiques sociales structurantes. Nous nous intéressons aux trajectoires de vie des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue car elles permettent une approche dynamique de la réalité sociale et des pratiques sociales. Les trajectoires, ces inflexions biographiques, suggèrent que les femmes ne sont pas captives de leur situation et qu'elles peuvent changer l'orientation de leur trajectoire suite à divers événements ou rencontres. Les segments de trajectoires sont étudiés sous l'angle de leur rapport aux institutions, à la prise en charge, de leur rapport à soi et face à la société. Nous analysons les pratiques sociales des jeunes femmes itinérantes en rapport avec les institutions et nous tentons de faire émerger les compétences, les contradictions et les contraintes qu'elles peuvent faire émerger de leurs stratégies individuelles. Les stratégies des jeunes femmes en processus de sortie de la rue reflètent des imprécisions, des tensions, des conflits, des contradictions et des changements. L'analyse des trajectoires nous permet, ce que Giddens (1987) appelle la *réflexivité*, de comprendre comment le sujet se perçoit,

parle de lui-même et comment il s'inscrit dans des réseaux ou des rapports sociaux. Si l'individu est porteur de structure, de sens et de contradiction, nous croyons que la trajectoire sociale peut servir d'outil méthodologique nécessaire à la compréhension de la réalité sociale des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. La trajectoire, découpée en segments, permet d'approfondir notre analyse des 12 entretiens semi-dirigés réalisés dans le cadre de ce mémoire auprès des jeunes femmes itinérantes.

3.2) Les récits de pratique comme outil de compréhension

Les récits de pratique, par leur forme discursive et de contenu, se distinguent des trajectoires et permettent de tenir compte des perceptions des intervenantes et d'accorder une attention particulière aux événements qui ponctuent les interventions effectuées auprès des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. Tout comme McAll et al (2000), nous utilisons les récits de pratique afin d'obtenir un regard dynamique sur les phénomènes de l'itinérance, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les récits de pratique permettent de tenir compte des projets et des stratégies d'intervention ainsi que de la perception des intervenants face à la population aidée et aux institutions. Nous croyons qu'ils s'insèrent dans le présent, comme une synthèse ou l'exploration d'un possible et, permettent de se projeter dans l'avenir. L'analyse des récits de pratique permet d'illustrer et d'analyser les perceptions des intervenantes quant aux rapports entretenus entre les jeunes femmes itinérantes, les ressources et les dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté. Les récits de pratique précisent notre regard sur la spécificité et la complexité des processus de sortie de la rue et des nombreuses formes d'intervention communautaire, parapublique et publique. En somme, nous incorporons ces idées car il nous semble que seuls les récits de pratique permettent une systématisation des pratiques, une distance avec le présent et une projection face à l'avenir.

3.3) Opérationnalisation de la recherche :

La démarche méthodologique réalisée est de type qualitatif. Cette démarche se base également sur une analyse davantage inductive pour systématiser l'expérience de vie quotidienne des jeunes femmes itinérantes (Mayer et al, 2000). Les catégories d'analyse n'ont pas été prédéterminées et cela nous permet de décrire une situation sociale vécue par ce groupe spécifique de la population qui se trouve en processus de sortie de la rue (Mayer et al, 2000). L'approche inductive amène généralement une compréhension élargie des problèmes sociaux et dans ce cas-ci, elle permet une compréhension plus approfondie de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de l'itinérance. Aussi, la démarche méthodologique de type qualitatif permet une souplesse et une adaptation face à l'objet et au sujet étudiés (Mayer et al, 2000). La réhabilitation de la compréhension tente de privilégier le point de vue des acteurs sociaux dans l'appréhension des réalités sociales et vise à produire des

données descriptives tirées de l'expérience des personnes rencontrées (Mayer et al, 2000). Le type d'orientation de la recherche est de faire émerger de manière « inductive, générative et progressive » les actions entreprises par les jeunes femmes itinérantes dans leur processus de sortie de la rue et dans l'utilisation des dispositifs québécois de lutte à la pauvreté. Nous faisons émerger les réalités significatives des jeunes femmes itinérantes afin de comprendre leurs stratégies individuelles pour se hisser de l'extrême pauvreté dans un premier temps et par la suite, de la pauvreté.

Notre démarche permet de saisir la perception qu'ont les acteurs de leur situation, c'est-à-dire le sens qu'ils attribuent à tout événement, à toute action et à toute relation vécus au cours de leurs vies. Il s'agit de dépasser la perspective traditionnelle positiviste en délaissant l'étude étiologique et descriptive de la pauvreté et de l'itinérance. Il s'agit également de dépasser le déterminisme comportemental et ainsi, de parvenir à comprendre les actions, les stratégies personnelles des jeunes femmes itinérantes et les stratégies de lutte contre la pauvreté mises en place par le gouvernement.

Nous nous situons dans une perspective constructiviste car elle s'avère être la plus efficace pour recueillir l'information convoitée et réalisée par le biais d'entretiens semi-dirigés. Ces derniers ont favorisé l'établissement d'une relation de confiance, des contacts plus étroits entre la chercheuse et les répondantes et se veulent moins superficiels et uniformes que le questionnaire. L'entretien semi-dirigé a favorisé l'exploration en profondeur de certaines dimensions soulevées par le cadre conceptuel, a laissé une plus grande marge de manoeuvre à la personne interviewée, a fait émerger certaines dimensions non prévues par la chercheuse, ce qui n'était pas nécessairement possible avec des questionnaires fermés.

L'entretien semi-dirigé a favorisé la compréhension du phénomène de l'itinérance au féminin. L'entretien semi-dirigé nous a également permis de rendre explicite la réalité de l'acteur social, comprendre le monde de l'autre et de permettre à l'interlocuteur d'organiser et de structurer leur pensée. L'entretien semi-dirigé a occasionné une exploration approfondie du vécu et de l'analyse des intervenantes terrain en ce qui a trait à l'itinérance au féminin.

La recherche est conçue à partir de l'analyse des « segments de trajectoire » des jeunes femmes itinérantes et de celle des « récits de pratique » des intervenantes. Tout en aidant à cerner les facteurs individuels et structurels conditionnant les processus de sortie de la rue, cette double stratégie méthodologique accorde une attention particulière aux ressources dont disposent ces jeunes femmes et au degré de pertinence des interventions développées à leur égard. Nous avons

effectué 18 entrevues semi-dirigées d'une durée d'une heure et demie : 6 avec les intervenantes terrain qui travaillent auprès des femmes itinérantes et 12 avec les jeunes femmes en processus de sortie de la rue. Ce regard croisé nous a permis de repérer les situations de vulnérabilité, en même temps que de rendre compte des stratégies et des projets individuels des jeunes femmes. De plus, cela nous a permis également de ne pas focaliser uniquement sur la problématique mais aussi, d'analyser les trajectoires des jeunes femmes itinérantes.

3.3.1) Échantillonnage :

Puisque l'on ne connaît pas le nombre exact de femmes itinérantes habitant le Centre-ville de Montréal et qu'il n'existe pas de liste formelle, nous avons dû établir un échantillon approximatif afin de parvenir à connaître la particularité de ce groupe social dans l'utilisation des dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté. Notre échantillon a été construit en faisant appel à des volontaires. En effet, les intervenantes des différentes ressources ont invité certaines jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue à participer à la recherche. De plus, des annonces ont été affichées sur les tableaux d'affichage des ressources ciblées. De la sorte, à partir de cette construction d'échantillon par volontaires, il a été possible d'étudier les caractéristiques précises de la population étudiée.

Étant donc dans l'impossibilité d'étudier la totalité de cette population spécifique, nous croyons que 12 jeunes femmes itinérantes s'avèrent être un nombre suffisant afin de produire de nouveaux faits. Nos principaux critères de sélection étaient : les femmes devaient être âgées entre 18 et 30 ans, habitées le centre-ville de Montréal, avoir vécues une situation d'itinérance et être au moment des entrevues en processus de sortie de la rue. C'est-à-dire, que les jeunes femmes devaient être en train de construire la possibilité de se sortir de la rue et avoir au moins un critère de stabilité (logement, consommation, emploi, etc.). Elles ont été sélectionnées par le biais de ressources spécifiques qui viennent en aide aux femmes itinérantes, aux jeunes en difficulté et qui ont un volet de réinsertion sociale. Nous avons principalement ciblé comme ressources : Passages, l'Auberge Madeleine, le Chaînon, le Centre de jour Chez Pops et une École de la rue. Ces ressources nous paraissent pertinentes car elles sont presque toutes spécialisées dans la problématique de l'itinérance au féminin et qu'elles connaissent la réalité des femmes itinérantes. Seules les deux dernières ressources accueillent une population plus large de jeunes en difficulté ou de jeunes de la rue.

Afin de pallier à un éventuel manque de diversité au niveau de la population étudiée, nous avons tenu à prendre en compte les récits de pratique de 6 intervenantes qui travaillent auprès des jeunes femmes itinérantes. Nous avons donc effectué 6 entretiens semi-dirigés afin de pouvoir comprendre les interventions entreprises auprès des femmes itinérantes et de parvenir à connaître les perceptions

qu'elles entretiennent face aux femmes itinérantes en processus de sortie de la rue ainsi qu'en lien avec les dispositifs québécois de lutte à la pauvreté. L'échantillon des intervenantes terrain a été constitué de manière à rencontrer des interlocuteurs volontaires. Elles devaient travailler dans les ressources, mentionnées antérieurement, qui viennent en aide aux femmes itinérantes et posséder un savoir expérientiel auprès de ces dernières. Ce deuxième volet permet de comprendre les processus de sortie de la rue à partir de regards croisés portés par des acteurs ayant des statuts, des rôles et des positions différents des jeunes femmes itinérantes.

3.3.2 Thèmes de l'entrevue :

Les thèmes généraux inscrits dans la grille d'entrevue⁹ ont permis de parvenir à une compréhension riche des phénomènes de l'itinérance et de la pauvreté. L'ensemble des thèmes abordés a permis une certaine spontanéité chez l'interlocuteur. De plus, les questions posées, ont permis une analyse du sens que les acteurs donnent à leurs stratégies et expériences, une analyse de la pauvreté et de l'itinérance vécues par les femmes ainsi qu'une reconstitution des segments de trajectoire des jeunes femmes en processus de sortie de la rue.

Les thèmes sont directement liés aux principales dimensions rattachées aux concepts de pauvreté, d'exclusion sociale, de sortie de la rue, d'itinérance et de sujet itinérant. Lors des entretiens semi-dirigés, nous avons questionné l'expérience vécue dans la rue. C'est-à-dire, nous avons cherché à comprendre les conditions de vie et la durée de cette expérience. Par la suite, nous avons voulu comprendre les actions entreprises par les jeunes femmes afin qu'elles puissent se construire la possibilité de se sortir de la rue. Il s'agissait de savoir les formes d'action et de stratégies entreprises mais également, de connaître les difficultés et les aspects plus positifs des démarches effectuées. Nous avons également questionné les perceptions que la personne a de ses conditions de vie et sur les actions entreprises pour se hisser de la pauvreté.

Quant aux intervenantes terrain, les principaux thèmes sont davantage liés aux interventions réalisées face aux jeunes femmes itinérantes. Nous avons également questionné l'analyse qu'elles font des politiques sociales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous les avons interrogées sur les trajectoires des jeunes femmes et sur les processus de sortie de la rue. Les entretiens ont permis de faire ressurgir les éléments facilitateurs et les obstacles que vivent les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. Les entretiens semi-dirigés, avec les intervenantes, ont eu lieu au sein de leurs milieux de travail ou dans un café.

⁹ Voir Annexe I

3.3.3) La stratégie d'analyse des données

Les entretiens enregistrés, retranscrits et codifiés ont permis de faire surgir un maximum d'éléments d'information et de réflexion. Le réinvestissement dans l'analyse des registres de sens et de signification a aidé à développer une compréhension en mesure de mettre en relief des subtilités négligées dans des études précédentes. Suite à la vérification empirique, une analyse de la logique de l'acteur, de ses stratégies individuelles ou de ses pratiques a été effectuée. Cette dernière nous a permis de faire émerger les convergences et les divergences qui ressortent des perceptions ou des actions entreprises par nos répondantes. Par la suite, nous avons amorcé une analyse plus en profondeur de la structure au niveau des politiques sociales.

De l'ensemble des entrevues réalisées et à travers les événements marquants, certaines données ont été spécifiquement choisies afin de pouvoir effectuer une première analyse. Le matériel a été classé et codifié selon les thèmes afin de réduire l'ensemble des données. Nous avons identifié les processus de sortie de la rue en regardant les différentes formes que ces derniers peuvent prendre, soit au niveau relationnel, matériel et de survie. Par la suite, notre analyse a approfondi les pratiques, les stratégies individuelles et les projets de vie des jeunes femmes itinérantes. L'analyse des résultats a permis de faire émerger les données afin de produire une compréhension du phénomène.

Une mise en relief des aspects les plus marquants qui ont émergé de la collecte de données a été établie afin de fournir une interprétation future pour la pratique et la recherche. Il s'agissait d'organiser les données recueillies, de les confronter, de les interpréter pour leur donner un sens. De plus, le croisement de regard entre les jeunes femmes et les intervenantes terrain a permis de faire resurgir une dynamique de co-construction de sens.

Dans un premier temps, la stratégie d'analyse compréhensive a permis de découper les segments de trajectoire et de comprendre les stratégies individuelles des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. Nous présentons d'abord une trajectoire-type, celle de Katherine, dans la mesure où nous trouvons que celle-ci recoupe diverses dimensions présentes à l'ensemble des trajectoires étudiées. Dans un second temps, l'analyse des récits de pratique des 6 intervenantes permet d'identifier d'autres types d'enjeux, mais surtout les conditions de production de l'intervention. Leurs discours sur la pratique ont permis de faire émerger les éléments facilitateurs ou les obstacles vécus par les jeunes femmes en processus de sortie de la rue.

L'ensemble du matériel permet de jeter des regards croisés sur le processus de sortie de la rue des jeunes femmes itinérantes. Les résultats exposent les convergences et les divergences présentées dans le discours de l'ensemble des répondantes. Les résultats démontrent également les différents rapports entretenus entre les acteurs et les différentes institutions. Nous pensons que la stratégie d'analyse des données doit se faire à partir de ce que les répondantes disent et évoquent de leur réalité. L'analyse de discours, tant au niveau des segments de trajectoire que des récits de pratique, nous apparaît la meilleure méthode afin de parvenir à soulever les significations, les foyers de sens, les repères spatio-temporels, les stratégies individuelles et les projets de vie de l'ensemble de nos répondantes.

Chapitre 4 : Les trajectoires des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue

Jusqu'à présent, nous avons réalisé notre revue de littérature et nous avons jeté les bases des cadres théorique et méthodologique de ce mémoire. Rendu en plein cœur de ce mémoire, nous débutons l'analyse des résultats émergents des 18 entretiens semi-dirigés réalisés. Ce chapitre analyse 12 segments de trajectoires de jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. Dans un premier temps, nous décrivons le portrait sociodémographique des jeunes femmes rencontrées. Nous portons une attention particulière aux événements qui ponctuent les trajectoires des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue : leurs trajectoires au moment de leur entrée à la rue, de leurs conditions de vie durant l'expérience de vivre dans la rue et la sortie de la rue. Finalement, nous présentons les perceptions qu'entretiennent les jeunes femmes itinérantes face à leurs aspirations et projets de vie futurs. Les résultats sont analysés à l'aide d'un regard croisé sur le processus de sortie de la rue. C'est-à-dire que les principales convergences, divergences et contradictions découlant des récits de pratique et des segments de trajectoires sont identifiés.

4.1) Portrait sociodémographique des jeunes femmes itinérantes

À l'aide de la collecte de fiches signalétiques et de douze entretiens semi-dirigés, nous avons dressé un portrait sociodémographique des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue rencontrées dans le cadre de cette étude¹⁰. Les 12 jeunes femmes itinérantes sont présentement âgées entre 18 et 27 ans. Trois des jeunes femmes rencontrées ont des enfants. Une seule de celles-ci habite avec son enfant. Les deux autres les ont placés temporairement au sein de leur famille ou en famille d'accueil. Une de ces femmes a donné un de ses enfants en adoption.

Parmi celles-ci, dix d'entre elles n'ont pas terminé leurs études secondaires. Seulement deux des jeunes femmes rencontrées ont complété leur secondaire V. Une seule femme a déclaré avoir obtenu son diplôme secondaire et une autre a obtenu une AENS (attestation d'équivalence de niveau de scolarité de 5^e année du secondaire). Au moment des entrevues, trois jeunes femmes étaient aux études dans une École de la rue et avaient pour objectif de terminer leur secondaire V; quatre jeunes femmes pensaient y retourner dans un avenir rapproché afin de terminer leur secondaire V ou pour suivre une formation professionnelle et cinq jeunes femmes n'avaient aucun projet à cet effet.

¹⁰ Afin de faciliter le portrait sociodémographique des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue, nous avons conçu le tableau I qui est présenté en annexe.

Parmi celles qui n'ont pas le projet de continuer leurs études, deux des répondantes ont terminé leur secondaire V, trois autres en amorce de leur processus de sortie de la rue, ont affirmé ne pas aimer l'école et n'entrevoient pas y retourner. De ces cinq femmes rencontrées, une seule a tenté d'aller à l'Université après avoir eu 21 ans mais, son expérience s'est conclue par un échec. Pascale relate sa trajectoire étudiante :

Ça fait cinq ans que je ne suis pas allée à l'école, c'est de la marde l'école. J'ai fini mon cinq, je me suis faite chier à le finir. Souvent, je regrette d'avoir fini mon secondaire, j'aurais mieux prendre ces années-là pour faire autre chose. J'aurais préféré voyager et apprendre plein de choses. Ça m'aurait amener pas mal plus de me promener que d'être assise en classe. Je déteste l'école, je déteste marcher en rang. J'ai essayé d'aller à l'université...tout le monde avait des bonne notes, moi j'étais la plus poche de la classe. J'étais la bâtarde du cours...C'est vraiment juste une petite clique qui peut aller à l'école. (Pascale)

Au moment des entretiens semi-dirigés, il y avait dix jeunes femmes qui recevaient une des prestations de la Sécurité du Revenu. La moitié des jeunes femmes en processus de sortie de la rue ne faisait aucune démarche en ce qui a trait à l'école ou l'emploi. Les entrevues dénotent que deux jeunes femmes étaient dans un programme d'employabilité et que trois d'entre elles étaient en recherche d'emploi. Une seule femme combinait l'aide sociale et était contractuelle à temps partiel dans un OSBL.

Au niveau de l'insertion résidentielle, 11 femmes habitaient un logement. C'est-à-dire qu'elles étaient en mesure de donner une adresse (une chambre; un appartement supervisé ou non). De ces jeunes femmes en logement : deux femmes vivaient dans une ressource d'hébergement communautaire et étaient à la recherche d'un logement; deux femmes habitaient un appartement supervisé et sept avaient un appartement dans le parc locatif privé. Seulement une femme était sans domicile fixe au moment de l'entrevue et elle recherchait également un logement.

Dans l'ensemble, elles ont vécu en moyenne quatre années dans la rue et maintiennent qu'elles sont en processus de sortie de la rue depuis un an et demi. Au niveau des problèmes personnels ou des expériences traumatiques, nous avons remarqué qu'elles ont vécu ou vivent encore de la violence (abus physiques et psychologiques, négligence), des problèmes de santé mentale (diagnostiqués et ayant contraint une hospitalisation), des problèmes de consommation de substance psychoactive, de prostitution et de judiciarisation. Nous remarquons que le discours des jeunes femmes se recoupe avec celui des intervenantes des ressources au niveau de leur entrée dans la rue et au niveau des réalités quotidiennes vécues lorsqu'elles étaient dans la rue.

La moitié des jeunes femmes rencontrées, avant d'entrer dans la rue, vivaient avec leurs parents. Les autres ont été placées en Centre d'accueil sous la *Direction de la protection de la jeunesse* (DPJ). À travers le discours des jeunes femmes, les différentes formes de relations parentales

conceptualisées par Parazelli (2002) ont ressurgi. L'ensemble des jeunes femmes a vécu des relations parentales qualifiées « d'incohérentes, d'abandon ou de domination, de superficialité et de détachement ». Aucune des femmes n'a affirmé avoir quitté le foyer familial d'un accord tacite et réciproque. Plusieurs soutiennent avoir été mises à la porte ou avoir fugué de la maison ou du Centre d'accueil.

Moi, je n'ai pas vraiment voulu aller dans la rue. À 13-14 ans, ma mère m'a crissée à la rue. Je me suis ramassée ici la première fois, après je suis allée en Centre d'accueil et je suis revenue par moi-même. (Nadine)

N'ayant que très peu de liens solides avec l'entourage, les relations des jeunes femmes sont marquées par un affaiblissement du soutien social. Ce dernier, s'est souvent construit par l'entremise d'un rapport insatisfaisant entre les jeunes femmes et leur groupe d'origine. Il est possible de remarquer la présence constante de relations conflictuelles et instables entre les jeunes femmes et leur réseau familial. Nous tenons à spécifier que les jeunes femmes proviennent de différents milieux familiaux soit, de démunis à aisés.

4.2) Un exemple de trajectoire : l'histoire de Katherine

En guise de démonstration, nous présentons une trajectoire-type observée lors d'un entretien semi-dirigé avec une des jeunes femmes itinérantes rencontrées. Si chaque trajectoire est spécifique, nous croyons que celle-ci représente certains axes convergents à l'ensemble des trajectoires étudiées. Tout au long de la présentation des résultats, l'histoire de Katherine sert à l'analyse ainsi que de pôle de comparaison afin d'exposer les divergences et les convergences présentes dans les autres trajectoires et les récits de pratique. Voici la trajectoire de vie de Katherine :

KATHERINE

Durant son enfance, Katherine a subi du rejet et de la violence de la part de sa famille. Ayant été prise en charge à 12 ans par la *Direction de la Protection de la Jeunesse* suite à cet historique de violence familiale, elle se retrouve ballottée entre la DPJ, différentes ressources et chez sa mère. En proie à de nombreuses ruptures, elle s'engage malgré elle, dans un processus de désinsertion, de désaffiliation et d'exclusion.

Les nombreux déménagements et ballottements ainsi que l'inexistence de lien significatif l'amène à s'automutiler, à fuguer et à avoir des idéations suicidaires. Les contacts avec les membres de sa famille sont ponctués de rejet et d'abandon. Katherine suit les démarches imposées par la DPJ mais n'arrive pas à trouver de

lieu sécurisant, ni de soutien affectif et social et a une très faible estime de soi. Elle arrête l'école à 14 ans.

À 12 ans, à la suite d'une fugue, elle se retrouve pour la première fois à la rue. Sans vivre carrément dans la rue, elle fait le tour de plusieurs ressources telles que les maisons d'hébergement à Montréal et retourne par la suite dans ses nombreuses familles d'accueil. Elle qualifie cette période de « va et vient infernal ». Entre 12 et 18 ans, elle se retrouve seule avec son sac à dos, elle ressent quotidiennement de la peur et ne possède rien. Elle ne consomme aucune drogue et ne pratique pas d'activité délinquante. Afin de survivre, elle fait le tour des ressources communautaires disponibles. Durant cette période, elle rejette son identité d'itinérante. Ce n'est qu'avec le recul qu'elle prend conscience qu'elle a été un *sujet itinérant*.

« Mettons que je remets en question toutes les places que j'ai faites, comment je me sentais, juste que je n'ai pas eu de famille pour m'accompagner dans ce temps, j'avais pas d'amis, je n'avais personne, ben oui, j'étais itinérante, j'avais aucun endroit fixe, ça ne voulait juste pas rentrer...Quand j'ai eu 19 ans, j'ai eu un coup de vieux, je me suis toute remise en question...de 12 à 19 ans, j'ai été dans la rue, je n'avais pas de support... »

De 17 à 18 ans, Katherine se retrouve stable pendant un an dans un foyer supervisé. À sa majorité, elle fait sa première demande d'aide sociale. La ronde des déménagements recommence : hébergement communautaire, colocation, etc. Par la suite, elle rencontre un homme et s'installe avec lui. Elle est à nouveau victime de violence physique et psychologique. Elle se retrouve ensuite dans une Maison pour femmes victimes de violence conjugale. Après son passage dans cette ressource, elle est victime d'un abus sexuel. Une autre période difficile s'amorce. L'appareil judiciaire la décourage et à nouveau, elle construit des idéations suicidaires. À 19 ans, à la suite de ces sept dernières années où l'instabilité, la pauvreté et l'exclusion s'entrecroisent, Katherine entreprend une remise en question avec l'aide d'une intervenante très significative dans sa vie.

Affirmant être en processus de sortie de la rue depuis déjà 7 ans, elle met en pratique certaines stratégies d'insertion depuis quelques mois. Les nouvelles actions entreprises par Katherine visent à l'insérer au niveau résidentiel, professionnel et social. Elle amorce un retour à l'école, s'installe en appartement avec une colocataire et entreprend un programme d'employabilité rémunéré. De

plus, elle commence à recréer un lien avec sa mère. Selon elle, les ressources ont toujours été là pendant qu'elle était dans la rue.

Au moment de l'entrevue, elle affirme avoir le soutien d'une intervenante et de sa mère. Ces dernières l'aident dans ses démarches et dans la construction d'un réseau social. Katherine se sent bien, considère avoir la capacité d'agir sur sa vie et développe des habiletés tel que gérer son argent et vivre en colocation. Elle considère que le soutien gouvernemental ne l'aide pas. Elle mentionne les problèmes qu'elle a eus avec l'aide sociale et le système judiciaire suite à la plainte qu'elle a déposée pour l'agression sexuelle qu'elle a subie. Elle explique avoir eu beaucoup de problèmes financiers durant la transition entre l'aide sociale et son programme d'employabilité. Elle évoque la perte de confiance qu'elle ressent devant ces instances gouvernementales. Elle décrit ses conditions de vie actuelles comme étant précaires. Katherine a constamment peur de manquer d'argent et de perdre son logement. Elle ne veut pas se retrouver à nouveau dans la rue. Katherine aspire à faire un *diplôme d'étude professionnelle* (DEP) en coiffure. Elle considère avoir la volonté de réaliser ses rêves. Selon elle, c'est à elle seule que lui incombe la responsabilité de développer son autonomie et sa maturité. De la sorte, elle pourra réussir son projet de vie.

Après avoir présenté notre trajectoire type, nous analysons les différents segments de trajectoires des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. Cette démonstration recoupe plusieurs dimensions de l'ensemble des trajectoires des jeunes femmes itinérantes rencontrées. Nous avons principalement relevé comme dimensions : la vie dans la rue, la sortie de la rue et les aspirations et projets de vie des jeunes femmes itinérantes.

4.3) La vie dans la rue : les réalités quotidiennes des jeunes femmes itinérantes

Selon les recherches de Parazelli (2002), les jeunes de la rue qui vivaient une relation familiale incohérente, entrent dans la rue afin de donner un sens à leur existence marginalisée et sont en quête de liberté. Tandis que les jeunes de la rue qui ont connu une relation familiale d'abandon, entrent dans la rue afin de prendre en charge leur propre survie et devenir ainsi indépendants.

Comme le montre l'histoire de Katherine, plusieurs des jeunes femmes rencontrées dans le cadre de ce mémoire affirment avoir été attirées ou amenées à la rue. Certaines connaissaient déjà des amis

qui y vivaient. D'autres, n'ont pas eu le choix de s'y retrouver après avoir perdu le soutien de leurs parents ou de la DPJ après avoir atteint la majorité. L'entrée à la rue, pour les jeunes femmes itinérantes, devient alors synonyme d'évasion, d'un désir d'autonomie et d'une quête de liberté et d'affirmation de soi-même. Elle devient également un lieu pour se réapproprier un espace et créer de nouveaux liens sociaux avec un nouveau réseau d'appartenance.

Pour les jeunes femmes rencontrées, l'entrée dans la rue résulte d'une interaction entre leur histoire familiale, leur action assujettie ou volontaire et certains déterminants sociaux. Tout comme Poirier (2002), les trajectoires des jeunes femmes vers l'entrée à la rue démontrent une complexité psychologique des parcours. La prochaine partie présente les différentes perceptions de l'expérience de vivre dans la rue des jeunes femmes itinérantes.

En entrant dans la rue, les jeunes femmes deviennent vulnérabilisées au niveau matériel et symbolique, accentuent une désinsertion sociale déjà amorcée et se retrouvent dans une dynamique d'exclusion sociale. Elles se retrouvent pour ainsi dire, sans ressource matérielle, sans ressource expérientielle et avec très peu de ressource relationnelle.

4.3.1) Liberté et plaisir versus la rue comme endroit insécurisant et violent

À leur entrée dans la rue, certaines jeunes femmes perçoivent celle-ci comme un espace de liberté, de découvertes et de construction de nouveaux liens sociaux. La rue devient un espace d'appropriation personnelle de la marge, d'une nouvelle construction identitaire et d'un affranchissement face à leur passé chargé de souffrance, de violence ou d'incohérence.

Pour moi, à ce moment-là, c'était mon moyen, c'était mon mode de vie, c'était rien de plus. Avant, on était une grosse gang, puis on se tenait entre nous autres toujours, on ne se laissait jamais tomber dans marde, faque c'est comme un peu ma famille, mon juste chez-nous... (Nadine)

Pour d'autres jeunes femmes itinérantes, vivre dans la rue devient ainsi un nouveau mode de vie empreint de liberté, d'autonomie et de plaisir. Celles-ci décrivent la formation d'un nouveau réseau social (amis ou intervenantEs) qui vient remplacer le réseau familial. Elles décrivent la consommation abusive de substances psychoactives, les fêtes quotidiennes, la vie au jour le jour sans responsabilité, etc.

Il y en a des fois qui dise que le monde dans la rue ne se supporte pas, qu'il n'y a pas d'entraide, moi j'avais l'impression d'avoir une famille. Des fois, je croise une fille, on s'interpelle : ah ma petite sœur ! Elle a été là pendant 5 ans, durant mes peines d'amour, dans mes nouveaux amours, les problèmes que j'ai eus avec ma mère... (Sophie)

L'ensemble des jeunes femmes vit durant cette période une transformation identitaire. Elles se définissent souvent comme une « jeune de la rue », comme une personne « marginale » ou

« itinérante » ou encore, « nomade ». Certaines adoptent des modes de vie et des valeurs liés au mouvement punk ou anarchiste. Prônant des valeurs anticonformistes et antimatérialistes, elles s'impliquent au sein de groupes militants ou décident de se tenir avec des personnes qui correspondent à leur propre identité. Les autres se décrivent comme apolitiques et sont influencées tout de même par la culture de la rue. Dans l'ensemble, elles parlent de leur appartenance à la marge et considèrent les personnes appartenant à la culture dominante comme les « autres ». Elles décrivent fréquemment leur mode de vie comme étant marginal car il n'est pas construit selon les axes édifiés par la culture dominante. Colombo (2003), tout comme Parazelli (2002) et Bellot (2001), rappelle que la rue peut être un lieu de socialisation pour les jeunes de la rue. L'auteure affirme que « Ces jeunes se sentent rejetés par leur famille et ils ne trouvent pas d'autres références significatives dans la société et la culture prédominante pour se constituer en tant que sujet. Ils choisissent alors la rue comme référence, car elle représente un milieu rejeté, comme eux, par la société et ses institutions. » (2003; 5). Toutefois, si certaines jeunes femmes ont choisi la rue pour se libérer de leur vécu familial, d'autres ne l'ont pas choisi.

Tout comme l'histoire de Katherine, quelques jeunes femmes rencontrées affirment avoir été contraintes à entrer dans la rue. Leur situation est donc à l'opposé de celles qui vivent la rue comme un espace de liberté. Après avoir atteint leur majorité, perdu ou fuit la prise en charge étatique de la DPJ, elles se sont retrouvées à la rue. Ayant une grande difficulté à demeurer stable au niveau résidentiel et financier à cause de plusieurs problématiques, ces jeunes femmes fréquentent les ressources d'hébergement communautaire et en font le tour dans une logique de rotation. Pour elles, la rue n'est pas un lieu de socialisation où la liberté et le plaisir sont de mises. Elles perçoivent la rue comme un milieu insécurisant et violent. Elles décrivent les peurs liées à leur expérience de vivre dans la rue et les épisodes de violence (physique, sexuelle et psychologique) qu'elles ont subies. Leurs représentations de la rue diffèrent donc des autres jeunes femmes qui perçoivent la rue comme un phénomène d'attraction et un lieu de socialisation. Tout comme le souligne Parazelli (2002), le « choix contraint » de la rue devient l'expression d'une survie identitaire ponctuée de risques, de souffrances et d'insécurité.

Le temps est perçu par certaines des jeunes femmes itinérantes comme étant un rapport quotidien qui peut changer à tout moment et qui est déterminé par leurs pratiques sociales.

Je me réveillais de la place où je m'étais couchée, c'était soit un squat ou dehors, on partait, on allait se faire un peu de cash pour une journée, boire une bière, on se faisait un peu de cash, on allait dans un parc et on buvait. On partait souvent sur le pouce pour s'en aller dans une autre ville. Ce n'était jamais, on ne peut pas comme dire un horaire de journée. Pendant des années, il n'y en a pas eu de routine, comme on y allait avec ce qui arrivait dans la journée. (Nadine)

Les autres jeunes femmes mentionnent, plus leur expérience dans la rue s'allonge, plus que les jours deviennent pareils, qu'une certaine routine s'installe et qu'un certain ennui peut se faire ressentir.

4.3.2) Adaptation et stratégies de survie

Après un certain temps passé dans la rue, la perception de celle-ci devient paradoxale et évolue. En effet, l'ensemble des jeunes femmes itinérantes mentionne le grand état de survie dans lequel elles sont plongées. Elles doivent au jour le jour mettre en œuvre des stratégies de débrouillardise afin de parvenir à se nourrir et à se loger. Pour certaines, elles doivent également trouver de l'argent afin de pouvoir consommer des substances psychoactives. Afin de lutter contre cette situation de grande précarité, elles peuvent quêter, squatter, vendre de la drogue, devenir travailleuse du sexe, faire du squeegee, faire le tour des ressources, etc. Elles décrivent leur situation de vivre dans la rue comme étant de la survie quotidienne ou comme un état d'extrême pauvreté.

C'était rough, je buvais, je fumais plein de joints, il fallait que j'aille quêter pour manger. Quand ça fait 2 jours que tu n'as pas manger et qu'il faut que tu ailles quêter, tu n'es pas belle à voir. Et le monde ne veut pas t'en donner, il pense d'autre chose de toi. Je me suis mise une pancarte autour du cou où il était écrit : « je ne suis pas junkie, j'ai faim ». J'ai découvert des spots plus payants pour la quête...J'ai survécu les 2 premiers mois grâce à la bonté du monde. (Valérie)

Les jeunes femmes évoquent la difficulté d'avoir une stabilité résidentielle. Elles dorment où elles le peuvent, soit dans la rue, dans les ressources d'hébergement, chez des amis, dans les squats, etc. Toutes les femmes évoquent la capacité de se trouver un endroit pour dormir même si celui-ci change fréquemment de lieu. Les moments les plus difficiles sont l'hiver, puisque dormir dans la rue ne devient que l'ultime option.

Oui j'étais dans la rue, mais je connaissais plusieurs ressources, en arrivant dans le centre-ville, tu te fais des connaissances assez rapidement, ça te parle beaucoup des ressources qu'il y a. Oui, j'étais dans la rue, mais j'avais toujours une place où coucher : un ami, le Bunker, En Marge, Passages, etc. (Lisandre)

La plupart du temps, elles quêtent pour manger ou elles fréquentent souvent les Centres de jour pour se nourrir le midi ou le soir. La majorité des jeunes femmes n'évoque pas une très grande difficulté à se nourrir après avoir connu les nombreuses ressources qui font de l'aide alimentaire.

Tu es mal pris dans la rue parce que tu n'as pas de logement et pas de place stable, mais pour manger, tu manges tout le temps, s'en est fatigant. Il y a des places qui donnent le déjeuner, d'autres qui donnent le dîner et le souper. (Juliette)

Tout comme le soulignent Parazelli et Colombo (2002) dans une recherche sur les jeunes de la rue, le rapport intime d'appartenance symbolique et dynamique à la rue peut varier d'intensité et de polarité tout au long du passage de l'entrée à la sortie de la rue. En effet, les jeunes femmes itinérantes mentionnent des sentiments paradoxaux tels que de la passion, de l'indifférence et de la dépression. Si les entrevues réalisées démontrent que ces sentiments paradoxaux sont vécus par la majorité des jeunes femmes, l'histoire de Katherine nous démontre, toutefois, qu'il est possible de

vivre des sentiments moins ambivalents et contradictoires. Dans son cas, l'expérience de vivre dans la rue lui faisait ressentir de la dépression et de la souffrance.

4.3.3) Prolongement de l'affaiblissement du soutien social

Comme le démontre la trajectoire de Katherine et ultérieurement les récits de pratique des intervenantes, les jeunes femmes, pendant la période où elles sont à la rue, gardent des contacts très sommaires avec leur famille. Si nous percevons un affaiblissement du soutien social au moment de l'entrée à la rue, celui-ci persiste durant l'expérience de vivre dans la rue. Les contacts sont souvent superficiels avec la famille. Les jeunes femmes racontent avoir gardé des contacts peu fréquents avec des membres de leur famille. Valérie relate qu'elle appelait uniquement sa petite sœur lorsqu'elle était dans la rue.

La seule personne que j'appelais pendant que j'étais dans la rue, c'était ma petite sœur. Je l'appelais pour lui dire que j'étais correcte, je suis en santé [...] (Valérie)

Aussi, elles caractérisent la dégradation de leurs conditions sociales par l'isolement social qu'elles ressentent progressivement au fur et à mesure qu'elles demeurent dans la rue et par les multiples conséquences sur leur santé physique et mentale. Les jeunes femmes se retrouvent plus fréquemment seules car le réseau social se rétrécit souvent, les alliances par moment prennent fin, etc. Le sentiment de liberté est vite remplacé par un sentiment de cloisonnement et de dépendance. De plus, certaines vont vivre des démêlés avec la justice et se retrouvent ainsi judiciairisées. Valérie raconte comment un jour elle s'est sentie prise au sein d'une « routine confinante ».

Je me sentais libre jusqu'à temps qu'un jour, je me dise, je ne suis pas libre pantoute. Tous les jours, je devais me lever pour aller quêter de 12h30 à 17h00, après être allée manger Chez Pops, puis après 17 heures, j'allais me soûler. J'ai réalisé qu'il n'y avait aucune liberté dans le mode de vie que je m'étais imposée, que je valais plus la peine que ça. (Valérie)

En proie à la déterritorialisation, elles fréquentent certaines ressources pour parvenir à reprendre contact avec elles-mêmes et les autres. Suites à différentes mouvances, elles doivent refaire leurs cartes d'identité, se faire accompagner dans des ressources de santé, à la Cour ou à l'aide sociale. Pour la plupart, ce sont les intervenantEs des ressources d'hébergement ou des Centres de jour qui aident les jeunes femmes itinérantes à pallier à leurs besoins. Vulnérabilisées par la pauvreté, diverses problématiques personnelles et l'exclusion sociale, certaines jeunes femmes itinérantes commencent, après une certaine période, à se construire un nouveau projet de vie.

4.3.4) Marginalisation et exclusion

Certaines des jeunes femmes itinérantes précisent avoir vécu de l'exclusion pendant qu'elles étaient dans la rue. Au-delà de leur marginalisation, elles donnent des exemples concrets d'exclusion vécue. À travers leurs perceptions, elles mentionnent s'être senties exclues, en perte de citoyenneté

et ne pas avoir eu les mêmes droits que l'ensemble des autres concitoyenNEs. Elles évoquent souvent les jugements perçus provenant du « monde extérieur au leur ». Elles parlent des regards désapprouvateurs ou désobligeants lorsqu'elles déambulent dans le Centre-ville ou lorsqu'elles quêtent. Elles mentionnent le contrôle répressif de la police et leur fréquente judiciarisation. Caroline relate son sentiment d'être parfois au sein d'un rapport inégalitaire où, elle se fait écraser par ceux qui sont dominants et qui possèdent le pouvoir.

J'ai de la misère à cause de mon apparence et de mon *lifestyle*...qui vont-ils choisir entre moi et celle qui va à l'école ? [...] Le monde, aussitôt qu'il voit que tu es faible, il te pile dessus. Il te dit sa façon de penser, il n'a plus peur de te le dire. Quand tu te sens fort, le monde te laisse tranquille. Quand je me sens faible, je ne me fais pas écouter. (Caroline)

Plusieurs jeunes femmes itinérantes ont mentionné la pression sociale engendrée par les commerçants à leur égard. Par moment, elles se sentent exclues de certains lieux et de certains parcs. Elles l'indiquent également en décrivant la discrimination vécue au moment de la recherche de logement ou d'emploi.

En résumé, l'entrée à la rue et les conditions de vie des jeunes femmes lorsqu'elles vivent dans la rue, reflètent que les processus de désinsertion, de désaffiliation et d'exclusion sociale s'inscrivent tout au long des trajectoires des jeunes femmes itinérantes. Nous verrons que les représentations des jeunes femmes itinérantes sont conformes à celles des intervenantes en ce qui a trait aux segments de trajectoire présentés.

4.4) Les processus de sortie de la rue vécus par les jeunes femmes itinérantes

Dans un premier temps, à partir des perceptions des trajectoires des jeunes femmes itinérantes, nous allons présenter l'événement déclencheur qui a donné le coup d'envoi aux processus de sortie de la rue. Par la suite, nous allons présenter les perceptions des jeunes femmes face à leurs processus de sortie de la rue. Finalement, nous allons exposer les diverses stratégies entreprises par les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue au niveau de l'insertion résidentielle, professionnelle et sociale.

4.4.1) L'événement déclencheur

Après être entrées dans la rue et avoir vécu au sein de cette dernière, les trajectoires des jeunes femmes les mènent progressivement vers le début d'un processus de sortie de la rue. L'événement déclencheur réfère à la première étape du processus de sortie de la rue selon Karabanow et al. (2005). Selon ces auteurs, l'événement déclencheur survient lorsque les acteurs : « remettent en question leur mode de vie à la suite d'expériences traumatisantes vécues dans la rue, d'un

désenchantement face à la culture de la rue, ou bien parce qu'ils trouvent très ennuyeuses les activités de survie dans la rue. » (2005; 15).

Toutes les jeunes femmes itinérantes rencontrées ont mentionné un événement déclencheur déterminant qui les a amenées à vouloir sortir de la rue. Pour reprendre les termes de Vaneuville (2005), il peut s'agir d'un « déclic » principal ou de nombreux « catalyseurs » qui amènent les jeunes femmes progressivement à amorcer leur processus de sortie de la rue. Elles ont toutes mentionné un événement majeur qui les propulse dans leur processus de sortie de la rue. Par exemple, tout comme l'histoire de Katherine, Nadine évoque une accumulation d'événements personnels qui lui ont donné l'impulsion de se construire un nouveau projet de vie.

À un moment donné, tu t'écoeurs pareil. Les premiers mois, c'est un gros trip, tu découvres, c'est le fun, tu as ton chum. Plus ça avance, plus que les années avancent, tu te rends compte que c'est pas toujours le fun. À un moment donné, il arrive qu'une situation qui s'accumule, comme le décès de tes chums ou tu es tout le temps trop gelée, faque tu te décrisses toi avec, plein d'affaires de même. Comme j'ai pogné du temps, je suis rentrée à Tanguay, à un moment donné, tu te dis, c'est assez, je vais faire d'autres choses. (Nadine)

Plusieurs jeunes femmes soulignent une certaine lassitude face au mode de vie dans le monde de la rue. D'autres insistent sur un événement qui les a insécurisé (hospitalisation suite à une overdose, mort d'un ami, prison). D'autres mentionnent un événement ultimatum (tomber enceinte). Ces déclencheurs sont de la sorte des événements vécus qui sont généralement propres au sujet itinérant.

Tout comme l'indiquera les récits de pratique des intervenantes, c'est à travers l'apparition de nouveaux besoins, de nouvelles attentes et d'une réelle motivation à changer de mode de vie que cela fait en sorte de transformer les trajectoires des jeunes femmes itinérantes et ainsi, les fait entreprendre un processus de sortie de la rue.

4.4.2) Composantes de la sortie de la rue

En général, les jeunes femmes itinérantes décrivent leur processus de sortie de la rue comme étant long, ponctué de différentes étapes transversales et qui nécessite d'exécuter un passage entre deux mondes différents: le monde de la rue et le monde plus conforme à la culture dominante. Elles rejoignent de la sorte les perceptions des intervenantes à ce sujet.

En effet, les jeunes femmes itinérantes perçoivent leur processus de sortie de la rue comme étant long et ponctué d'étapes à suivre. Il implique de mettre en œuvre de manière transversale des stratégies au niveau résidentiel, professionnel et social. Ce constat s'éloigne de la recherche de Karabanow et al. (2005) qui soutient que le processus de sortie de la rue implique des étapes à suivre de manière plutôt linéaire. En effet, selon ces chercheurs, il y aurait un niveau à atteindre

avant de passer au suivant. Selon les propos d'une jeune femme interrogée, Lisandre raconte qu'elle est en processus de sortie de la rue depuis trois ans et qu'elle trouve cela très difficile à vivre au quotidien. Pour elle, la sortie de la rue comporte différentes étapes entrecroisées et qui ne sont pas facilement conciliables.

C'est beaucoup d'étapes, sortir de la rue. C'est difficile. Encore aujourd'hui, je trouve ça dur. Ça fait 3 ans, mon fils va avoir trois ans en septembre, je n'ai pas d'emploi, je n'ai pas beaucoup de scolarité. Avec un enfant, c'est difficile de se dire, bon ben là, retourne à l'école, ça me tente pas nécessairement de retourner à l'école, j'ai de la difficulté et je n'aime pas beaucoup ça, c'est pas encourageant. (Lisandre)

Aussi, les jeunes femmes itinérantes ont mentionné qu'il faut amorcé plusieurs tentatives de processus de la sortie de la rue avant de parvenir à sortir de la rue définitivement. La trajectoire de Katherine est explicite à ce sujet. Elle considère avoir été 7 ans dans la rue et avoir été durant cette même période, 7 ans en processus de sortie de la rue. Parazelli et Colombo (2002) affirment que la sortie de la rue est caractérisée par l'ambivalence. Cette dernière se concrétise par le sentiment d'osciller entre le monde de la rue et le monde de la culture dominante. La trajectoire de Nadine démontre bien ces oscillations entre les axes de continuité et de rupture. Elle expose qu'elle a tenté de devenir stable au niveau résidentiel mais qu'elle n'y parvenait pas. Selon Nadine, elle n'était pas prête à changer de mode de vie et n'avait pas commencé à entreprendre les actions nécessaires à la réussite de son projet.

J'ai eu des logements mais je les perdais. Je pense que je n'étais pas encore trop tannée de ce mode de vie-là, je n'étais pas encore prête à passer à d'autres choses. À partir du moment que tu es vraiment prête à passer à d'autre chose, dans le fond, il faut que tu travailles à le faire. (Nadine)

Finalement, le processus de sortie de la rue est pour les jeunes femmes itinérantes un passage entre deux mondes bien différents et définis : le monde de la rue et le monde de la culture dominante (Colombo, 2003). Elles tentent de sortir de la rue afin de correspondre à des valeurs propres à celles de la culture dominante et ainsi accéder à une conformité des besoins véhiculés par la société. Toutefois, les jeunes femmes ne rejettent pas tous les éléments liés au monde de la rue. Selon Colombo (2003), les « sortantes » se retrouvent dans un entre-deux et sont donc influencées par les valeurs qui proviennent des deux mondes distinctifs. Nadine raconte comment elle a changé son mode de vie sans tout rejeter du monde de la rue. Elle fait une distinction entre son expérience antérieure et son présent actuel.

Pas que je tente de changer mon mode de vie, j'ai réussi. C'est sûr, que je reste encore un peu dans le milieu. Je vais encore au Centre de jour, j'ai encore de mes chums qui sont dans la rue, ils vont venir chez nous quand ils passent à Montréal, ils vont venir crécher chez nous une coupe de jours. Je ne renie pas le monde de la rue car ça reste quand même une grosse partie de ma vie. Ce monde-là est averti, sté tu peux venir chez nous mais il y a quand même des affaires de changer. (Nadine)

Sophie relate comment son processus de sortie de la rue l'a amené vers une situation confortable et sécuritaire tout en gardant quelques amis rencontrés lorsqu'elle était dans la rue. Elle mentionne l'existence de deux mondes distinctifs.

Présentement, je me sens comblée. J'ai encore mes amiEs, j'ai le côté sécurité qui me manquait. J'ai le meilleur des 2 mondes. Autant, j'ai mes amiEs de la rue, autant, je ne me stress plus où je vais manger, où je vais dormir, j'ai mon lit, mon toutou, je dors bien, j'ai pas trop chaud, pas trop froid. J'ai quelqu'un 24 heures sur 24 si j'ai besoin de parler. Je suis contente, le monde est content pour moi et ils sont fiers de moi. (Sophie)

Le processus de sortie de la rue serait donc un passage nécessitant un entre-deux et plongerait les jeunes femmes itinérantes dans un creux où elles n'appartiennent plus seulement au monde de la rue ou au monde de l'ordre prédominant mais bien, aux deux mondes en même temps. Elles se trouvent des attaches dans chacune de ces deux réalités mais tendent tout de même à rejoindre dans la majorité des cas celui de l'ordre prédominant. Les aspirations futures des jeunes femmes itinérantes, exposées ultérieurement, sont explicites à ce sujet.

Après avoir analysé la présence d'un événement déclencheur et les composantes de la sortie de la rue pour les répondantes, 11 jeunes femmes itinérantes ont construit un discours sur leur processus de sortie de la rue qui fait émerger des stratégies au niveau de l'insertion résidentielle, professionnelle et sociale. Seulement une femme démontrait clairement de l'incertitude à travers l'analyse de son processus de sortie de la rue puisqu'il était très récent. Elle semblait encore maintenue en situation de survie et venait de parvenir à un premier stade de stabilité. Dans son cas, elle venait d'amorcer le programme Naomi, dans le cadre d'une recherche menée au Canada, qui vise à prescrire gratuitement de l'héroïne aux utilisateurs de drogue injectable.

4.4.3) Insertion résidentielle : le logement, un élément essentiel

Nous entendons par insertion résidentielle, des stratégies ou des actions entreprises afin de chercher une stabilité résidentielle et donc, de se trouver un logement et de le garder pendant une certaine période. L'insertion résidentielle des jeunes femmes itinérantes s'avère être fréquemment une action prioritaire, ponctuée d'événements discriminatoires et qui nécessite des stratégies de débrouillardise afin de parvenir à une stabilité résidentielle au sein du parc locatif privé. La trajectoire de Katherine nous démontre bien comment son instabilité en logement faisait en sorte de précariser ses conditions de vie et comment au cours de son processus de sortie de la rue, se trouver un logement stable devenait l'élément essentiel à toute autre démarche d'insertion.

Au cours de leurs processus de sortie de la rue, selon l'ensemble des jeunes femmes rencontrées, la recherche d'une stabilité résidentielle s'avère être majoritairement la stratégie prioritaire. Les actrices visent ainsi à transformer une situation qui est trop empreinte de vulnérabilité, de

désinsertion et d'exclusion sociale. Les démarches entreprises au niveau de la recherche d'un logement évoquent le besoin de changer cette situation jugée instable, insécurisante et insatisfaisante. Juliette décrit que son conjoint et elle, suite à plusieurs épisodes de consommation, se sont retrouvés à la rue et ont tout perdu. Pour ce couple, l'action de retrouver un logement a été prioritaire au sein de leur processus de sortie de la rue.

Ça fait 6 mois qu'on a le projet de sortir de la rue. Avant, on avait un appartement sur X, on était responsable de la conciergerie, j'avais mon emploi chez Y, les deux ont avait un emploi et à cause de ça (consommation abusive), on a tout perdu. On était tanné de ne pas avoir de place fixe, de se promener tout le temps. On a donc commencé par se chercher un loyer, parce que c'est ça qui est le plus difficile et qui te démoralise quand tu n'en trouves pas. Mon père nous a aidé à chercher des loyers, ça, ça l'a aidé. Quand on a trouvé un loyer, on était content. (Juliette)

Les pratiques sociales des jeunes femmes en processus de sortie de la rue lors de leur recherche d'une stabilité résidentielle font ressurgir une tension entre ces dernières et la culture prédominante instituée par les propriétaires. Toutes les jeunes femmes itinérantes mentionnent le prix exorbitant des loyers présents dans le parc locatif montréalais. Aussi, certaines décrivent avoir vécu de la discrimination au moment de la recherche d'un logement créant ainsi un obstacle durant leur processus de sortie de la rue. C'est le cas de Caroline qui explique ne pas parvenir à se trouver un logement puisqu'elle ne correspond pas aux critères de la « bonne locataire » et se sent ainsi discriminée dans sa recherche de stabilité résidentielle.

Je me cherche un appart, quelque chose de sécuritaire où je peux mettre mon stock... Ils cherchent toujours des références, pas le droit au chien, ils ne me donnent pas un temps comme ils donnent un temps à tout le monde (chance). J'ai de la misère à cause de mon apparence et de mon *lifestyle*...qui vont-ils choisir entre moi et celle qui va à l'école ? (Caroline)

Lisandre relate qu'elle a un jour compris qu'elle était victime de discrimination dans sa recherche de stabilité résidentielle.

Quand j'ai su que je ne trouvais rien, que tout était trop cher, que personne voulait me louer parce que j'étais enceinte, que je n'avais pas de référence, parce que j'avais pas ci ou pas ça, sont exigeants en maudit les propriétaires, ce qui m'arrivait, c'était de la discrimination. (Lisandre)

D'autres jeunes femmes, appréhendant un conflit éventuel entre propriétaire et futur locataire, ont développé des stratégies afin de parvenir à louer le loyer envisagé. Valérie explique qu'elle n'a jamais rencontré de difficulté à louer un logement puisqu'elle avait comme stratégie d'améliorer son habillement au moment des rencontres avec le propriétaire.

Je n'ai jamais eu de problème. J'essayais de bien m'habiller. La seule chose qui me trahit, ce sont mes cheveux. Il y en a qui ne sont pas trop regardant. J'ai appris à me vendre : regarde, je suis une bonne petite fille ! (Valérie)

Les récits de pratique des intervenantes, présentés dans le chapitre suivant, se recourent avec les discours des jeunes femmes itinérantes. La discrimination en logement que vivent celles-ci fait

ressurgir des barrières dans les projets de sortie de la rue et rend de la sorte la stabilité résidentielle difficile à obtenir.

L'ensemble des jeunes femmes ne fait que très peu de démarches pour se trouver un logement social. La majorité ne considère pas y avoir accès à cause des longues listes d'attente ou car elles ont la perception de ne pas correspondre à la population visée par ce dispositif québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elles évoquent fréquemment le manque d'unités de logement social et la complexité d'y accéder. Nadine explique qu'elle n'a pas voulu faire une demande pour un logement social car elle croit que c'est très difficile d'y accéder. Pour elle, il est difficile d'obtenir un logement social parce qu'il y a un manque d'unités. Elle se sent ainsi contrainte à louer un appartement au privé et à devoir déboursier une grande partie de son chèque d'aide sociale.

J'aurais sûrement pu mais je n'ai pas voulu. Dans le fond, je n'ai pas vraiment cherché pour ça. Il y en a, mais il y a des listes d'attente, c'est super dur. Il n'y en a pas assez pour la demande. Je paye mon logement 600\$ par mois rien d'inclus, c'est pas fort avec un chèque de BS. Je n'arrive pas. (Nadine)

Les perceptions des jeunes femmes se recoupent ainsi avec celles des intervenantes rencontrées. Ces dernières ont évoqué le manque d'unités de logement social et le fait que les jeunes femmes en processus de sortie de la rue étaient souvent contraintes à vivre dans une situation de pauvreté même lorsqu'elles ont un logement.

Une seule des jeunes femmes itinérantes relate avoir vécu pendant quelques temps dans un HLM (habitation à loyer modique) avec son conjoint et son enfant. Lisandre raconte qu'au moment sa rupture amoureuse avec le père de l'enfant, elle n'a plus été en mesure de rester dans son logement social puisque le prix du loyer n'a pas été ajusté à son revenu personnel. Elle a dû déménager et retourner dans un logement privé.

Après ça, j'ai redéménagé mais cette fois-là, je suis allée dans un HLM. Je n'ai pas resté longtemps là parce que mon chum et moi, on s'est séparé. On est resté de très bons amis.... Quand mon conjoint est parti, ils ont juste enlevé 60\$ à mon loyer, je ne pouvais plus payer ce logement-là. J'ai donc dû déménager dans un 3 et demi. Avant, j'avais un 5 et demi. (Lisandre)

En résumé, l'ensemble des jeunes femmes itinérantes, au moment d'entreprendre leur processus de sortie de la rue, désire devenir stable au niveau résidentiel. Ne voulant plus être sans domicile fixe, elles entreprennent donc des démarches afin de se trouver un logement. Toutefois, habitant majoritairement dans des logements du parc locatif, elles doivent pour la plupart déboursier plus de 50% de leur revenu afin de demeurer dans ce loyer. Cette recherche de stabilité résidentielle peut ainsi occasionner d'autres contraintes, soit une difficulté à pallier à leurs autres besoins essentiels ou à continuer de manière transversale leur insertion au niveau professionnel et social.

4.4.4) Insertion professionnelle

Les trajectoires des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue présentent certaines stratégies et différentes contraintes vécues au niveau de l'insertion professionnelle. Ces dernières réfèrent généralement au retour à l'école, à la formation professionnelle, à l'emploi et au revenu obtenu durant l'année.

Au niveau de l'accès au revenu, au moment des entretiens semi-dirigés, 10 jeunes femmes sont prestataires de la Sécurité du revenu. Pour la plupart, elles ont toutes accès à la prestation de base, l'aide sociale au montant de 566\$. Or, deux jeunes femmes reçoivent la prestation de la Solidarité Sociale de 835\$ car elles ont des contraintes sévères à l'emploi. Pour l'ensemble des jeunes femmes, l'aide sociale est perçue comme étant un soutien financier temporaire et un droit que les personnes vulnérabilisées peuvent avoir recours.

Toutefois, certaines contradictions ont émergé au cours des entrevues laissant sous-entendre que cette mesure de protection sociale fait en sorte de les maintenir dans un état de dépendance et ne les aide pas à sortir de la rue et de la pauvreté. Comme les intervenantes rencontrées, des sentiments de dépendance et d'insécurité ont également été identifiées. L'aide sociale protège la personne assistée sociale à ne pas se retrouver sans le sou mais l'entraîne dans une dynamique de dépendance vis-à-vis ce dispositif québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nadine exprime bien cette contradiction vécue par les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue qui sont prestataires de l'aide sociale.

Je ne peux pas dire que ça ne m'aide pas pantoute. Pour l'instant, je ne peux pas m'en passer pour ne pas me ramasser le cul dans la rue. Pour l'instant, c'est comme un entre-deux. Je ne veux pas être sur le BS toute ma vie. Comme je t'ai dis, je n'aime pas stagner... Le gouvernement ne m'a pas aidé dans mon projet de vie. À part me donner de l'argent genre à tous les mois, pis tu n'en as même pas assez pour payer un loyer pour un mois... Ils font plus nous pogner dans un espèce de cercle, tu es pogné avec ton BS pis tu as l'espèce de syndrome du premier du mois et tu attends ton chèque pour vivre. Moi ça m'écoeure un peu, c'est ridicule. Tu te trouves une job, tu as besoin de travailler puis d'avoir ton BS en même temps et des fois tu n'as pas assez d'argent. Après ça, tu te ramasses avec des dettes avec le gouvernement quand tu n'as même pas une cenne pour vivre.... Des fois, ils sont pires que des vendeurs de dope... (Nadine)

La majorité des répondantes étaient prestataires de l'aide sociale depuis quelques années. Elles ont signifié leur envie de ne plus être prestataires et être autonome financièrement.

J'ai commencé à avoir de l'aide sociale à 18 ans, quand j'ai eu mon gars. J'en ai eu un peu. Ça fait 8 ans que je suis là-dessus, j'aimerais bien ça débarqué. (Juliette)

Une seule des participantes nous a signifié que l'aide sociale était pour elle un dû. Caroline affirme qu'elle perçoit l'aide sociale comme étant une mesure gouvernementale afin que les personnes marginalisées puissent participer au monde de la culture prédominante.

Moi, je trouve ça ben correct, ils nous interdisent de nous construire un shack en dessous du pont et ils nous donnent de l'argent pour pouvoir louer leurs blocs. Ils en ont du cash. (Caroline)

Aux yeux des jeunes femmes itinérantes, elles considèrent que le chèque octroyé par la Sécurité du Revenu est insuffisant afin de pallier aux besoins essentiels. Le montant déversé mensuellement maintient les prestataires dans une situation de survie. Sophie, prestataire de la Solidarité Sociale (835\$), mentionne que le revenu à l'aide sociale est trop bas et maintient les jeunes qui sont dans un programme d'employabilité en situation de survie.

J'ai survécu avec l'aide sociale, mais avoir 100\$ pour manger, c'est pas assez. Il devrait augmenter le chèque de ceux qui ont 550\$. Ils font 60 millions de programmes pour que le jeune aille travailler, mais ils n'augmentent pas son revenu, il ne peut pas plus survivre dans son appart... le jeune ne toughera pas la round. (Sophie)

Au niveau de la scolarisation et de la formation, comme nous l'avons précisé antérieurement, les jeunes femmes rencontrées sont très peu scolarisées. Au moment des entrevues, 3 jeunes femmes sur 12 suivaient des cours du niveau secondaire.

L'école est souvent perçue comme étant une étape difficile mais, nécessaire, qui implique à la base une stabilité au niveau résidentiel et financier. Pour la majorité des jeunes femmes rencontrées, le retour à l'école devient ainsi une étape ultérieure à la stabilité résidentielle. Juliette, en processus de sortie de la rue depuis 6 mois, relate qu'elle préfère attendre quelques temps avant de retourner faire un cours de préposé aux bénéficiaires.

Ça fait 6 mois que mon chum et moi, on veut sortir de la rue. On préfère attendre un peu avant de retourner à l'école ou travailler. Sté, on vient juste d'avoir notre appart. On préfère attendre et être plus stables chez nous. (Juliette)

Les jeunes femmes itinérantes, qui sont présentement à l'école ou qui désirent y retourner, entrevoient cette dernière comme étant indispensable à la réalisation de leurs aspirations futures. Si le niveau de scolarité sert souvent d'indicateur de la pauvreté (Institut canadien de recherches sur les femmes), les propos des jeunes femmes reflètent cette tendance. Pour elles, l'école devient ainsi une stratégie qui va permettre d'occuper l'emploi convoité et donc, d'améliorer de la sorte leurs conditions de vie. La trajectoire de Katherine nous démontre bien cette tendance : l'objectif de terminer les études secondaires afin de pouvoir faire par la suite un DEP qui mène vers le métier envisagé. Après une longue période sans avoir été sur les bancs d'école, le retour à cette dernière demande une période d'adaptation pour les jeunes femmes itinérantes qui ont décroché depuis déjà quelques années. Valérie raconte son retour à l'école :

Après le projet Solidarité Jeunesse, ils m'ont demandé ce que je voulais faire. Je leur ai dit que je voulais devenir technicienne en garderie. Il a fallu que je retourne à l'école pour ça...je suis allée à l'école Chez Pops, ils m'ont fait entrer là parce que ça faisait 4 ans que je n'étais plus allée à l'école, que je n'étais plus habituée à ce style de vie-là. Ça m'a pris 1 an et ½ m'adapter, il fallait que je sois là à 12h00, je trouvais le moyen d'arriver en retard. (Valérie)

L'école est également perçue par les jeunes femmes comme étant un outil de valorisation personnelle. Sophie raconte comment elle perçoit son éventuel retour à l'école. Prestataire de la Solidarité Sociale et donc, jugée ayant des contraintes sévères à l'emploi à cause de son état de santé, pour Sophie, l'école représente une manière de se valoriser socialement.

Je veux retourner à l'école et finir mon secondaire V, si possible, faire mon cégep pour faire un cours d'interprète, je sais que c'est beaucoup d'heures... de même, je vais me trouver bonne et ça va remplir mes journées. (Sophie)

En résumé, pour la majorité des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue, le retour à l'école est considéré comme une manière de parvenir à leurs objectifs professionnels et donc, d'améliorer leurs conditions de vie. Le retour à l'école implique également une période d'adaptation et est perçu comme un moyen de se valoriser socialement. Pour certaines, le retour à l'école n'est pas envisagé car il ne représente pas une stratégie aidante dans leur projet de sortie de la rue.

Au niveau de la formation professionnelle, plusieurs femmes mentionnent avoir suivi des programmes d'employabilité. Au moment des entretiens semi-dirigés, 2 des jeunes femmes étaient en train de participer à des programmes d'employabilité rémunérés. Katherine et Marielle semblaient très enthousiasmées de leur expérience. Pour l'une, cela représentait de l'autonomie face à la Sécurité du Revenu et pour l'autre, le moyen d'apprendre des connaissances tout en étant rémunéré.

En effet, la majorité des jeunes femmes itinérantes ont suivi le *Programme Solidarité Jeunesse* (PSJ) qui vise à rapprocher les nouveaux demandeurs de l'aide sociale du marché du travail. Ce programme a pour but d'accompagner les jeunes de 18 à 24 ans, volontaires ou référés, et de leur permettre d'atteindre une autonomie personnelle et sociale tout en augmentant leur capacité à être autonome financièrement (Goyette et al, 2006).

Les jeunes femmes itinérantes qui ont participé au PSJ démontrent à travers leur propos que ce programme est jugé aidant dans leurs processus de sortie de la rue. Pour la majorité, il leur a permis de développer de nouveaux intérêts, de se connaître davantage et d'accroître leur estime de soi. Valérie relate comment le PSJ lui a permis de cheminer dans sa vie et de développer des aspirations futures.

Mon chum, un jour, m'a dit : Valérie, tu es en train de te gaspiller, tu as plein de potentiel, plein de talent... fais quelque chose de ta peau. C'est là que j'ai connu Solidarité Jeunesse. C'est un projet de 6 mois, ça m'a vraiment aidé à me placer. Ils m'ont demandé mon but. Je leur ai dit que je voulais être capable de finir de quoi. Mon but, c'est d'apprendre à finir un projet. Je l'ai fini mon projet, après ça, je suis allée voir une psy parce que j'avais plein d'autres problèmes, je m'automutilais. Je suis retournée à l'école par la suite. Je suis entrain de finir mon secondaire. Là je veux aller en technique en garderie. Ça fait plus d'un an que je suis dans le même appart. Je suis tellement contente, c'est merveilleux. On avait à faire un jardin biologique [...] des cours, des visites mais surtout, beaucoup de travail personnel. C'est là que j'ai réalisé que j'étais en train de ne

pas m'utiliser de la bonne manière, que j'étais dans un chemin que si je m'enfonçais trop, que je ne pourrais pas facilement en ressortir. Ou je vais pouvoir mais ça va être rough en tabarnac [...] On a tellement travaillé sur nous autres, je pensais que j'allais apprendre plein de trucs sur les légumes, sur les plantes [...] à la fin, j'ai réalisé que j'en avais beaucoup appris sur moi. Juste de savoir que je valais la peine de fonctionner, même sans rentrer dans le système parce qu'il t'emmerde, quand ayant un pied dedans, que tu pouvais le changer. Ne change pas le monde, change ton petit monde. (Valérie)

Les jeunes femmes qui ont participé au PSJ soulignent la diversité des projets d'insertion socioprofessionnelle disponible. Caroline mentionne qu'elle a adoré faire le projet *Cinéma Paradiso* car elle a pu développer son intérêt pour les arts. Valérie mentionne que le projet sur le jardin biologique lui a donné le goût de prendre des cours en fleuristerie. Le Programme Solidarité jeunesse propose donc des projets d'insertion socioprofessionnelle qui intéressent cette population marginalisée.

De plus, certaines jeunes femmes itinérantes ont mentionné que le PSJ leur a permis de s'outiller pour une éventuelle recherche d'emploi tout en ayant un supplément de revenu sur leur chèque d'aide sociale. Lisandre raconte son expérience au PSJ.

J'ai fait un programme avec Emploi-Québec, le Programme Solidarité Jeunesse. Donc là, j'avais un peu plus d'argent qui rentrait. J'ai fait une intégration au marché du travail ou aux études. Tu vas là, tu as des ateliers, du temps libre pour faire de la recherche, tu peux faire ton CV, ils peuvent te donner des trucs pour les entrevues. C'est une formation pour chercher de l'emploi ou retourner aux études. Ils t'encouragent là-dedans. (Lisandre)

Pour les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue qui ont participé au Programme Solidarité Jeunesse, cela leur a permis d'acquérir une formation, de s'outiller pour un retour à l'école, une éventuelle recherche d'emploi ou un retour sur le marché de l'emploi et leur a permis de développer des habiletés sociales et personnelles. Les perceptions des intervenantes diffèrent donc de celles des jeunes femmes itinérantes. Ces dernières ont une perception beaucoup plus positive de ce dispositif québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous tenons à mentionner une contradiction qui émerge du discours des jeunes femmes et à souligner qu'après avoir suivi la formation au PSJ, aucune jeune femme ne s'est insérée dans le marché de l'emploi. Le manque de compétitivité des jeunes femmes itinérantes sur le marché du travail, leurs problématiques individuelles et structurelles s'avèrent être des problèmes auxquels ces dernières sont confrontées.

Les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue ont très peu d'expériences professionnelles à leur actif. Au moment de leur entrée à la rue jusqu'à l'amorce de leur processus de sortie de la rue, très peu de répondantes ont occupé un emploi. Étant peu scolarisées, leurs expériences antérieures au sein du marché du travail se résument à des emplois atypiques et précaires, peu rémunérés (généralement le salaire minimum) et sans protection sociale. Les jeunes

femmes itinérantes ont majoritairement de l'expérience dans les emplois liés aux services et à la vente (caissière, serveuse, commis dépôt, etc.).

Nous relevons que l'emploi ne semble pas l'objectif premier visé par la plupart des jeunes femmes itinérantes rencontrées. Au cours de leur processus de sortie de la rue, elles préfèrent avoir un logement, remettre de l'ordre dans leur vie et obtenir l'aide de l'aide sociale pour pallier à leurs besoins essentiels. Au moment des entretiens, trois jeunes femmes étaient en recherche d'emploi active dans le secteur des services. Les projets de retour en emploi sont donc remis à un futur à moyen terme et font partie des aspirations des jeunes femmes. Dans l'ensemble, elles se projettent dans des emplois traditionnellement féminin (technicienne en garderie, préposée aux bénéficiaires, etc.). Juliette démontre bien le souhait à moyen terme de se trouver un emploi dans la restauration ou de retourner à l'école afin de devenir préposée aux bénéficiaires. Mais elle insiste sur le besoin d'être plus stable avant d'entreprendre des démarches au niveau de l'insertion professionnelle.

« J'aime mieux attendre d'être plus stable avant de commencer mon cours, j'aime mieux le faire d'une traite au lieu de couper ça court et de recommencer. » (Juliette)

En résumé, les répondantes sont peu scolarisées, ont très peu d'expériences professionnelles et ont travaillé dans des emplois atypiques et précaires. L'emploi n'a donc jamais pu être une manière d'augmenter leurs conditions de vie. Présentement, 10 d'entre elles sont prestataires à l'aide sociale et désirent en sortir car elles jugent leur situation insatisfaisante et non aidante. Toutefois, nous notons que le Programme Solidarité Jeunesse, qui a été suivi par plusieurs jeunes femmes, semble avoir contribué au développement de nouvelles compétences et aspirations chez ces dernières. À ce niveau, les trajectoires des jeunes femmes quant à l'insertion professionnelle démontrent, à moyen terme, des difficultés d'insérer le marché du travail. Elles sont confrontées à un manque de compétitivité sur le marché du travail à cause de leur scolarité insuffisante et d'une formation inadéquate. Les PSJ ne s'avèrent pas toujours suffisants pour pouvoir intégrer le marché de l'emploi de manière durable. Les jeunes femmes itinérantes doivent continuer de développer des stratégies si elles veulent parvenir à s'insérer professionnellement. L'axe de l'insertion sociale est une des composantes majeures.

4.4.5) Insertion sociale

Nous entendons par insertion sociale toutes actions ou stratégies mises en œuvre par les jeunes femmes itinérantes pour s'insérer au sein de la société. L'analyse des trajectoires des répondantes fait émerger certains éléments tels, l'évolution de leurs conditions de vie, les rapports entretenus face aux ressources, aux institutions ainsi qu'à la pauvreté et à l'exclusion, de même que la capacité d'agir sur leur vie.

Au niveau de l'évolution des conditions de vie, tout comme Katherine, les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue ont encore l'impression de vivre de la pauvreté, de l'isolement social et de l'exclusion. En effet, elles se considèrent souvent pauvres et victimes de discrimination. Elles se perçoivent fréquemment dans l'incapacité de consommer et/ou de participer aux principales sphères de l'activité sociale. La majorité d'entre elles sont en logement depuis quelques mois. Une grande partie de leur revenu est souvent attribuée pour le loyer. Elles éprouvent de la sorte une grande difficulté à compenser aux autres besoins essentiels tel que manger et se vêtir.

Pour certaines, elles se perçoivent encore au sein d'un rapport de survie. Elles continuent de lutter quotidiennement afin de combler leurs principaux besoins essentiels. Valérie décrit ses conditions de vie comme étant « pauvres » et dans l'incapacité actuelle de pallier par elle-même à tous ses besoins essentiels.

Comment je décris mes conditions de vie ? Je suis pauvre. J'aimerais ça pouvoir arrêté d'aller bouffer chez Pops, de pouvoir me faire à dîner moi-même, décider moi-même ce que j'ai envie de manger...Je suis tannée d'avoir à dire que je suis cassée, que je n'ai plus une cenne....Juste d'avoir la capacité de faire ce que je veux, quand je le veux...toute coûte de l'argent, je les ai toutes essayées les activités gratuites. (Valérie)

Pascale, qui habite une chambre depuis quelques mois, relate qu'elle doit aussi aller manger dans un Centre de jour le midi car elle n'a pas l'argent pour s'acheter sa propre nourriture. Elle explique que le fait d'être toujours sans ressource matérielle l'entraîne dans une forme d'immobilisme.

Je me lève un matin, je n'ai rien à manger. Pops est fermé pour les congés et toutes les fins de semaine [...] C'est dur, je suis écoeurée de manger de la bouffe dégueulasse [...] Tu n'as pas le goût de faire quelque chose quand tu es pauvre. Je n'ai pas le goût me lever le matin. (Pascale)

Pour d'autres, elles entretiennent un rapport au matériel limité. Ces jeunes femmes itinérantes se catégorisent comme étant non matérialistes. Elles affirment ne pas vouloir participer à la société de consommation qu'elles jugent asservissante et aliénante. Pour elles, tout ce qui compte, c'est de s'assurer d'avoir un toit et de pouvoir se nourrir. Nadine se perçoit ainsi : « Tant que j'ai le strict minimum, je suis bien. Je ne suis pas matérialiste. ».

Par contre, elles soulèvent une contradiction majeure lorsqu'elles décrivent ce qu'elles veulent pour leur confort personnel immédiat et lorsqu'elles évoquent leurs aspirations futures. La prochaine section traite de ce constat.

Au niveau de l'intégration au tissu relationnel, certaines jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue entretiennent un rapport au relationnel différent à celui au moment où elles étaient à la rue. Quelques trajectoires des jeunes femmes démontrent un intérêt pour reconstruire des liens

avec certains parents ou proches qui avaient été rompus lors de leur entrée à la rue. C'est le cas de Katherine, qui à 19 ans, a décidé de retisser des liens avec sa mère. Pour celles qui ont obtenu une certaine stabilité résidentielle au cours de leur processus de sortie de la rue, cela leur permet de reprendre contact avec des parents ou des amis. Le processus de sortie de la rue permet aussi de faire ou refaire des choix quant aux amis et connaissances rencontrés au moment où elles vivaient dans la rue. Au niveau de l'insertion sociale, les trajectoires de certaines jeunes femmes itinérantes démontrent une logique d'affiliation où elles vont « se lier, se relier, se délier et se re-relier » (Dufour, 2000; 141). L'insertion sociale peut donc pour certaines se construire par la stratégie de rebâtir des liens sociaux plus solides.

Pour d'autres jeunes femmes, le processus de sortie de la rue se fait de manière individuelle et caractérisée par un grand isolement social. Ces jeunes femmes n'ont tout simplement pas réussi à tisser de nouveaux liens sociaux et continuent d'être désaffiliées. Elles continuent donc à cheminer seules et n'ont souvent que pour seul réseau, les ressources communautaires. Au départ, elles sont souvent désinsérées de leur groupe d'origine. Elles ne sont que très rarement en lien avec leur famille et entretiennent des liens très superficiels. Les jeunes femmes ne conservent donc aucun rapport de confiance et de soutien avec leur famille et ont aussi, très peu d'amis. Leurs interactions, en proie à une désaffiliation, demeurent à construire au cours de leur processus de sortie de la rue.

En somme, elles n'ont pas le sentiment d'être sortie de la pauvreté ou de l'état de survie ressenti durant leur expérience de vivre dans la rue. Pour la majorité des jeunes femmes, la principale amélioration de leurs conditions de vie vient de leur stabilité résidentielle. Malgré un développement au niveau des relations sociales pour certaines, plusieurs jeunes femmes continuent de vivre de l'isolement social et se retrouvent sans aucune attache solide au sein de la société.

Pour les jeunes femmes itinérantes, la sortie de la rue représente une stabilisation au niveau du logement, de la dépendance aux substances, des comportements délinquants, etc. Or, elles entretiennent des rapports avec différentes ressources, soit communautaire ou publique.

Les ressources communautaires jouent un très grand rôle dans les processus de sortie de la rue des jeunes femmes itinérantes. Si elles ont été très présentes pendant que les jeunes femmes étaient à la rue, elles le demeurent au cours des différents processus de sortie de la rue. En effet, l'ensemble des jeunes femmes rencontrées pour ce mémoire continue de fréquenter de manière occasionnelle un Centre de jour pour jeunes en difficulté afin de venir manger sur l'heure du midi et pour rencontrer les intervenantEs. Christiane s'implique dans un Centre d'hébergement pour femmes en difficulté

et participe aux activités de groupe de manière hebdomadaire. Trois autres femmes, en recherche d'un logement, habitent une ressource d'hébergement communautaire.

Les perceptions des jeunes femmes itinérantes sont très partagées quant au rapport entretenu avec les ressources. Certaines jeunes femmes considèrent les ressources comme étant aidantes dans leur trajectoire. D'autres, ont parfois le sentiment d'être dépendantes des ressources puisqu'elles n'ont pas la possibilité d'être autonome financièrement et socialement. C'est le cas de certaines jeunes femmes prestataires de l'aide sociale qui sont dans l'obligation de faire la tournée des Centres de jour afin de pouvoir se nourrir.

Au niveau des ressources communautaires, elles veulent avoir un soutien émotionnel, se sentir appuyer dans leurs démarches et désirent participer à la vie de groupe. Elles veulent aussi combler certains besoins essentiels. Certains Centres de jour sont fréquentés sur les heures de repas et viennent ainsi aider les jeunes femmes à nourrir et pallier au manque de ressources financières. Les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue vont également chercher un soutien psychosocial chez les intervenants des ressources communautaires qu'elles fréquentent. Valérie explique le rapport qu'elle a vis-à-vis le Centre de jour et l'École de la rue où elle va.

Je demandais aux ressources de m'aider. M'aider à m'en sortir, d'être là quand j'avais besoin d'être là. Quand je vais à l'école, des fois je vais voir l'intervenante et elle me donne des coupons de bouffe. Je les aide au dépôt et j'ai droit de prendre du stock des fois. Juste me soutenir. Ils ne sont pas là pour me donner des coups de pied dans le cul, ils sont pour m'aider à m'entretenir le coup de pied dans le cul que moi je me donne. (Valérie)

Sophie, en processus de sortie de la rue depuis 1 an, soutient qu'elle continue de fréquenter un Centre de jour car elle ne parvient pas à rompre le lien d'attachement qu'elle a avec les intervenants.

J'ai encore besoin d'y aller, je ne suis pas prête à arrêter. J'ai un gros lien d'attachement avec eux. Je ne peux pas encore dire : je n'ai plus besoin de vous autre, je suis casée. (Sophie)

L'utilisation des ressources communautaires correspond aux dires des intervenantes rencontrées pour cette étude.

En ce qui a trait aux ressources publiques, plusieurs jeunes femmes itinérantes sont en lien avec les hôpitaux et les CSSS. Les ressources publiques répondent généralement aux questions de santé physique et mentale. Aussi, Sophie raconte comment elle utilise le service de fiducie de l'Hôpital St-Luc afin de pouvoir gérer sa prestation de Solidarité sociale.

Là ce mois-ci, j'ai des dettes. Je suis dans le négatif. Les autres mois, ça va être un peu mieux même si je dois de l'argent à une de mes amies. À un moment donné, il faut que tu payes tes dettes et que tu t'assumes. Les autres mois, je devrais avoir 140\$ pour moi que je peux dépenser mais, en sachant que je suis dépensière, que je suis portée à dépenser tout en une journée, de mon propre gré, je me suis inscrite à une fiducie à l'hôpital St-

Luc. C'est une madame qui va gérer mon argent, à chaque jeudi, je vais aller chercher mon allocation de la semaine. Ça ça va faire en sorte que j'aie de l'argent tout le long du mois. (Sophie)

Les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue utilisent les ressources tout au long de leur trajectoire de vie. Certaines ont commencé dès leur enfance (Centre d'accueil), d'autres ont été contraintes de le faire dès leur entrée dans la rue (ressources d'hébergement, aide alimentaire, comptoir vestimentaire, Centres de jour, etc.). Leur situation d'itinérance les amène à visiter autant les ressources communautaires que publiques. Il est à noter que ces dernières sont utilisées prioritairement dans une logique de soins de santé physique et mentale. En général, elles considèrent avoir accès aux services de santé et de services sociaux et être bien accueillies.

En ce qui a trait au rapport qu'entretiennent les répondantes avec les institutions gouvernementales, les jeunes femmes itinérantes ont émis quelques perceptions générales sur la Direction de la Protection de la Jeunesse, sur le gouvernement actuel et le programme d'aide sociale.

Les segments de trajectoires des jeunes femmes en processus de sortie de la rue démontrent souvent un abandon institutionnel. Pour celles qui ont connu les Centres jeunesse, elles affirment avoir été abandonnées institutionnellement à l'atteinte de leur majorité. À l'âge de 18 ans, ces répondantes se sont retrouvées sans attache et cela a eu pour impact de précipiter leur désinsertion déjà amorcée, leur désaffiliation et leur exclusion sociale. À partir de ce moment, ces répondantes ont commencé à entretenir une interaction conflictuelle avec le gouvernement. Deux jeunes femmes affirment avoir rejoint des groupes militants pour dénoncer les actions du gouvernement et sont ainsi entrées en conflit avec ce dernier. Or, l'analyse de la trajectoire de Katherine soulève une certaine contradiction. Elle mentionne que la DPJ est responsable de tous les ballottements qu'elle a subis à l'adolescence mais elle se veut tout de même reconnaissance de leur prise en charge à son égard au moment où elle était victime de violence familiale.

Les jeunes femmes itinérantes partagent donc avec l'appareil étatique un rapport marqué par la tension et la méfiance. Ne croyant pas aux politiques mises en place, elles ne croient pas que le gouvernement actuel s'active pour leur venir en aide. Elles n'entretiennent pas un rapport de confiance avec le gouvernement. Ces représentations viennent rejoindre celles énoncées par les intervenantes. En colère contre le pouvoir en place, Pascale en processus de sortie de la rue depuis 2 ans affirme :

Il n'y a rien de bon au niveau du gouvernement, un parti ou un autre, il n'y a rien de vrai. À chaque fois que tu penses qu'ils ont fait une bonne affaire, il y a quelque chose de caché, tu vas comprendre qu'il y a quelque chose en arrière. C'est pour se faire élire. Oui, on a un beau pays le Canada, oui on est moins pire qu'ailleurs, mais ça ne veut pas dire que l'on est bon. (Pascale)

Plusieurs jeunes femmes ne croient pas que le gouvernement québécois soit aidant dans leur processus de sortie de la rue. Elles pensent que le pouvoir en place ne se préoccupe pas de leur situation personnelle ou s'il le fait, c'est dans une optique de normalisation du sujet. Pascale explique à ce sujet sa perception du gouvernement et des lois :

Dans le fond, le gouvernement et les lois, ça fait juste que tu n'aies pas de manière de t'en sortir vraiment. Tu n'as pas de cash, donc tu vas quêter, tu vas quêter alors tu manges des tickets, tu brises ton mandat donc tu rentres en dedans et pis astheure, quand tu rentres en dedans, ça n'annule même pas tes tickets...Il n'y a pas vraiment de sortie, tu es sur le BS et ils te font chier avec ça. Puis là, ils veulent toujours te mettre dans des petits programmes pour que tu fasses de quoi, je ne sais pas. (Pascale)

Pour toutes les jeunes femmes itinérantes rencontrées, le principal rapport qu'elles entretiennent avec les institutions sociales est en lien avec leur statut de prestataire à l'aide sociale. Sinon, elles ne considèrent pas que le Gouvernement québécois a un rôle actif dans leur projet de vie. Elles croient que ce dernier devrait davantage venir en aide aux personnes vulnérabilisées socialement. Aucune des jeunes femmes n'a fait de rapprochement entre les différentes ressources et le pouvoir politique en place. Elles ont seulement indiqué que ce dernier devrait injecter plus d'argent dans les ressources communautaires. Sophie a pour perception que le gouvernement n'a pas les mêmes priorités qu'elle.

Je suis antipolitique mais je trouve qu'ils ne mettent pas la priorité à la bonne place...Ils font juste se plaindre. Ils devraient mettre des plans d'action en œuvre et arrêter de le promettre le temps des élections. Il faut qu'ils aident les personnes les plus vulnérables. (Sophie)

Caroline expose le sentiment de n'être pas entendue par le pouvoir politique en place. Elle pense que le gouvernement n'est pas en accord avec ses pratiques sociales.

Le gouvernement doit comprendre qu'on n'a pas d'argent, pas de moyen. On est les derniers que l'on écoute, on se fait blâmer en premier. Il faut que l'on se prouve tout le temps. (Caroline)

Valérie, qui ne croit pas dans l'aide gouvernementale, relate que l'assistance qui vient des personnes est meilleure que les mesures gouvernementales. Elle déclare avoir survécu dans la rue grâce à la charité des gens lorsqu'elle quêta.

L'aide de la société est plus aidante de personne en personne. D'humain en humain. Tu vas être dans la rue, tu vas quêter et le monde va t'en donner du cash même si il est vraiment écoeuré de s'en faire demander. (Valérie)

Aux yeux des répondantes, il existe une tension entre les agents de l'aide sociale et elles. Elles se sentent souvent en proie à du harcèlement psychologique et de la stigmatisation. Valérie et Pascale donnent des exemples où elles se sont senties humiliées par leurs agentes d'aide sociale.

Une agente m'a un jour demandé ce que je voulais faire dans la vie. Je lui ai dit que je voulais travailler avec des enfants. Elle m'a répondu : jamais je te confierais mes flots. (Valérie)

Je me sens poche. Mon agente de B.S. a vraiment réussi à me déprimer en me disant que j'étais rien, que je ne foutais rien [...] Dernièrement, je me sens un peu poche. (Pascale)

Sans vouloir généraliser ces attitudes à l'ensemble des agents de l'aide sociale, nous sommes d'avis que ces pratiques réalisées dans un cadre institutionnel peuvent générer de l'exclusion sociale et accroître la méfiance que les jeunes femmes itinérantes perpétuent face aux institutions sociales.

Aux yeux des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue, le rôle du gouvernement est d'augmenter le nombre de logements sociaux, continuer de financer les ressources qui les accompagnent dans leur projet de vie, avoir du suivi communautaire lorsqu'elles sont en logement et avoir la possibilité de développer de nouvelles compétences. Leurs perceptions rejoignent celles des intervenantes. Il est nécessaire de souligner qu'elles utilisent les dispositifs de protection sociale tout en étant dans un rapport souvent conflictuel avec le pouvoir en place.

Aussi, les jeunes femmes perçoivent la pauvreté selon la double perspective de conditions de vie inadéquates et de ruptures de liens sociaux. Nadine résume ce que la majorité des jeunes femmes itinérantes ont tenté d'exprimer.

Il y a être pauvre comme le côté monétaire mais il n'y a pas juste ça. Tu peux avoir tout ce que tu as besoin et être plein de cash dans ta famille mais, sentir comme si il te manquait quelque chose aussi. C'est comme quand tu as l'impression d'être tout le temps tout seul, de ne pas te sentir aimé, tu auras beau avoir tout l'argent du monde, tu vas te sentir comme si tu n'avais rien. (Nadine)

L'ensemble des répondantes considère que le processus de sortie de la rue et l'amélioration de leurs conditions de vie repose sur elles. Les entrevues ont fait émerger le fait qu'elles entretiennent une responsabilité uniquement individuelle face à l'amélioration de leur situation personnelle et à la réalisation de leur projet de vie. Elles s'estiment donc les principales responsables de leur avenir. Afin de parvenir aux objectifs qu'elles se sont données, les jeunes s'appuient uniquement sur leur propre volonté et une motivation intrinsèque. Les jeunes femmes itinérantes comptent donc sur elles-mêmes afin de cheminer vers une sortie de la rue et de la pauvreté qui serait réussie à leurs yeux. À ce propos, voici les représentations de quelques jeunes femmes itinérantes :

Je crois que ma sortie de rue doit venir de moi, à part si il y a quelqu'un qui vient me sauver, mais je ne dois pas compter là-dessus. (Caroline)

De ne pas retomber dans mes patterns, de ne pas baisser les bras, de continuer à me battre. C'est une question de volonté. J'ai toute ma tête, il faut juste avoir la volonté pour s'en sortir. (Nadine)

Il faut que ça vienne de moi avant tout, il faut que je mette du mien. Il faut que je rame si je veux que ma chaloupe arrête de tourner en rond. (Sophie)

En résumé, leurs propos ne font que très rarement état de l'aide gouvernementale dans leur trajectoire de vie. Même si la plupart des jeunes femmes sont prestataires de la Sécurité du revenu, elles perçoivent cette mesure de protection sociale comme n'étant pas suffisante pour contrer la pauvreté, l'isolement social et sortir d'un cycle de dépendance étatique. L'aide sociale est perçue

comme étant un petit revenu qui aide à payer le loyer (ou en partie) et qui ne parvient pas à couvrir l'ensemble des besoins essentiels. Aussi, pour certaines des jeunes femmes rencontrées, le système social est générateur d'exclusion. Pour elles, l'ordre prédominant produit de l'exclusion sociale et fait en sorte de les maintenir désinsérées et exclues. À partir de ce constat, elles se donnent la responsabilité d'agir sur leur vie afin de pouvoir réaliser leurs projets de vie.

4.5) Aspirations et projets de vie des jeunes femmes itinérantes

Les entrevues avec les jeunes femmes itinérantes font ressurgir leurs aspirations et projets de vie futurs. Au moment des entrevues, elles sont toutes en processus de sortie de la rue. Chaque jeune femme a dévoilé les perceptions qu'elle entretient de leur futur.

Au moment que les jeunes femmes décident de quitter le monde de la rue, elles élaborent de nouvelles aspirations qui s'avèrent fréquemment conformes à ceux de l'ordre prédominant. Par exemple, Sophie raconte ce qu'elle veut avoir ou être au bout de son processus de sortie de la rue et les choix qu'elle a du faire afin d'entreprendre certains changements à son mode de vie lorsqu'elle était dans la rue.

Je veux avoir mon logement, ma petite TV, mes fleurs, mon chien. Je me suis rendue compte que ce n'est pas la rue qui allait m'apporter ça, donc j'ai décidé de piler sur mon orgueil et d'aller consulter en psychiatrie [...] Je veux retourner à l'école et finir mon secondaire 5, si possible, faire mon cégep pour faire un cours d'interprète, je sais que c'est beaucoup d'heures [...] De même, je vais me trouver bonne et ça va remplir mes journées. (Sophie)

Les aspirations futures des jeunes femmes démontrent un besoin stabilité sur les plans personnel et résidentiel. Elles veulent parvenir à avoir un logement stable, être bien tant au niveau émotionnel de sa propre personne qu'avec les proches et se reconstruire une vie bien à elles. Nadine précise ses aspirations futures en évoquant des besoins bien concrets.

Je veux finir mon école, me trouver un logement stable, arranger ma situation avec mon chum, puis m'arranger vu que là je suis enceinte, que le bébé ne manque de rien... Je n'ai plus les grands projets de changer le monde, je commence avec ma vie avant. (Nadine)

Au cours de leur processus de sortie de la rue, les femmes recherchent la sécurité, la stabilité dans différentes sphères de leur vie et elles souhaitent se sentir bien. Dans l'ensemble, elles entrevoient un avenir conforme aux valeurs véhiculées par la société néolibérale. Elles aspirent à s'occuper d'elles et de leurs enfants, avoir un logement confortable, des biens matériels, travailler ou retourner à l'école et être heureuses. Elles ont laissé sous-entendre qu'elles voulaient avoir la possibilité de participer, telle une citoyenne à part entière, à la société de consommation. Elles souhaitent toutes avoir un emploi traditionnellement féminin tel que enseignante, technicienne en garderie, préposée aux bénéficiaires, infirmière, intervenante psychosociale, etc. et ainsi, arrêter d'être prestataire de l'aide sociale.

J'ai des petits projets, je vais aller faire un cours de préposé aux bénéficiaires... ou aide en garderie, ça ça m'intéresse. Là, j'attends de savoir combien ça coûte et combien de temps, qu'est-ce que ça prend. Je ne pense pas qu'il faut son secondaire puisque c'est une aide. Faut pas avoir de dossier, il va falloir que je m'informe, je ne pense pas avoir de dossier. Les vols que j'ai faits, j'étais mineure. Il faut que j'aie des projets sinon, je laisserais tout ici, je me pousserais en courant. Ce n'est pas évident d'avoir un enfant. Je venais d'avoir mes 19 ans. J'aimerais ça avoir une maison, un autre enfant et un chien Husky. (Lisandre)

Les jeunes femmes sont conformes, elles entretiennent les mêmes aspirations véhiculées par la culture prédominante. Toutefois, les opportunités d'insertion socioprofessionnelle sont rares pour les jeunes femmes itinérantes car la société impose des contraintes. Les jeunes femmes, le savent. C'est pourquoi elles ont toutes mentionné que c'est par leur propre motivation et volonté personnelle qu'elles parviendront à atteindre leurs objectifs et qu'elles pourront concrétiser leur projet de sortie de la rue et finalement, sortir de la pauvreté.

Si j'étais capable de me trouver une job avec les enfants, je ferais n'importe quoi. C'est gros comment je le vois mon futur, je me vois avec ma garderie, mes affaires et dans 10-15 ans, quand je vais être tannée de garder des enfants, je vais concevoir des programmes pour les garderies[...] (Valérie)

Toutes les jeunes femmes veulent avoir accès à une meilleure situation financière et sociale. Elles souhaitent ainsi parvenir à sortir de leur isolement social, de la vulnérabilisation vécue durant une bonne période de leur vie et de l'exclusion ressentie. Leurs aspirations futures sont concrètes et conformes à ce que la société néolibérale envoie comme projets normatifs. Leurs aspirations futures ne sont donc pas désincarnées de la réalité des femmes; elles en sont le reflet. Leurs trajectoires de vie les amènent petit à petit, à se construire un projet de sortie de la rue, un nouveau projet de vie et donc, à reprendre une place dans la société.

Chapitre 5 : Récits de pratique des intervenantes sur les processus de sortie de la rue des jeunes femmes itinérantes

Après avoir analysé les segments de trajectoire de 12 jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue, ce chapitre présente les résultats qui émergent des 6 entretiens semi-dirigés réalisés dans le cadre de ce mémoire avec les intervenantes. Les récits de pratique, à partir des regards et des représentations des intervenantes, nous permettent d'identifier des éléments qui facilitent les projets de sortie de la rue des jeunes femmes itinérantes, des obstacles que rencontrent ces dernières en cours de processus de sortie de la rue et de relever quelques suggestions d'amélioration au niveau des interventions faites auprès de cette population spécifique. La présentation des résultats tient compte particulièrement des événements qui ponctuent les interventions. Avant de débiter l'analyse au sens propre des récits de pratique des répondantes, nous présentons un portrait sommaire des intervenantes et de leur milieu de pratique.

5.1) Portrait des intervenantes

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons rencontré six intervenantes qui travaillent au sein de trois Centres d'hébergement pour femmes en difficultés, d'un Centre de jour pour jeunes en difficulté et d'une École de la rue. Ces organismes sont sans but lucratif et/ou communautaire. Les intervenantes sociales sont âgées entre 26 à 55 ans et elles comptent entre 5 à 13 années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention en général. Elles travaillent auprès des femmes et/ou des jeunes en difficulté depuis environ en moyenne de cinq à dix ans.

5.1.1) Domaine d'intervention et présentation des ressources

Les Centres d'hébergement pour femmes en difficulté, tels que le *Chaînon*, *Passages* et l'*Auberge Madeleine* ont pour mission d'accueillir et de soutenir des femmes en difficulté et de leur offrir de l'hébergement à court, moyen et long terme. Les interventions sont de type individuel, de groupe et communautaire. Elles visent à répondre aux besoins essentiels des femmes, à les accompagner dans des démarches bien spécifiques et à leur redonner du pouvoir sur leur vie.

Le Centre de jour *Chez Pops* accueille de manière quotidienne 200 à 250 jeunes en difficulté et précarisés. Ces jeunes ont accès à des soins adaptés (accueil, intervenants, repas, dépôt, etc.), des activités constructives (art, musique, informatique, etc.) et des programmes (école, aide à la famille, insertion socioéconomique, etc.) visant à réaliser leur plein potentiel.

L'*École de la rue*, rattachée à une Commission scolaire et à un organisme communautaire, offre la possibilité aux jeunes rattachés de terminer leur secondaire V par le biais de l'enseignement aux

adultes et d'avoir accès à un soutien psychosocial dans le cadre d'intervention individuelle et de groupe.

5.1.2) Le regard des intervenantes sur les jeunes femmes itinérantes

Aux yeux des intervenantes, les jeunes femmes itinérantes sont des personnes sans domicile fixe, isolées socialement et étant fréquemment aux prises avec des problèmes de toxicomanie et de santé mentale. De plus, elles ont souvent été ou sont encore victimes de violence tant au niveau physique que psychologique. De plus, elles se retrouvent très souvent judiciairisées en raison du travail du sexe ou de la consommation de substance psychoactive.

Les intervenantes établissent un portrait de cette population en énumérant une multitude de problématiques que les jeunes femmes itinérantes peuvent vivre.

Toxicomanes, beaucoup, beaucoup de santé mentale de plus en plus, c'est tellement varié. Des femmes avec de multiples difficultés, des filles qui sortent du Centre d'accueil, des femmes qui sont ancrées dans la rue depuis l'âge de 12-13 ans qui fréquentent (la ressource) depuis 5, 6, 7 ans, de la violence oui, les femmes qui fréquentent la rue en vivent. Les jeunes femmes, même si elles arrivent à 18-19 ans, c'est *platte* à dire, elles sont déjà très maganées. Fait que rendu à 27-28 ans, ce n'est pas évident. (Nathalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Les intervenantes établissent le constat que la majorité des jeunes femmes qui se retrouvent à la rue ont déjà été prises en charge par les Centres jeunesse. Après cette expérience, elles deviennent souvent méfiantes face aux ressources institutionnelles. Marika, une des intervenantes qui travaillent dans une École de la rue, mentionne que les jeunes femmes qui ont été placées en Centre Jeunesse ont une grande difficulté à être stables au niveau économique et émotionnel. Cette instabilité les amène ainsi à vivre dans la rue, les plongeant dans une situation de survie et accentuant ainsi leur désaffiliation.

Ce sont des filles qui sont en survie, beaucoup en survie. Peut-être pas nécessairement économique, mais la majorité des filles de Centre Jeunesse sont en situation de survie. Elles ont difficilement une stabilité économique, difficilement une stabilité émotionnelle et elles n'ont pas leurs parents pour les backer... Il n'y a pas de soutien familial, pas souvent d'amitié non plus. Donc ce sont des personnes très isolées socialement sauf par les ressources communautaires, je dirais [...] Tu ne choisis pas la misère [...] C'est moins souffrant de se ramasser dans la rue plutôt que d'affronter les autres, leur réalité, leur souffrance psychologique (Marika, École de la rue)

Les intervenantes perçoivent l'entrée à la rue des jeunes femmes comme étant des réactions de fuite, d'évasion et de quête de liberté ou d'indépendance. Les jeunes femmes quittent souvent une situation de souffrance ressentie face à une relation familiale insatisfaisante pour se reconstruire un nouveau mode de vie dans un nouvel espace, dans ce cas-ci, la rue. Les propos des intervenantes rejoignent ceux théorisés par Dubet qui affirme que durant l'enfance et l'adolescence, les jeunes femmes amorcent « un processus de dilution du lien social » (1987; 41). Au sujet de l'appropriation d'un nouvel espace de socialisation marginalisée tel que la rue, Parazelli (2002) explique que les

jeunes de la rue s'approprient cette dernière suite à des relations familiales incohérentes ou d'abandon.

Les intervenantes ont identifié les principaux besoins évoqués par les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. Au moment de vouloir quitter l'univers de la rue, elles désirent avoir une stabilité résidentielle, parvenir à se nourrir, avoir de l'argent pour obtenir une certaine qualité de vie. Au-delà de ces besoins essentiels, elles souhaitent également se réorganiser, s'ancrer, se reposer, se retrouver avec elles-mêmes et parvenir à identifier leurs propres besoins. En plus, les jeunes femmes itinérantes doivent fréquemment faire des démarches au niveau de leur santé en général, de leurs dettes ou encore, de leurs affaires judiciaires.

Les principaux besoins sont : besoins de logements, il y a plusieurs femmes qui ont besoin de se trouver un logement, briser l'isolement aussi, il y a plusieurs femmes qui se retrouvent seules, beaucoup de besoins au niveau des suivis psychiatriques, énormément de femmes avec des problèmes de santé mentale, énormément de femmes surmédicamentées par un médecin et un autre. Ça c'est assez impressionnant de voir ça, je veux dire que des fois, c'est comme des cocktails Molotov qui prennent, c'est incroyable....Au niveau de la santé, aussi, elles sont mal en point souvent. C'est tous ces besoins-là qui se retrouvent pêle-mêle. Aussi, l'estime de soi, les femmes n'arrivent pas avec beaucoup d'estime d'elles-mêmes, très craintives [...] (Rosalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Les besoins des jeunes femmes forment souvent un tout. Ils sont imbriqués l'un à l'autre et cela explique la multitude de démarches que doivent entreprendre les jeunes femmes au moment où elles fréquentent une ressource d'hébergement à moyen ou long terme ou encore, un Centre de jour. Aussi, les intervenantes mentionnent également le travail d'estime de soi que doivent faire les jeunes femmes lorsqu'elles fréquentent les ressources.

Il y a vraiment un travail à faire au plan de l'estime personnel, des forces personnelles de ces personnes-là. Qu'elles soient en sortie de rue ou en situation inverse, en situation précaire pis que ça dirige vers ça, ... il y a vraiment ça à travailler pour la majorité des jeunes. (Marika, École de la rue)

Selon les intervenantes rencontrées, plusieurs jeunes femmes itinérantes ne parviennent pas aisément à réaliser leurs besoins clairement explicités. Elles commencent généralement leurs démarches avec une logique d'essais et erreurs avant de parvenir à obtenir ce qu'elles attendent de leur projet de vie et en être ainsi satisfaites.

5.1.3) Modalité de présence auprès des jeunes femmes en processus de sortie de la rue

Dans l'ensemble, les intervenantes préconisent comme type d'intervention avec les jeunes femmes itinérantes des « approches égalitaire, féministe, systémique et de réduction des méfaits ». Ces approches évoquent pour les intervenantes la possibilité de considérer les femmes faisant partie intégrante d'une société patriarcale et d'un système producteur d'inégalités. Elles peuvent ainsi travailler dans une optique de respect de la dignité de la personne et d'empowerment. Leurs stratégies d'interventions sont basées sur l'écoute active, le respect de l'autre et le soutien dans les

démarches entreprises. L'intervention individuelle et/ou de groupe sert à accompagner et outiller les jeunes femmes dans la réalisation de leurs objectifs personnels de sortie de la rue.

[...] le but, c'est qu'elles prennent leur place, qu'elles s'impliquent, qu'elles apprennent des choses, qu'elles réalisent que c'est pas parce que tu te gèles à tous les soirs que tu ne peux pas faire quelque chose d'intéressant... si tu veux faire quelque chose, tu peux le faire pareil. C'est de passer par-dessus ces peurs-là, ces craintes-là, ces préjugés-là [...] Tranquillement, la confiance se construit. (Nathalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

La relation d'aide se fait généralement à partir d'objectifs concrets, établis entre les jeunes femmes et les intervenantes et dans une optique d'empowerment. L'accompagnement réalisé vise à travailler sur la stabilité résidentielle, les droits des femmes, l'apprentissage d'un budget et les démarches à l'aide sociale. La jeune femme itinérante est considérée comme une actrice qui doit faire des choix à travers son processus de sortie de la rue.

On veut aider les jeunes à s'insérer socialement. Que ce soit le retour à l'école, entrer sur le marché du travail, peu importe le projet de vie qu'elles ont. Nous, notre objectif n'est pas de les sortir de l'aide sociale... Notre objectif c'est de les aider à prendre conscience de ce qu'est leur objectif de vie, les responsabiliser et les aider à prendre du pouvoir sur leur vie. (Marika, École de la rue)

Les intervenantes tentent ainsi d'accompagner les jeunes femmes dans plusieurs sphères de leur vie. Elles ne misent pas uniquement sur l'insertion en emploi ou sur le retour à l'école. Elles vont plutôt axer la relation d'aide sur l'entourage, la santé physique et mentale, sur la gestion de l'argent, sur le fonctionnement en général, etc. Selon les répondantes, il faut intervenir sur les besoins de base graduellement afin de développer une certaine sécurité, qu'elle soit au plan économique ou émotionnelle.

De les amener à monter les marches graduellement, ça va les aider à prendre conscience : « hé ! Je ne suis pas moins que rien, j'ai réussi à faire une demande d'aide sociale parce qu'il faut un logement si je veux travailler » [...] (Marika, École de la rue)

Leurs discours sur la pratique vis-à-vis les femmes itinérantes convergent de manière unanime vers une visée de *réalisation du sujet* et non, comme étant un objectif de *normalisation du sujet*. Les propos entretenus indiquent clairement la nécessité de considérer la femme itinérante pour ce qu'elle est : une actrice dans son projet de vie et donc, un sujet à part entière qui a des droits et des devoirs. Les propos sont représentatifs d'une volonté réelle d'accompagner la personne dans son processus de sortie de la rue, de l'aider à lui redonner du pouvoir sur sa vie et n'implique pas un rôle autoritaire.

5.2) Les éléments facilitateurs aux processus de sortie de la rue

Les récits de pratique des intervenantes se recoupent sur plusieurs éléments facilitateurs qui émergent des processus de sortie de la rue des jeunes femmes itinérantes. Ces éléments peuvent avoir un effet positif sur la capacité des jeunes femmes à utiliser certaines stratégies d'action ou sur

les conditions qui facilitent la réalisation de leurs projets de sortie de la rue. Du point de vue des intervenantes, les éléments facilitateurs sont d'ordre individuel ou structurel.

5.2.1) Éléments facilitateurs d'ordre individuel

Les récits de pratique font émerger des éléments d'ordre individuel qui permettent une meilleure compréhension des processus de sortie de la rue. Selon les intervenantes, les projets de sortie de la rue ne se construisent pas dès la première tentative. Aussi, il existe plusieurs étapes que les jeunes femmes itinérantes doivent réaliser pour s'insérer dans un processus de sortie de la rue. Les répondantes soulèvent la notion du temps qui fait partie intégrante des processus de sortie de la rue. Faire fi de ces éléments peut nuire à la relation d'aide et mettre fin aux différents projets de sortie de la rue.

Selon les intervenantes, le projet de sortie de la rue ne semble pas se construire dès les premières tentatives de stabilisation. Les jeunes femmes entreprennent généralement plusieurs actions avant de construire concrètement leur projet de sortie de la rue.

Mon observation en général, les filles, chaque fille est différente, elles vont faire un premier contact. Elles vont venir à l'hébergement, elles vont faire des courts termes, certaines vont participer aux projets...c'est vraiment un processus...il y en a qui plongent toute de suite dans les projets et d'autres non [...] (Nathalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Les jeunes femmes itinérantes vont essayer et entreprendre certaines démarches. Elles vont évaluer les différentes actions entreprises et faire des choix. Au fil du temps, elles vont ainsi être en mesure de se construire la possibilité de s'en sortir et d'améliorer leurs conditions de vie selon leurs besoins. Ces choix de besoins, de stratégies individuelles font en sorte de les plonger dans un processus de sortie de la rue. Il y a donc construction d'un projet de sortie de la rue. L'actrice prend conscience de la construction de son projet à travers les différentes tentatives qu'elle met en place. Sans cette construction d'un projet de sortie de la rue, aucun processus ne peut s'enclencher.

Également, les intervenantes mentionnent que les principales stratégies entreprises par les jeunes femmes au cours de leurs processus de sortie de la rue résident dans la recherche d'un logement, de la demande d'aide sociale et par des démarches au niveau de la santé. En ce qui a trait aux démarches liées au retour en emploi, en formation ou à l'école, elles se font ultérieurement.

Logement, santé, aide sociale pis tout ce qui est carte d'assurance-maladie, justice, bon j'ai des choses à la Cour à régler, j'ai des petites dettes, tous les petits trucs à régler.... C'est vraiment les choses de base. Tout ce qui est travail, école ce fait beaucoup plus tard. (Nathalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Les jeunes femmes itinérantes doivent être réellement stabilisées en logement avant de penser aller ou retourner dans le marché de l'emploi ou à l'école. Il y a donc des étapes principales à réaliser

afin d'amorcer, de construire et de poursuivre un processus de sortie de la rue. Contrairement à Karabanow et al. (2005), les répondantes ne font pas référence à un facteur déterminant ou à un événement déclencheur qui serait lié à l'amorce d'un processus de sortie de la rue. Les intervenantes insistent, dans leurs récits de pratique, sur les besoins ressentis par les jeunes femmes itinérantes au moment d'entreprendre leur processus de sortie de la rue. L'établissement de nouveaux besoins amènerait les jeunes femmes itinérantes à amorcer un processus de sortie de la rue et à entreprendre des stratégies d'insertion.

Encore, la sortie de la rue est ainsi perçue comme étant un processus qui se construit au fil du temps et des actions entreprises par les femmes. Il faut du temps pour prendre conscience de ses propres choix de vie, du temps pour les activer et du temps pour les réaliser. Chaque femme a son rythme et il s'avère que les processus de sortie de la rue sont souvent très longs. Les intervenantes mentionnent que plus une personne va avoir connu l'univers de la rue, plus cela va lui prendre du temps à suivre le chemin qui l'amène vers le nouveau mode de vie désiré.

C'est rare que l'on voit une fille sortir de la rue rapidement. Il y en a peut-être une sur trois cents qui passe dans l'année, il y en a peut-être une pour elle ça marche, est allée au chose de l'emploi, c'est trouver un emploi, c'était une petite faille dans sa vie, elle fréquente le milieu, a consommé un peu, elle se retrouve sans logement et elle a entendu parler de la ressource mais elle se débrouille quand même bien par elle-même et elle trouve un emploi ou retourne à l'école. C'est comme une petite *curve* dans sa vie, ben ça, ce n'est pas ce qu'on rencontre le plus [...] Mais quand ça part depuis l'enfance, que tu as été cassée, placée, agressée, violée, ballottée pis que ça se perdure dans l'adolescence, tu arrives à 20 ans, je vois ça comme une maison qui a été démolie, il faut que tu replaces brique par brique... avant que la maison soit reconstruite, ça peut prendre pour certaines trois ans ou pour certaines, dix ans. Moi, j'axe moins sur l'emploi ou le retour à l'école même si je fais des ateliers pour que les filles réapprennent des choses, pour moi l'apprentissage c'est important... (Nathalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Ainsi, l'historicité de la personne, son entrée dans la rue, les conditions de vie dans la rue, la dynamique de désinsertion et d'exclusion sociale font en sorte de rendre le processus de sortie de la rue souvent très long pour les femmes itinérantes. Le nouveau projet de vie doit donc être reconstruit et il implique plusieurs stratégies personnelles et sociales. Cette compréhension du processus de sortie de la rue peut améliorer la relation d'aide dans une optique de réalisation du sujet itinérant.

5.2.2) Éléments facilitateurs d'ordre structurel

Les intervenantes ont eu de la difficulté à trouver des éléments d'ordre structurel qui peuvent aider les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue à sortir de la rue. Les récits de pratique font davantage ressortir les stratégies individuelles et les compétences des jeunes femmes itinérantes. Elles insistent peu sur l'apport gouvernemental et critiquent ce dernier. Toutefois, elles considèrent que la présence des ressources communautaires et institutionnelles sont des éléments facilitateurs dans les projets de sortie de la rue des jeunes femmes. Elles soulignent l'importance de

toutes les ressources qui prennent en compte les différentes trajectoires des femmes et qui proposent des mesures progressives à celles-ci. Si les intervenantes mentionnent qu'il faut respecter le rythme de chaque femme en processus de sortie de la rue, elles soulignent les mesures qui sont pertinentes dans la vie de ces dernières.

Aux yeux des intervenantes, les ressources communautaires occupent une place importante dans le projet de sortie de la rue des jeunes femmes itinérantes. Elles perçoivent les ressources communautaires comme étant un lieu de répit, d'accompagnement et de réalisation pour les jeunes femmes.

Je pense que les centres de jour sont pertinents. Tout ce qui Centre de femmes, un centre de jour comme Chez Pops. Il y a place à plein de belles interventions dans un milieu de vie. Ça se passe le jour, ça se passe au quotidien. C'est là que je vois qu'il y a beaucoup d'espoir pour instaurer des valeurs d'espoir, des valeurs humaines. (Marika, École de la Rue)

Au niveau des ressources institutionnelles, certaines ont été désignées (CLSC des Faubourgs, Dollard-Cormier, l'Hôpital St-Luc, etc.) comme étant aidantes dans le projet de vie des jeunes femmes. Ce n'est pas tant l'institution comme telle qui est évoquée mais bien les personnes qui y travaillent et qui outillent les femmes en situation d'itinérance.

Je pense que c'est un paquet d'intervenants et un paquet de ressources qui ont fait en sorte, qu'à un moment, ça fait du sens et elles se sont construites un coffre à outils et à un moment donné, d'avoir pogné des bons intervenants qui ont écouté ce qu'elles avaient à dire, puis qui les ont accompagné peu importe la démarche, que ça soit la justice ou une bonne infirmière, ça arrive il y a encore de bonne infirmière au CLSC et à l'hôpital...il y en a qui arrive et disent qu'elles ont eu un bon service, que ça c'est bien passé.... (Nathalie, centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

De plus, l'existence du CLSC des Faubourgs et de son équipe spécialisée en itinérance a été soulignée à de multiples reprises.

On est chanceux car il y a beaucoup d'acteurs dans le communautaire qui travaillent fort. Si on regarde le CLSC des Faubourgs, ils se sont adaptés à la réalité des personnes itinérantes, des jeunes de la rue...des services qui sont plus appropriés et qui sont plus ouverts, on voit clair, ben oui il y a du monde poqué, puis on le prend de même au lieu de le cacher tout le temps. (Nathalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

En général, les organismes qui ont une approche de réduction des méfaits ont également été identifiés au niveau leur savoir-faire pertinent auprès des femmes itinérantes. Les fondements de la réduction des méfaits incluent une reconnaissance du sujet et ne tentent pas de normaliser les personnes qui sont en processus de sortie de la rue.

La mesure d'hébergement est aidante car on écoute, ces femmes-là n'ont jamais été écoutées, n'ont jamais été centrales qui s'occupaient d'hommes ou de maris ou marginalisées comme travailleuses du sexe, des femmes qui ont toujours été dépressives, qui ne se sont pas fait dire tu es bonne, tu es ci ou ça...une des mesures les plus aidantes c'est une intervenante qui est capable d'écouter et de faire du renforcement positif [...] il y a le CLSC des faubourgs qui est vraiment sensible à la situation des personnes itinérantes [...] il respecte le profil de la personne. Il y a aussi CACTUS, les maisons d'hébergement qui ont la même philosophie, les autres organismes qui fournissent des seringues [...] Tous les organismes qui prennent le temps de comprendre qui ne

tentent pas de les mettre dans une boîte ou de les sauver et de dire qu'elles ne s'aident pas par elles-mêmes. Ça c'est aidant [...] » (Michelle, centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Les intervenantes perçoivent que certaines ressources sont donc aidantes et pertinentes dans l'aide qu'elles offrent aux femmes itinérantes. Les ressources d'hébergement sont perçues comme étant essentielles pour les femmes qui vivent dans la rue. Elles sont des lieux de répit, sécurisés et sécurisants ainsi que aidants pour les femmes qui veulent entreprendre des démarches dans le but d'améliorer leur condition de vie.

Finalement, l'*Initiative de partenariats en action communautaire* (IPAC) a été fortement encouragée par les répondantes. Selon elles, ces subventions fédérales découlant de l'initiative nationale pour les sans-abri ont réussi à aider financièrement des projets qui aident les femmes en processus de sortie de la rue. Les intervenantes décrivent toutefois l'éventuelle interruption des subventions IPAC ou les interminables démarches afin d'en obtenir son renouvellement.

En somme, les ressources ont la capacité de créer des liens entre la population aidée et les intervenantEs. Elles offrent des services d'intervention psychosociale adéquats et qui répondent dans la mesure de leurs conditions d'existence aux besoins des jeunes femmes itinérantes. Les ressources, ces institutions communautaires et institutionnelles, sont considérées comme les principaux éléments d'ordre structurel qui sont aidants et pertinents dans les projets de sortie de la rue des jeunes femmes itinérantes.

5.3) Les obstacles aux processus de sortie de la rue

Les intervenantes mentionnent des obstacles individuels et structurels qui peuvent entraver les processus de sortie de la rue des jeunes femmes itinérantes. À travers leurs récits de pratique, les intervenantes ont identifié des mesures et des rapports qui maintiennent les jeunes femmes itinérantes dans un processus de désinsertion, de désaffiliation et d'exclusion sociale. Ainsi, certains facteurs contribuent à maintenir les jeunes femmes itinérantes dans une dynamique d'exclusion et ainsi nuire, aux projets de sortie de la rue envisagés par ces dernières. La difficulté d'accéder à une stabilité résidentielle, à l'aide sociale, la catégorisation vécue à l'aide sociale, la difficulté de quitter l'aide sociale, certains types de programmes d'employabilité ainsi que la responsabilisation des jeunes femmes en processus de sortie de la rue font en sorte d'entraver la pleine réalisation des projets de vie des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. À partir des récits de pratique, nous avons divisé les obstacles vécus par les jeunes femmes en processus de sortie de la rue en problématiques individuelles et structurelles.

5.3.1) Obstacles individuels

Aux yeux des intervenantes rencontrées, plusieurs obstacles individuels entravent les projets de sortie de la rue des jeunes femmes itinérantes. Elles soulèvent quelques éléments : le besoin de sortir de la rue n'est pas une réalité partagée par l'ensemble des femmes itinérantes; les difficultés émergentes des interventions et la responsabilisation ressentie par ce groupe social au moment d'entreprendre un processus de sortie de la rue.

Même si plusieurs femmes itinérantes expriment le désir de sortir de la rue, cela ne semble pas être une réalité partagée par l'ensemble de ce groupe hétérogène. La majorité des intervenantes tient à établir une nuance entre certaines femmes qui veulent clairement entamer un processus de sortie de la rue et d'autres, qui semblent vouloir rester dans l'univers de la rue et des ressources qui leurs sont destinées.

On ne sort pas qui ne veut pas de la rue. Il faut faire avec les besoins des jeunes. (Geneviève, Centre de jour pour jeunes en difficulté)

Certaines intervenantes mentionnent l'existence d'une consommation de services dans les pratiques sociales de certaines femmes itinérantes. Elles critiquent de la sorte la prise en charge répétée de certaines femmes comme une limite au développement de leur autonomie.

Il y en a qui expriment très clairement qu'elles veulent sortir de la rue : je suis tannée de faire des ressources, je suis tannée de ne pas avoir de stabilité, je suis tannée d'être encadrée aussi de cette façon-là, j'aimerais ça avoir ma propre autonomie. Ça c'est exprimé très clairement oui. Pas par toutes les femmes mais par certaines. Et il y a des femmes qui sont complètement aussi institutionnalisées. Elles sont confortables dedans, pis ça c'est triste. Confortable dans le sens d'être prises en charge et d'avoir des heures de repas et tout ça. Je te dis que c'est triste car elles ne développent pas leur autonomie, à quelque part elles sont prisonnières dans ce monde-là, mais ça il y en a aussi qui sont très confortables dans le milieu de l'hébergement. (Rosalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Cette observation rejoint les représentations issues de la thèse de Lalonde. Comme quoi, « malgré des efforts de réintégration, un enracinement se remarque » (2000; 201). Lalonde soulève l'hypothèse que si les personnes itinérantes ne sortent plus du réseau c'est que possiblement, le réseau crée cet enracinement.

Les intervenantes soulignent également que les jeunes femmes vivent une grande difficulté au moment où elles entreprennent des démarches pour sortir de la rue.

Moi, j'en ai rencontré des femmes qui voulaient s'en sortir mais d'autres qui avaient tellement vécu là-dedans que ce c'était pas une alternative de sortir de la rue. Oui, elles voulaient avoir un logement car c'était la bonne chose à faire mais elles étaient tellement dans un autre monde... je veux dire quand tu consommes 500\$ en trois jours, c'est quoi la notion de sortie de rue,tu vieu bien mais il faut que tu ailles avec ce que tu connais. Les femmes n'avaient pas la notion de sortie de la rue, elles disaient je veux être mieux, je veux un appartement, je veux une job...Mais il y a des femmes qui n'ont pas envie de travailler. (Michelle, centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

En effet, les jeunes femmes en processus de sortie de la rue doivent franchir plusieurs barrières personnelles (consommation, problèmes de santé, dettes, etc.) et sociétales (discrimination dans la recherche de logement ou d'emploi, répression, etc.). Ces barrières, si elles semblent trop difficiles à franchir pour la personne, peuvent mettre fin à la construction de la possibilité de se sortir de la rue.

Les plus jeunes femmes, qui ont été de foyer d'accueil en foyer d'accueil, on voit qu'elles sont choquées, elles ont beaucoup de colère, la société pour elles ne vaut pas de la merde et le monde de mon âge ne vaut pas grande chose. Les autres jeunes, qui ont été plus dans la drogue et la prostitution, ça va dépendre si elles vont trouver un lien d'appartenance, les jeunes vont être plus portées à aller faire un témoignage dans les écoles, à analyser leur sortie, à aller faire du bénévolat Chez Pops. Elles l'ont encore cette énergie-là pour aller dire aux autres qu'on peut s'en sortir. (Frédérique, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Les jeunes femmes itinérantes qui ont été institutionnalisées au cours de leur enfance ou de leur adolescence ont tendance à ressentir plus d'impuissance dans leur projet de vie ou de colère vis-à-vis le système social. Certaines barrières ressenties par les jeunes femmes, qui sont liées à leurs expériences et à leur conception de leur identité, sont des obstacles pour l'amorce d'un processus de sortie de la rue. Laberge et al. (2000) soulignent dans une de leurs recherches l'impact du sentiment d'impuissance sur la capacité d'agir sur sa vie. Selon ces chercheuses, les femmes itinérantes qui vivent de l'impuissance considèrent qu'elles ont peu ou pas d'emprise sur le monde qui les entoure et sur leur situation de vie. Même si certaines femmes croient que les difficultés vécues sont une construction de la société, elles se donnent majoritairement la responsabilité de leur impossibilité d'agir (Laberge et al, 2000).

Quant aux interventions réalisées auprès des jeunes femmes itinérantes, les intervenantes énoncent certaines difficultés. Principalement, l'augmentation des problèmes de santé mentale et le manque de temps pour intervenir sont mentionnés comme étant des limites aux interventions faites auprès des femmes en processus de sortie de la rue.

La critique que j'ai à faire, puisque j'ai travaillé là un petit bout de temps, par rapport aux centres d'hébergement à courte durée, tu ne peux pas y aller en profondeur avec les femmes, même l'empowerment se fait de façon très ponctuel, très brève. C'est très difficile, dans le fond, ce que tu voudrais dans un monde idéal, c'est que ces femmes-là acquièrent une certaine autonomie mais cette autonomie-là est très difficile à atteindre en 1 mois, on s'entend.... Tu as toujours l'impression de mettre des plâtres.... Bon oui, les besoins sont là et c'est important de répondre à ces besoins-là, mais c'est aussi frustrant, tu as toujours l'impression de jamais donner les outils nécessaires à ces femmes-là pour ce sortir de la rue, pour se sortir de la pauvreté extrême. (Rosalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Une autre intervenante renchérit en expliquant que le processus de sortie de la rue est souvent très long et que la relation d'aide ne peut pas se faire en quelques rencontres. La relation d'aide est également un processus qui demande du temps. Or, les intervenantes ne perçoivent pas qu'elles ont du temps et éprouvent de l'impuissance à ne répondre que partiellement aux problèmes vécus par les femmes.

On part de là, il y a beaucoup de rééducation à faire. Souvent le monde ne se rend pas compte, bon si tu as un problème de drogue, tu peux t'en sortir, mais c'est pas juste ça s'en sortir, ça prend des années. On est dans une société où on *patche* les bobos, on n'est pas là vraiment pour prendre le temps. Bon tu as un appart, c'est réglé, on passe à autre chose....Non, il faut l'aider à s'organiser. (Nathalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Elles insistent également sur la complexité et les difficultés qui sont rattachées aux processus de sortie de la rue. Une des intervenantes qui travaillent auprès des jeunes en difficulté explique :

Il y a beaucoup d'enjeux pour sortir de la rue. C'est très difficile sortir de la rue. Ce n'est pas évident. Les moyens sont là. C'est facile, techniquement parlant, le CLSC te procure une carte d'assurance-maladie. On a une entente avec l'État qui donne ton certificat de naissance gratuitement une fois dans ta vie. À partir de là, tu as du BS. À partir du BS, tu as un premier chèque. Pis là, le moins que tu as arrêté de consommer et que tu as du suivi ...on va te trouver un appartement supervisé ou en maison d'hébergement. Pouf, tu es sortie de la rue. Tu as une place où rester, tu as un chèque. Là, il y a du monde qui sont là pour t'aider à trouver une job. Ça devrait être facile, ce n'est pas si facile que ça. Tu te déchires, les liens sont compliqués...Les étapes ne sont pas pareilles pour tout le monde. Ça dépend, as-tu des problèmes de consommation, de santé mentale, judiciaires, familiaux, des contacts avec les intervenants ? (Geneviève, Centre de jour pour jeunes en difficulté)

En résumé, les intervenantes considèrent vivre de l'impuissance au cours de leurs interventions. Elles ont souvent l'impression de devoir « patcher » les problèmes au lieu d'avoir le temps d'accompagner tranquillement les femmes dans leur démarche. Elles veulent soutenir et outiller les femmes qui fréquentent leurs ressources mais elles perçoivent des limites. Qu'elles soient personnelles ou institutionnelles, ces limites rendent la relation d'aide moins aidante dans les projets de sortie de la rue des femmes.

Également, pour l'ensemble des intervenantes rencontrées, les jeunes femmes itinérantes se considèrent généralement comme étant les principales responsables de leur situation sociale. Si certaines ont principalement le réflexe premier de se victimiser, quelques unes ressentent beaucoup de colère face au système social en place. Laberge et al. (2000) expliquent que certaines femmes itinérantes considèrent n'avoir peu ou pas d'emprise sur le monde qui les entoure et sur leurs situations de vie. Elles se donnent la responsabilité de leur impossibilité d'agir.

Les filles sont comme des victimes, c'est de ma faute... il y a des choix que l'on fait dans la vie, il y en a qui nous place dans une drôle de position oui c'est vrai, on a fait tous des choix, mais il y a une partie que c'est la société aussi, il y a des choses qui influencent nos choix, quand tu n'as pas un bon départ dans la vie, tu n'iras pas travailler comme vice-président chez Hydro-Québec [...] elles n'ont pas été élevées en pensant qu'elles avaient de la valeur, qu'elles pouvaient faire ça, elles se sentent jugées car elles savent qu'elles font des choses plus ou moins acceptées dans notre société... Les filles restent ancrées dans les préjugés que le monde leur porte, elles se sentent responsables de tout....ou c'est juste la faute de la société....mais elles sentent souvent plus responsables (Nathalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Les intervenantes ont un regard beaucoup plus nuancé en ce qui a trait à la situation des jeunes femmes. Pour elles, l'historicité et les choix de la personne peuvent être des facteurs explicatifs de la situation vécue. Or, elles n'omettent pas la responsabilité sociale qui découle des décisions politiques et économiques. Elles mentionnent que ces décisions peuvent générer de l'exclusion sociale.

Les intervenantes insistent sur l'exclusion et la marginalisation que les femmes itinérantes vivent lorsqu'elles sont dans la rue. Toutefois, les femmes, durant leur processus de sortie de la rue, continuent à vivre de l'exclusion. En effet, la question identitaire émergente de l'activation d'un processus de sortie de la rue ferait en sorte de susciter de l'exclusion de la part du monde de la rue et du monde convoité, celui de la culture dominante. En effet, le monde la rue et le monde de la culture dominante envoient le message aux jeunes femmes itinérantes qu'elles n'appartiennent pas à aucun de ces mondes. Ce passage entre l'ancien monde de la rue et celui du monde de la culture dominante amène souvent les jeunes femmes à se questionner sur leur identité et à établir de nouveaux besoins. Une intervenante explique sa perception de cette réalité.

Tu te sens exclu des deux. Il y a un côté un peu trop coloré, trop axé sur la consommation et tu consommes plus ou moins ou tu as arrêté, où le monde ce n'est plus les mêmes intérêts. T'essayes de t'éloigner mais de l'autre côté, c'est un monde un peu plus sain, clean ou straight, mais là, il te manque de quelque chose. Là soit que tu manques de connaissances, de quoi je vais parler, dans quoi je vais m'impliquer, tu en as jamais assez... (Nathalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Selon les intervenantes, les jeunes femmes en processus de sortie de la rue aspirent à des besoins très conformes à ce que prône la société de consommation. Par contre, elles vivent de grandes difficultés à parvenir aux nouveaux buts fixés. Elles sont confrontées aux jugements extérieurs, à leurs propres craintes, à leur manque de capacité personnelle et aux limites institutionnelles. Tous ces éléments font en sorte qu'elles continuent de subir de l'exclusion au cours de leur processus de sortie de la rue et qu'elles se responsabilisent devant leur propre situation.

Elles trouvent que c'est très gros de rentrer dans la conformité car elles se disent, tant à faire pour une petite pointe de sourire. Mais en même temps, elles aimeraient ça être dans ce monde-là, être impliquées, ne pas être exclues. (Nathalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Finalement, les intervenantes expliquent que l'exclusion est ainsi présente tout au long de la trajectoire des jeunes femmes itinérantes. L'exclusion et la responsabilisation vécues par les jeunes femmes itinérantes sont des obstacles dans la réalisation de leur processus de sortie de la rue.

5.3.2) Obstacles structurels

Cette section expose certains obstacles structurels soulevés par les récits de pratiques des intervenantes. Ces obstacles structurels entravent les processus de sortie de la rue des jeunes femmes itinérantes. Leurs discours viennent ainsi souligner l'importance de cesser de créer de l'exclusion à travers les mesures de protection sociale. Ces obstacles ou ces problématiques sont caractérisés par la discrimination découlant de l'aide sociale, la discrimination en emploi, la discrimination en logement et par les limites structurelles des ressources publiques et parapubliques.

Selon le point de vue des intervenantes, il y a de la discrimination qui découle de l'aide sociale. Toutes les intervenantes dénoncent sans équivoque que la prestation d'aide sociale, soit le montant

de base de 566\$, ne parvient pas à couvrir tous les besoins essentiels des personnes assistées sociales. Les intervenantes croient que ce montant maintient les femmes dans un état de survie et d'isolement social.

La moitié des intervenantes ont pris connaissance de l'adoption de la loi 57 et connaissent les changements au niveau des règlements de la nouvelle loi d'aide sociale. Elles insistent sur le fait que le montant octroyé mensuellement place tous les prestataires dans une situation de pauvreté, d'isolement social et en plus, catégorise les personnes assistées sociales. Selon les intervenantes, cette nouvelle catégorisation dans les mesures d'aide sociale de la Sécurité du Revenu (Aide sociale, Solidarité sociale, Alternative jeunesse et Programmes spécifiques) accentue la discrimination et l'intolérance vis-à-vis les personnes assistées sociales.

Aux yeux des intervenantes, les jeunes femmes itinérantes vivent une double discrimination découlant de leur statut d'itinérante et d'assistée sociale. La discrimination et les préjugés font en sorte de rendre la tâche difficile pour les femmes qui tentent de sortir de la rue. Le fait d'être prestataire de l'aide sociale fait en sorte d'accroître la stigmatisation vécue par les femmes itinérantes.

L'aide sociale est une étiquette qui te handicape...tu es stigmatisé du dentiste à la pharmacie...les gens sont tellement mal traités lorsqu'ils sortent leur petite carte...comment tu peux t'en sortir sur l'aide sociale ? [...] Quand on vit dans un monde qui discrimine, qui a des préjugés contre les personnes qui ont du B.S.... ce n'est pas facile, je ne sais pas, c'est comme pas évident. Je pense qui devrait mettre un petit plus de cash dans l'aide sociale, offrir des outils aux gens et donner accès à des formations. Mais il y a des gens qui sont capables de suivre des formations et d'autres qui ne sont pas capables. Je ne sais pas s'il faut adapter tous les services...Le problème avec notre société, c'est que la personne qui réussit est celle qui rentre bien dans les boîtes mais celles qui ne rentrent pas dans une boîte, on l'exclue. On s'en fout complètement. L'aide sociale est une de ces boîtes. (Michelle, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

L'aide sociale est donc perçue comme étant une mesure de protection sociale, dans sa forme actuelle, qui n'aide pas les jeunes femmes itinérantes à sortir de la pauvreté. Elle n'aide pas les femmes itinérantes à pallier à leurs besoins essentiels, ni à créer de nouveaux liens sociaux, ni à les sortir de l'exclusion sociale. En étant ainsi isolées et catégorisées socialement, les femmes perdent une grande partie de leurs droits fondamentaux et n'ont pas la possibilité d'être des citoyennes à part entière.

L'ensemble des intervenantes juge la mesure d'aide sociale insatisfaisante. Celles-ci évoquent certaines difficultés que rencontrent les jeunes femmes itinérantes pour quitter l'aide sociale. Selon les répondantes, il est difficile pour les jeunes femmes prestataires de sortir de l'aide sociale et d'aller ou de retourner sur le marché du travail. L'aide sociale entretient les femmes itinérantes dans une situation de dépendance et d'insécurité. Une des intervenantes explique que les jeunes femmes

itinérantes rencontrent une grande difficulté à briser la dynamique de dépendance qui les lie à l'aide sociale.

Tu es sur le BS, tes lunettes sont payées, tes dents sont payées, les gros médicaments pour tes enfants sont payés, je veux bien... Elles ne travaillent pas et ils ne favorisent pas ça (insertion). Quand ça fait 10 ans, tu ne vas pas changer ça....c'est une roue qui tourne... (Frédérique, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Le fait d'être maintenu hors du marché de l'emploi depuis une certaine période, d'avoir accès aux médicaments ou aux lunettes gratuitement et d'être prestataire depuis de nombreuses années augmente la difficulté de sortir de l'engrenage créé par l'aide sociale. Une contradiction est ainsi soulevée. Même si le montant de la prestation plonge souvent les personnes assistées sociales dans une situation de pauvreté et d'exclusion sociale, elles se retrouvent dépendantes d'un système qui leur procure une certaine stabilité et sécurité au niveau de leur vie.

Une bonne chose qui a été pour ces personnes-là, c'est de faire une demande d'aide sociale. Sauf que malheureusement, une fois que tu es embarqué là-dessus, tu ne veux plus le lâcher car tu sais que ça va être difficile de revenir si ta job ne marche pas. Donc pour beaucoup, ça les aide à fonctionner économiquement mais, en maintenant ça leur nuit, ça les embarque dans une espèce de statisme par crainte que leur job ne fonctionne pas. (Marika, École de la rue)

Cette intervenante évoque la difficulté et l'insécurité des jeunes femmes itinérantes à quitter l'aide sociale par crainte que leur projet de retour sur le marché du travail échoue. Cela les plonge ainsi dans un immobilisme et une dépendance à l'aide sociale. Pour reprendre la recherche de Laberge et al. (2000) sur les femmes en difficulté, elles ont perdu la « capacité d'agir sur sa vie » ce qui provoque chez elles un sentiment d'impuissance ou un certain fatalisme. Les jeunes femmes sont de la sorte maintenues dans un processus de désinsertion, de désaffiliation et d'exclusion.

En contradiction avec les propos des jeunes femmes itinérantes, les intervenantes jugent que certains programmes d'employabilité sont non aidants dans les processus de sortie de la rue de ce groupe social.

Plusieurs intervenantes croient que la possibilité de réintégrer le marché du travail est très difficile à réaliser pour les jeunes femmes en processus de sortie de la rue. Pour elles, il est clair que les jeunes femmes doivent combler d'autres besoins avant de penser à se trouver un emploi puisqu'elles sont souvent en situation de survie. Avoir un logement, avoir un revenu de base et apprendre à prendre soin de soi sont les principaux besoins des jeunes femmes en processus de sortie de la rue. L'emploi devient alors secondaire tant que ces besoins ne seront pas rencontrés. Les programmes d'employabilité ne peuvent donc pas s'intégrer dans la réalité des personnes en processus de sortie de la rue.

Le logement, le revenu, prendre soin de soi, pis après ça tu peux aller travailler parce que tu vas savoir qui tu es, ce que tu veux, pourquoi tu fais ça.... Pouvoir se reconnaître....en survie tu peux pas faire ça... (Nathalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Quelques intervenantes ont également émis une critique face aux programmes d'insertion en emploi pour les personnes qui reçoivent de l'aide sociale. Elles considèrent que les femmes, qui participent à ces mesures d'insertion au travail, se retrouvent utilisées comme main d'œuvre à bon marché. Les programmes d'employabilité deviendraient producteurs d'emplois peu rémunérés et qui profiteraient tant à l'État qu'aux organismes communautaires. De plus, les programmes, souvent offerts à moyen terme, ne permettraient pas aux femmes de se préparer véritablement à une réelle intégration au marché du travail.

Je trouve que l'emploi, c'est complètement débile, il y a des groupes communautaires qui engagent des personnes qui sont sur l'aide sociale, sur des programmes d'employabilité, je m'excuse, mais c'est complètement du *cheap labor* cette affaire-là. Mettons qu'une personne travaille pendant 9 à 10 mois, bon ça prend un certain temps avant de se sentir confortable dans un travail, on s'entend, avant d'apprendre ce qu'il y a à faire, pis après ça, c'est fini...la réinsertion en emploi, je m'excuse, tu ne te retrouves pas un autre emploi comme ça, toute cette réinsertion en emploi c'est vraiment du *cheap labor* pour le communautaire et pour l'État, je trouve que c'est vraiment critiquable. Il faudrait faire des programmes d'employabilité si on veut mais qui ont plus d'allure, qui ont des meilleures conditions de travail, qui permettraient aux femmes aussi d'avoir un emploi à plus long terme, c'est toujours à court terme, on en vient à bout. (Rosalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Une autre intervenante insiste sur le montant qui est alloué pour l'insertion dans un programme d'employabilité. Elle mentionne que le montant versé, en plus de l'aide sociale, n'encourage pas la participation des femmes dans les programmes d'employabilité.

Favoriser le travail après, mais je pense qu'ils sont sous-payés. 120 \$ de plus sur ton chèque, ce n'est pas trop motivant. (Frédérique, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Aussi, les Centres locaux d'emploi (CLE) feraient en sorte de continuer à catégoriser les jeunes femmes en processus de sortie de la rue. Une des intervenantes explique que les CLE favorisent trop une approche normative du travail et ne permettraient pas à des personnes marginalisées d'intégrer facilement les programmes d'employabilité. Les CLE manqueraient de souplesse et d'alternative dans la compréhension de la situation des personnes en processus de sortie de la rue.

Les CLE travaillent l'employabilité principalement, malheureusement, à mon avis, le CLE travaille d'une façon où il faut que tu rentres dans le cadre sinon tu ne trouveras pas d'emploi. Peut-être qu'ils ont raison mais il y a souvent un travail de base à faire qui n'est pas fait à cet endroit-là. (Marika, École de la rue)

Aux dires des intervenantes, les programmes d'employabilité ne sont pas une mesure de protection sociale prioritaire et pertinente pour les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. Ils ne sont pas adaptés aux réels besoins de ces dernières. Geneviève, du Centre de jour pour jeunes en difficulté, mentionne que les programmes d'employabilité ne sont pas adaptés à la réalité des jeunes qui fréquentent la ressource. Ces programmes exigeraient des objectifs de réussite trop élevés pour les jeunes qui sont en processus de sortie de la rue.

Les entrevues révèlent également que les femmes itinérantes vivent fréquemment de la discrimination au moment de la recherche d'un logement. Cela fait ressurgir des barrières dans leur projet de sortie de la rue. Une des intervenantes rencontrées a résumé un exemple qui semble fréquemment vécu par l'ensemble des femmes au moment de se trouver un loyer.

Une [jeune] femme X est arrivée puis bon, cette femme-là ça faisait plusieurs fois que je la voyais, mais c'était la première fois qu'elle exprimait clairement le besoin et l'envie et qu'était rendue là de se trouver un logement. Ça c'était une femme qui recevait 500 et quelques dollars par mois de bien-être social, d'assistance-emploi qu'on appelle maintenant. Bon la femme a cherchait, elle voulait se trouver un logement, puis moi j'animais justement l'activité pour essayer de trouver un logement ou une chambre. [...] Cette femme-là était souvent agressive parce que tous les projets qu'elle entamait ou les démarches qu'elle faisait ne venaient jamais à bout, c'était très frustrant pour elle. Elle ne s'est jamais trouvée un logement. Je me suis assise avec elle, je veux dire qu'est-ce qu'on fait avec une femme qui veut se trouver un logement, ben on fait un budget avec elle afin de voir comment on pourrait répartir son budget puis c'était infaisable, il n'y avait rien à faire avec ce qu'on offrait sur le marché. Elle est allée quelques temps dans une chambre, mais c'était un taudis, c'était complètement dégueulasse. Ce n'est pas invitant non plus, tant qu'à ça je vais aller dans des centres d'hébergements à court terme-là...Finalement, cette femme, moi la dernière fois que je l'ai vue, elle était dans la rue [...] (Rosalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Si certaines femmes itinérantes parviennent à une certaine stabilité résidentielle, celle-ci n'est pas assurée facilement. Rosalie explique que le croisement de plusieurs problématiques individuelles et structurelles rend difficile la stabilité résidentielle.

Mais des fois, c'est très difficile à surmonter toutes les épreuves qu'elles ont à surmonter. Puis souvent aussi, il faut comprendre que dans la trajectoire d'une itinérante, c'est un petit peu comme la trajectoire dans la violence conjugale, tu vas t'en sortir, puis après ça, tu vas retomber. Des fois, elles prennent une chambre, puis ça marche pendant deux mois mais, après ça il y a des obstacles qui surviennent qu'elles ne sont pas capables de surmonter, après ça elles vont retomber. (Rosalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Les femmes itinérantes vulnérabilisées socialement sont souvent aux prises avec différentes problématiques qui augmentent les possibilités de perdre leur logement et ainsi, de se retrouver de nouveau à la rue.

Dans un autre ordre d'idée, les intervenantes mentionnent des limites structurelles qui découlent des ressources. La majorité des intervenantes critiquent le partenariat qui existe entre les ressources qui viennent en aide aux personnes itinérantes. Selon elles, le partenariat actuel n'est pas concret et entretient des relations plutôt superficielles, qualifiées « d'échange de services ». Aux dires des répondantes, les ressources devraient réellement travailler ensemble pour aider les différentes femmes en processus de sortie de la rue à réaliser leur projet de vie.

On se parle toutes mais on ne travaille pas ensemble. Dollard-Cormier est notre seul vrai partenariat. Moi, je pense qu'il faudrait qu'on se parle entre organismes. Ça nous aiderait dans nos expertises, à voir où les femmes sont allées et sur quoi, on a travaillé avec elles. C'est beaucoup plus d'ouvrage et ça prend beaucoup plus de temps mais, ça aiderait. (Frédérique, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Aux yeux des intervenantes, le partenariat existant se fait davantage dans une logique de réponses aux besoins immédiats que dans une logique d'entraide réelle ou de plan d'action collectif.

Il y a des choses que je trouve qui ne sont pas pertinentes et aidantes, je trouve que les groupes communautaires et les groupes du milieu femmes, ce sont des groupes qui travaillent spécifiquement sur leur

problématique, il n'y a pas assez de solidarité entre les groupes pis ça serait important d'avoir une certaine solidarité... il faut s'unir....souvent on travaille de façon individuelle même en tant qu'organisme, on se bat pour avoir notre financement, pour avoir notre petit bout de gâteau, tandis que la problématique est grande et si on veut s'attaquer à cette problématique, il faut se mettre ensemble... (Rosalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Les ressources sont donc laissées à elles-mêmes et elles ne parviennent pas à se solidariser dans une action collective par manque de temps ou d'intérêt.

Aux dires des intervenantes, les jeunes femmes itinérantes sont contraintes dans leur utilisation des ressources. Elles doivent se plier aux règles internes de chaque ressource. Par exemple, certaines ressources d'hébergement à court, moyen ou long terme n'acceptent pas les enfants ou les chiens, proposent des séjours avec une durée de temps limité ou incitent les femmes à faire des démarches bien ciblées au niveau du logement, de l'emploi ou du mode de vie. Elles sont également contraintes aux règles établies par les différentes ressources. Les jeunes femmes itinérantes, dans leur projet de sortie de la rue, doivent de la sorte apprendre à composer avec des limites institutionnelles.

Les filles rentrent, elles vont apprivoiser l'hébergement beaucoup, les démarches, comme je dis, au début c'est pour les cartes, les bobos, des abcès des trucs comme ça, elles vont revenir, se reposer, se chercher un logement, elles reviennent, elles se promènent beaucoup d'hébergement en hébergement, le logement n'est pas accessible. Sinon, elles partent en colocation mais ça éclate au bout d'un mois ou deux mois parce que...Elles refont le tour des hébergements mais en cours de chemin, les hébergements se rapetissent car les organismes vont demander que la fille fasse 20 heures où elles doivent organiser leur temps. Les filles qu'on a, la plupart de celles qu'on a, ne sont pas rendues à s'organiser et à occuper 20 heures de leur temps dans des démarches d'aide à l'emploi, elles ne sont pas rendues là, elles sont vraiment loin de ça. (Nathalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Il est évident, pour les intervenantes rencontrées, que les jeunes femmes itinérantes doivent composer avec plusieurs obstacles dans leur projet de sortie de la rue. Elles jugent que cela peut accentuer la difficulté de réalisation du processus de sortie de la rue.

Encore, l'ensemble des intervenantes souligne la discrimination systémique et les barrières institutionnelles reflétées par l'augmentation de la judiciarisation des personnes itinérantes, la répression policière accrue et les nouvelles réglementations municipales de l'espace public. Cette discrimination institutionnelle nuit aux processus de sortie de la rue des jeunes femmes itinérantes.

Tu ne peux plus être un jeune de la rue. Regarde l'occupation de l'espace public. Elle est pratiquement impossible maintenant [...] c'est maintenant réglementé comme les parcs. La Ville s'est donnée un autre moyen de répression, réglementant ces places-là. Alors, les jeunes s'organisent autrement... Les travailleurs de rue ont de plus en plus de difficulté à rejoindre ces jeunes-là. (Geneviève, Centre de jour pour jeunes en difficulté)

L'occupation de l'espace public est de plus en plus difficile pour les « jeunes de la rue » ou les personnes itinérantes. Surveillées, judiciairisées, emprisonnées, les personnes itinérantes sont repoussées vers les périphéries de Montréal. Les ressources deviennent ainsi moins accessibles.

C'est une aberration totale de judiciairiser des personnes qui sont déjà hyper précarisées. [...] C'est d'interdire à ces personnes-là d'exister, d'occuper l'espace public en leur donnant en retour absolument rien comme solution. (Geneviève, Centre de jour pour jeunes en difficulté)

L'accroissement de la judiciairisation envers les personnes itinérantes fragilise le déploiement de stratégies d'insertion des jeunes femmes en processus de sortie de la rue. Cela a pour effet de précariser leurs conditions de vie qui sont déjà incertaines et instables. L'appareil étatique, de la sorte, établit une nouvelle rupture au niveau de la création de liens avec ce groupe social.

5.4) Suggestions de piste d'intervention

Pour l'ensemble des intervenantes rencontrées, il existe des pistes d'intervention à mettre en place ou à transformer afin d'améliorer la réalisation des projets de vie mentionnés par les jeunes femmes en processus de sortie de la rue. Selon elles, les structures sociales doivent s'améliorer au niveau des protections sociales. Les répondantes insistent sur la nécessité d'accroître l'accès au logement social, d'augmenter les prestations d'aide sociale et de mettre sur pied des programmes d'employabilité qui prennent en compte la réalité des jeunes femmes en processus de sortie de la rue.

Selon les intervenantes, il existe un manque de moyens au niveau du « support post-rue ». Les répondantes croient que le soutien psychosocial s'avère nécessaire afin d'accompagner les jeunes femmes en fin de processus de sortie de la rue. Cela aiderait le sujet itinérant à réaliser son intégration sociale dans le monde de la culture prédominante. Car l'acteur est aux prises avec d'éventuels obstacles tels que la désillusion face au futur, à la pauvreté, à l'isolement social, aux maladies, aux rechutes, etc. Entre autre, selon Frédérique, il faut augmenter la possibilité d'offrir du suivi communautaire lorsque la femme quitte une ressource d'hébergement.

Il faut de l'accompagnement, du suivi, je pense qu'il y aurait plus de formations. Si les formations étaient données plus souvent ailleurs qu'au BS et plus longtemps que 2 mois. Plus de logements sociaux et plus de, il manque d'entre-deux. C'est vraiment l'entre-deux qu'il faut réaliser car à 600\$, tu ne peux pas vivre... Il manque de soutien entre l'intervention communautaire et après ça, le logement supervisé et l'entre-deux : il manque d'argent, de formation, de suivi et d'intervention. L'entre-deux servirait pour les personnes qui sont encore fragiles. (Frédérique, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Pour les intervenantes, le gouvernement a une responsabilité sociale à l'endroit des personnes pauvres et exclues. Elles déclarent que si les ressources contribuent de plus en plus au soutien des personnes vulnérabilisées, ces dernières ne devraient pas avoir de difficulté à être financées. Or, le constat est troublant. Les intervenantes évoquent les problèmes liés au financement et à la

réurrence des subventions. Pour elles, le gouvernement a la responsabilité sociale de continuer à financer les ressources et les initiatives qui en découlent afin d'accompagner les femmes dans leur projet de vie. En plus de revendiquer un changement au niveau du système sociopolitique en place, elles donnent des exemples concrets de mesures de protection sociale qui doivent être accessibles.

Pour l'ensemble des intervenantes rencontrées, il est clair que le logement social doit être favorisé et plus accessible pour les personnes en sortie de la rue.

Juste en terme de logement, que ce soit des logements supervisés, des logements sociaux, des HLM, il n'y en a pas assez. Ça serait déjà bien fait s'il y en avait plus. Les femmes pourraient y avoir accès et payer seulement 25% de leur revenu. Ça aurait plus de sens...Ça c'est un gros dossier auquel il faut s'attaquer...le gouvernement ne finance pas assez. (Rosalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

La stabilité résidentielle est difficile à obtenir pour les femmes. Le prix élevé des loyers, le manque de référence et la discrimination vécue font en sorte qu'une des ressources d'hébergement a décidé d'acquérir 12 unités de logement social dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve pour répondre à la demande des femmes en processus de sortie de la rue.

Depuis peu, on a le soutien au logement social. On a développé des outils à l'extérieur, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Là, on a un premier logement qui s'est libéré avec une occupante depuis le mois de mai... Notre but c'est d'avoir 12 logements pour pouvoir soutenir 12 femmes, le même genre de femmes qu'on accueille ici. C'est intéressant, car la fille peut y rester plus de six mois, soit deux ans, trois ans ou même quatre ans. (Nathalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

L'accroissement de l'accès au logement social permettrait d'améliorer la stabilité résidentielle des femmes en processus de sortie de la rue.

Une des solutions qui a été proposée face à l'aide sociale est d'augmenter la prestation mensuelle pour aider les femmes à se sortir de la rue et aussi, d'améliorer leurs conditions de vie.

Le logement c'est chaotique, au niveau des revenus aussi, le coût de la vie augmente mais les salaires n'augmentent pas, l'aide sociale n'augmente pas. Ça fait longtemps que le Collectif à la lutte à la pauvreté demande que le montant d'aide sociale soit revu. On augmente de cinq piasses ou dix piasses puis on l'enlève l'année d'après. C'est d'un ridicule, ça fitte même pas avec un minimum décent. (Nathalie, Centre d'hébergement pour femme en difficulté)

Afin d'améliorer l'insertion sociale, toutes les intervenantes ont indiqué que la prestation de base de l'aide sociale doit être augmentée et ne doit plus être coupée afin de pallier aux besoins essentiels de consommation. Pour l'instant, le montant de 566\$ versé mensuellement plonge les femmes dans une situation de pauvreté -même de survie-, d'isolement social et continuent de les rendre dépendantes face aux différentes ressources publiques et communautaires.

En ce qui a trait à l'emploi, l'ensemble des intervenantes soutient que le gouvernement doit augmenter le salaire minimum et que celui-ci doit être supérieur au seuil de faible revenu. Une des

intervenantes plus politisée et militante explicite que toute la notion de *travail salarié* doit être revue afin d'aider les femmes à réintégrer le marché du travail. Pour elle, il est évident que les programmes d'employabilité offerts par le gouvernement doivent se réajuster par rapport aux besoins des femmes en processus de sortie de la rue. Il ne faut pas seulement promouvoir l'insertion au marché du travail coûte que coûte mais, offrir la possibilité d'apprendre et de reprendre du pouvoir sur sa vie.

De façon plus concrète et directe, de faire des programmes d'employabilité qui vont prendre en considération la trajectoire de ces femmes-là et qui vont leur donner une occasion et une opportunité de faire l'apprentissage à plus long terme, que se ne sera pas uniquement sur 10 mois, de donner aussi les ressources matérielles nécessaires à ces femmes-là pour sortir de la rue, l'éducation populaire c'est important, faire des ateliers d'empowerment, mais à long terme, il va falloir s'attaquer au système...L'éducation c'est important. De faire des réalisations avec ces femmes-là. (Rosalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

En définitive, les intervenantes rencontrées dans le cadre de ce mémoire mentionnent que la société devrait transmettre différentes valeurs que celles préconisées actuellement. Selon les intervenantes, la société devrait être moins axée sur la consommation, sur l'individualisme et devrait davantage prôner un sentiment d'appartenance à la communauté.

Ce qu'il faudrait c'est de valoriser l'être humain pour qui il l'est au lieu de l'amener répondre à des critères définis en fonction d'un objectif très lucratif. Favoriser le Je, favoriser l'être. Ramener un sens, y en a un sens qui est le néolibéralisme, l'économie, dans le fond, c'est pas le sens, c'est le sentiment d'appartenance à la communauté, le fait qu'on peut s'entraider entre nous, partir l'empowerment, partir la collectivisation, partir le pouvoir d'un milieu d'eux-mêmes...ramener à des valeurs humaines, à des valeurs d'équité, favoriser une socialisation équitable pas sexuée parce qu'il y a beaucoup de jeunes filles qui se retrouvent en situation précaire. (Marika, École de la rue)

Elles croient aussi que la société doit être moins individualiste et que celle-ci doit se collectiviser en appliquant les principes d'un État social. À ce sujet, Michelle critique l'application de la loi 112. Cette intervenante d'un centre d'hébergement pour femmes en difficulté déclare que le gouvernement québécois devrait investir davantage afin de mettre en oeuvre concrètement et véritablement le plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Au niveau du gouvernement, c'est bien beau d'avoir une politique de lutte contre la pauvreté, mais il faut donner des outils pour que cette loi là puisse être mise en pratique, en autre...le problème c'est toujours le cash. (Michelle, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Geneviève, intervenante dans un Centre de jour pour jeunes en difficulté, se veut encore plus catégorique. Elle affirme que le gouvernement a démissionné de manière générale face à l'itinérance et à la pauvreté. Elle mentionne comme exemple l'obligation pour le RSIQ en 2006 de produire une plateforme politique en itinérance qui revendique les droits des personnes itinérantes. De plus, elle mentionne la surcharge des organismes communautaires face à la déresponsabilisation du gouvernement.

Marika, une des intervenantes rencontrées, soulève une contradiction qui est présente au sein du système social québécois. Malgré la présence de mesures de protection sociale dans le système néolibéral québécois, la société crée des personnes exclues qui ne sont pas entendues par le groupe référant à la culture dominante. Pour elle, les personnes qui tentent de refléter la nature inégalitaire de la société sont constamment marginalisées.

Il y a des contradictions qui suicident notre société puis ces personnes-là sont là pour les crier, on les entend pas, on les marginalise. (Marika, École de la rue)

Une autre des intervenantes évoque la nécessité que l'État change ses référentiels au niveau des politiques sociales pour parvenir à aider véritablement les personnes pauvres et exclues. Pour elle, au-delà des lois et des réformes, il faut chercher à comprendre en quoi les systèmes capitaliste et patriarcal sont à la base de l'oppression des femmes et des phénomènes sociaux tel que la pauvreté, l'itinérance et l'exclusion.

C'est tout le système en place qu'il faut remettre en cause. Si il y a de l'itinérance, si il y a des femmes à la rue, si il y a des femmes qui se retrouvent dans la précarité, c'est à cause du système capitaliste et du système patriarcal...il faut s'y attaquer pour ne plus qu'il ait d'inégalités ... oui il y a des réformes et des lois qui sont bonnes, je en suis pas contre, elles sont nécessaires à l'intérieur du système, il faut aller plus loin que ça, il faut voir qu'est-ce qui est à la racine de l'oppression de ces femmes-là. Puis, c'est tout notre système de pensée néolibéral, notre système économique qui est...c'est ça qui ne fonctionne pas. (Rosalie, Centre d'hébergement pour femmes en difficulté)

Selon l'ensemble des intervenantes, l'État québécois devrait questionner son courant néolibéral afin de mettre fin à la construction d'inégalités socioéconomiques. Certaines mesures de protection sociale nécessitent d'être améliorées afin de pouvoir répondre aux besoins des jeunes femmes en processus de sortie de la rue. Il y a donc un manque au niveau institutionnel en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et une surcharge pour les organismes communautaires qui travaillent directement avec ce groupe social.

Finalement, après l'analyse de six récits de pratique, nous sommes en mesure de constater que les intervenantes reconnaissent les jeunes femmes itinérantes comme étant des sujets à part entière et qui sont toutefois vulnérabilisées et exclues par certaines mesures de protection sociale. Le manque de logement social et le régime d'aide sociale actuel sont les principales sources de pauvreté et d'exclusion chez les jeunes femmes itinérantes. Ces mesures de protection sociale doivent être améliorées afin de faciliter l'insertion sociale des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue et ainsi, les aider à sortir de la pauvreté et leur redonner la possibilité d'être des citoyennes à part entière au sein de la société.

Chapitre 6 : Regards croisés sur les trajectoires et les récits de pratique

Jusqu'à présent, nous avons dégagé un profil des femmes itinérantes âgées de 18 à 30 ans en processus de sortie de la rue. Par le biais de 18 entretiens semi-dirigés avec les jeunes femmes itinérantes et les intervenantes terrain, nous avons repéré quelques stratégies d'intervention publiques et communautaires mises en place à leur égard. Aussi, nous avons analysé comment les femmes itinérantes utilisent dans leurs processus de sortie de la rue les dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Loin de se superposer ou d'être en relation de cause à effet, les phénomènes de pauvreté et d'itinérance entretiennent des liens complexes ayant pour conséquence de placer généralement les jeunes femmes itinérantes âgées de 18 à 30 ans hors des systèmes de protection sociale et des réseaux de sociabilité, de les priver de leurs droits fondamentaux de citoyenneté. Dans ce sixième et dernier chapitre, nous souhaitons approfondir les différents rapports qui existent entre les trajectoires des jeunes femmes itinérantes, les récits de pratique des intervenantes et les différents dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en vue d'identifier les éléments facilitateurs ou faisant obstacle à leur processus de sortie de la rue.

6.1) Impacts des interventions sur les jeunes femmes itinérantes

Les résultats de cette recherche confirment l'hypothèse émise préalablement. Au moment où les jeunes femmes entament une désinsertion sociale qui les plonge dans une situation de pauvreté, elles accentuent de manière générale les processus de désaffiliation et d'exclusion sociale déjà amorcés. Que ce soit à l'entrée à la rue ou encore en amorce d'un processus de sortie de la rue, nous avons constaté que les trajectoires des jeunes femmes itinérantes démontrent clairement que les dynamiques liées à la pauvreté, à l'itinérance et à l'exclusion sociale s'entrecroisent à travers leur parcours. Les stratégies personnelles qu'elles déploient au cours de leur processus de sortie de la rue visent à les insérer au niveau résidentiel, professionnel et social. Or, comme l'affirment Karabanow et al. (2005), ce processus est long et complexe. Il est désormais possible de faire un lien avec les causes personnelles et structurelles évoquées antérieurement dans ce mémoire.

Ulysse et Lesemann soulignent que les personnes « pauvres » sont souvent les mêmes à être sans emploi, à ne pas avoir accès aux ressources collectives (éducation, justice, soins de santé, etc.), à ne pas pouvoir participer à la vie démocratique, à être stigmatisées, à être coupées des liens sociaux, etc. L'analyse des segments de trajectoires et des récits de pratique confirme que les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue correspondent à cette sombre réalité qui relie pauvreté et exclusion sociale.

Les jeunes femmes itinérantes se retrouvent au sein d'un rapport social où elles doivent mettre en œuvre des stratégies individuelles afin de parvenir à améliorer leurs conditions de vie. Cette tâche complexe et souvent très longue à effectuer, est ponctuée de diverses tentatives dans le but de commencer une insertion au niveau résidentiel, professionnel et social. En considérant ne pas obtenir un réel soutien gouvernemental, elles utilisent de manière *décousue* les dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. En s'octroyant la responsabilité individuelle d'améliorer leur condition de vie, les jeunes femmes itinérantes rencontrées développent le réflexe de s'approprier leurs actions et leur transformation identitaire afin de mettre en œuvre des stratégies qui leur sont propres (Laberge et al, 2000). Ces nouvelles inflexions les amènent à se construire leur processus de sortie de la rue et à aspirer à un nouveau projet de vie plus conforme à celui proposé par la société instituée.

N'appartenant plus au monde de la rue et n'étant pas insérées dans le monde de la culture prédominante, les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue se retrouvent pendant une certaine période dans un « entre-deux » (Colombo, 2003). Puisqu'elles ne comptent sur aucune aide sociétale à moyen ou long terme, elles développent une volonté et une motivation intrinsèque qui les guident durant leurs processus de sortie de la rue.

En cours de chemin, elles frappent parfois à la porte de certaines ressources communautaires et publiques. L'analyse des entretiens a permis de dégager différentes stratégies personnelles qui interpellent deux grands champs d'intervention : le Communautaire versus le Réseau public. Dans les ressources communautaires, les jeunes femmes itinérantes vont chercher à combler certains besoins essentiels ou encore, elles demandent l'accompagnement et le soutien psychosocial des intervenants. En ce qui a trait aux ressources publiques, elles font davantage des démarches au niveau de leur santé physique et mentale.

La présence des ressources communautaires a un impact positif sur les projets de sortie de la rue des jeunes femmes. L'ensemble des entrevues avec ces dernières démontre le rôle majeur que joue ces ressources dans leur processus de sortie de la rue. Les ressources d'hébergement communautaire à court, moyen et long terme, les Centres de jour pour jeunes de la rue et les Centres de femmes sont jugés nécessaires tout au long de la trajectoire des jeunes femmes itinérantes. Celles-ci obtiennent par le biais de ces ressources une aide cruciale : la possibilité de satisfaire des besoins essentiels et d'obtenir du soutien social qui est difficile à combler dans une dynamique de pauvreté et de rupture des liens sociaux dus à la désinsertion, la désaffiliation et l'exclusion sociale.

En ce qui a trait aux ressources institutionnelles, les jeunes femmes les utilisent pour des besoins liés à leur santé. Selon les représentations des intervenantes et des jeunes femmes itinérantes, l'accès à la santé et aux services sociaux semble adéquat et aidant en cours du processus de sortie de la rue. Les services de santé, utilisés sur une base plus ponctuelle et de première ligne, sont généralement appréciés.

Toutefois, les intervenantes et les jeunes femmes itinérantes ont souligné le rapport de dépendance qui s'installe entre le groupe social étudié et les ressources des deux champs d'intervention. Cette dépendance est paradoxale. Elle démontre que les jeunes femmes ont de la difficulté à se sortir de la rue par elles-mêmes et ont besoin d'un soutien institutionnel et communautaire. À l'inverse, certaines mesures de protection sociale ne parviennent pas réellement à les aider à quitter définitivement cette dynamique.

En résumé, les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue utilisent les services afin de se construire un projet de vie. Les structures en place (dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) peuvent agir sur les actrices sous deux principales formes. D'un côté, elles leur permettent d'obtenir de l'aide à court terme pour répondre à un besoin précis. De l'autre côté, elles peuvent créer un rapport de dépendance à leur endroit. Ces deux formes de relation sont contradictoires. Elles peuvent donc occasionner des obstacles chez les jeunes femmes dans leur projet d'améliorer leur condition de vie, de retisser des liens sociaux et de ne plus être en proie à des formes d'exclusion sociale.

6.2) Capacité d'agir sur sa vie et représentation sociale de la pauvreté et de l'exclusion

À travers les différentes trajectoires des jeunes femmes itinérantes, nous percevons que les processus de sortie de la rue se construisent dans une optique de lutter contre la désinsertion, la désaffiliation et l'exclusion sociale. La rue est perçue autant comme un espace de socialisation (Parazelli; 2002, Bellot; 2001) que de stigmatisation. Si la rue peut accentuer le processus de désinsertion, elle peut également servir de déclencheur à des stratégies d'insertion.

En entrant dans la rue, les jeunes femmes connaissent une transformation identitaire et doivent se forger une nouvelle identité : celle d'un sujet itinérant. En amorçant le processus de sortie de la rue, leur identité continue de se transformer. Se sentant uniquement responsables de leur sortie de la rue, elles développent une réelle capacité d'agir sur leur vie. Les entrevues font ressortir que les jeunes femmes ne se considèrent pas comme des victimes. Elles se croient davantage responsables de leur destin. Elles se considèrent comme un sujet à part entière et deviennent ainsi les actrices de leurs

histoires personnelles. La majorité des jeunes femmes rencontrées indiquent clairement qu'elles ont la capacité d'agir sur leur vie. L'importance du « Je » à travers les entretiens est révélateur de l'appropriation de leur identité.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire un lien avec l'étude de Laberge et al. (2000). Ces chercheuses ont exploré chez 31 femmes itinérantes la capacité d'agir sur leur vie. Selon cette recherche, il existe une typologie découlante du discours des répondantes en ce qui a trait à leurs représentations de l'action. Cette typologie comporte trois figures : 1) le fatalisme; 2) l'impuissance et 3) l'appropriation. La dernière figure est traduite par le fait que les femmes mettent en œuvre des « stratégies de prise en charge en vue de rendre leur situation plus conforme à ce qu'elles vivent. » (Laberge et al, 2000; 32). Cette recherche rejoint aussi les résultats de Colombo (2003) en mentionnant que les femmes itinérantes sont des auteures et des actrices liées à leur processus de sortie de la rue. Le sens qu'elles donnent à leur capacité d'agir sur leur vie va ainsi permettre de les acheminer dans l'action et donc, de changer leur situation si elles s'approprient leur propre réalité. L'appropriation sert ainsi de stratégie personnelle pour débiter un processus de sortie de la rue. Aussi, Laberge et al. (2000) recourent les résultats de Karabanow et al. (2005) en affirmant que les personnes itinérantes, qui entreprennent un processus de sortie de la rue, doivent passer par un surcroît de responsabilité, de motivation personnelle et de volonté afin de changer leur mode de vie.

6.2.1 : La jeune femme itinérante : lorsque le sujet devient actrice en cours de processus de sortie de la rue

L'analyse des résultats de notre présente étude permet également d'observer que la majorité des répondantes se sont appropriées leurs actions et leurs stratégies d'insertion. Elles ont donc la « capacité d'agir sur leur vie » (Laberge et al, 2000). L'enchevêtrement d'essais personnels et d'événements significatifs va amener les jeunes femmes à se réinsérer et se réaffilier petit à petit. L'appropriation de son identité et du sentiment d'être capable de changer sa vie permet la construction d'un processus de sortie de la rue.

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue se perçoivent entre deux mondes : celui de la rue et celui de la culture prédominante. Les nouveaux projets de vie des jeunes femmes les amènent à redéfinir leur propre identité par rapport au reste de la société. Plusieurs jeunes femmes affirment se sentir plus ou moins incluses au sein de la société. Or, elles se perçoivent comme des actrices qui font leur chemin. Nadine résume bien cette impression d'être un sujet qui s'approprie sa vie et qui se raccroche à ce qu'elle est, faute de ne pas être totalement insérée socialement.

Je pense que je vais toujours rester un petit peu marginale. Pas marginale dans le sens d'avoir un mohawk sur la tête, j'ai bien beau m'habiller comme tout le monde qui se promène dans la rue. Je vais toujours rester avec mes propres valeurs et mes propres pensées. Je reste une personne unique. Je ne sais pas si je suis une citoyenne à part entière ou non, je sais que je suis moi, je fais mon chemin, je fais ce que j'ai à faire. Je n'ai pas besoin d'avoir de titre pour avancer. (Nadine)

Le processus de sortie de la rue est souvent complexe et long pour les jeunes femmes itinérantes. Il n'est pas évident pour ces dernières de déconstruire la dynamique de désinsertion, de désaffiliation et d'exclusion sociale qui persiste en cours de trajectoire. Même insérées au niveau résidentiel et/ou professionnel, les jeunes femmes mentionnent être victimes de discrimination et de ne pas être totalement une citoyenne à part entière. Elles ne perçoivent pas la possibilité d'agir sur ce qui vient du système comme tel et c'est pourquoi, elles ressentent la responsabilité d'agir sur leur propre situation.

L'insertion sociale des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue démontre qu'elles luttent pour leur place dans la société (Gaulejac et T. Léonetti, 1994). Souvent solitaires, ces jeunes femmes veulent trouver ou retrouver une place qu'elles ont perdu un jour lorsqu'elles ont amorcé leur désinsertion sociale. La perte de solidarités primaires et la dynamique d'exclusion dans lesquelles elles sont, font en sorte de rendre le processus de sortie de la rue beaucoup plus complexe et beaucoup plus long que prévu par les mesures gouvernementales de protection sociale. Les jeunes femmes itinérantes développent des stratégies pour s'en sortir et nous observons qu'elles s'approprient leur action. Elles n'ont pas le choix d'identifier les contraintes extérieures et de prendre en compte leur capacité d'agir sur leur vie afin de poursuivre leur insertion sociale, professionnelle et résidentielle. En ce sens, les jeunes femmes poursuivent leur processus de sortie de la rue car elles deviennent les principales auteures et actrices de leur projet de vie respectif.

6.2.2) La culpabilité collective

Les jeunes femmes itinérantes ont pratiquement toutes la même représentation sociale de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Elles se sentent uniquement responsables de leur situation. En effet, elles s'attribuent toute la responsabilité de leur histoire personnelle, de leur entrée à la rue, de la pauvreté vécue, des difficultés à briser la dynamique de désinsertion sociale, etc. Elles vont donc se responsabiliser face à leur situation. Elles jugent qu'elles doivent agir seules, sans le soutien d'autrui parce que souvent elles sentent qu'elles ont abusé des services offerts et qu'elles doivent se motiver par elles-mêmes pour s'en sortir. Sortir de la rue devient donc une épreuve personnelle où la seule personne responsable de sa réussite se trouve dans la personne qui ose s'y aventurer.

D'un autre côté, les intervenantes ont tendance à déculpabiliser les jeunes femmes itinérantes. Hormis les problématiques individuelles de ce groupe social, elles soulignent les conditions structurelles qui font pression sur la situation des jeunes femmes itinérantes. Les intervenantes mentionnent quelques obstacles qui plongent ces dernières dans une dynamique de pauvreté et d'exclusion sociale : prise en charge par les Centres Jeunesse, le manque de logement social, le revenu et la dépendance à l'aide sociale, les programmes d'employabilité non conformes à la réalité des femmes, etc. Elles insistent tout de même sur la nécessité des jeunes femmes à prendre des décisions et à devenir l'auteure ainsi que l'actrice de leur vie. Les jeunes femmes doivent ainsi agir à travers leur vie et au-delà des institutions, peu importe la colère ou l'impuissance qu'elles ressentent face au système dans lequel elles gravitent.

Le sentiment ressenti par les jeunes femmes itinérantes est conforme au discours implicite véhiculé par la société néolibérale québécoise et par le discours explicite soulevé dans la loi 112 qui stipule que les personnes en situation de pauvreté doivent être les premières à agir sur leur situation. Les trajectoires des jeunes femmes itinérantes démontrent que par moment, ces dernières semblent avoir intériorisé le courant néolibéral. Elles ne sont pas totalement exclues au sens premier du terme. Elles sont exclues au niveau de leur droit à prendre place dans une société qui construit des rapports inégalitaires et au niveau de leur capacité d'y participer à titre de citoyenne à part entière.

Pour reprendre la notion de Giddens (1994), la « société moderne avancée » renferme un paradoxe. D'un côté, elle produit des exclus et de l'intolérance à leur endroit (Bauman, 2006). D'un autre côté, les personnes qui vivent de l'exclusion entretiennent un rapport empreint de conformité à ce qui est véhiculé par le discours social et par la société instituée. Même si les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue tentent d'utiliser quelques dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, elles sont tout de même maintenues hors d'un système global de protection sociale et n'ont que très peu accès à un réseau de sociabilité. Selon une approche globale de la pauvreté, elles sont ainsi sujettes à la pauvreté et prises dans une dynamique d'exclusion sociale tout en adhérant à certaines valeurs conformistes implicites à la société néolibérale.

6.3) La pertinence des dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?

Si les dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne fonctionnent que dans certains cas, ils ont des impacts limités sur les trajectoires des jeunes femmes itinérantes. Antérieurement, nous avons souligné le fait que les jeunes femmes itinérantes deviennent des

actrices en cours de processus de sortie de la rue. De plus, elles perçoivent majoritairement qu'elles ont la responsabilité d'améliorer leurs conditions de vie. Les trajectoires étudiées sont clairement explicites en ce qui a trait à la pertinence et l'efficacité des dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans certains cas, les dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté ne sont pas liés à la réalité des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. Également, ces mesures de protection sociale ne poursuivent pas un objectif de prévention à long terme.

Les mécanismes qui découlent de la loi 112 visent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La loi 112, ce cadre juridique qui inspire un modèle d'intervention étatique, a pour but d'améliorer la qualité de vie des individus et de promouvoir l'exercice de la citoyenneté. Les objectifs spécifiques de cette dernière sont de : 1) Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale; 2) Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail; 3) favoriser l'engagement de l'ensemble de la société et 4) Renforcer le filet de sécurité sociale et économique (Ulysse et Lesemann, 2004).

Les résultats de cette recherche nous permettent de constater que les règlements et les dispositifs découlant de la loi 112 ne parviennent pas à protéger socialement les personnes les plus démunies et les plus exclues. La loi 57, qui ajoute de nouveaux règlements à la loi de l'aide sociale, est un exemple pertinent pour démontrer que l'État peut générer de l'exclusion sociale. Les initiatives gouvernementales ont donc de réelles conséquences sur les personnes pauvres. Les droits des individus moins bien nantis sont de plus en plus bafoués (discrimination, répression et judiciarisation) et l'État québécois ne parvient pas à mettre en place des dispositifs permettant l'intégration sociale des personnes qui sont exclues d'une sphère de la société ou bien même, des « murs de la citoyenneté » (McAll, 1995). Nous sommes dans une logique d'insertion sociale basée sur les trajectoires individuelles des personnes. Les principales critiques qui émergent des récits de pratique évoquent la nécessité du droit à un revenu décent et à une formation qualifiante.

Le double objectif de lutter contre la pauvreté et d'intégrer les personnes sur le marché du travail ne semble pas faire toujours bon ménage. Il est possible de le constater avec la nouvelle réalité des travailleurs pauvres qui sont souvent confinés dans des emplois de « cheap labor ». Selon l'ensemble des intervenantes, les prestataires d'aide sociale – dans ce cas-ci la majorité des jeunes femmes itinérantes- sont souscrits à un manque flagrant d'équité car leurs droits socioéconomiques sont bafoués et il n'existe pas de barème plancher qui correspond au coût réel des besoins de base.

La loi 112 propose un idéal sociétal qui pour l'instant est loin d'être réalisé. Aux yeux des intervenantes, il faudrait une réelle volonté politique et sociale pour construire une société qui lutte réellement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue ne croient pas dans la volonté gouvernementale de les aider à réaliser leurs projets de vie. Selon Noël, le gouvernement doit encourager la participation citoyenne et accorder de l'importance à « la redistribution en faveur des personnes seules qui ne peuvent pas travailler ou ne travaillent pas » (2004 ; 15) et doit favoriser le maintien et le développement des services publics ainsi que favoriser l'implication citoyenne. Les intervenantes expliquent que ce sont les organismes communautaires qui se font confier la responsabilité de pallier à cet objectif. Désirant réduire son rôle social, l'État transpose ses responsabilités de prise en charge des populations vulnérabilisées aux organismes communautaires et implore les personnes d'accroître leur sentiment de responsabilité individuelle. Les organismes communautaires tentent de pallier à l'augmentation des problèmes sociaux avec moins de ressources financières et humaines. Tandis que les personnes aux prises avec certaines problématiques sociales se sentent de plus en plus responsables de leur situation personnelle.

La société québécoise s'active depuis une quarantaine d'années à mettre en place des mesures de protection sociale. Si nous assistons à la transformation de l'État-Providence, nous observons également une évolution de ces mesures sociales. L'État québécois continue d'être garant d'une cohésion sociale minimale. Par la redistribution des biens collectifs, il garantit à une partie de la population de ne pas être laissée à l'abandon (Gaulejac et T. Léonetti, 1994). La loi 112 qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en 2002, est empreinte de justice et de solidarité sociale. Le problème ne vient donc pas de cette loi cadre mais bien, de la cohérence et de l'efficacité des dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

6.3.1) L'importance du logement social

Les jeunes femmes itinérantes ne perçoivent pas avoir accès au logement social. Décritant les longues listes d'attente et ne s'identifiant pas à la population visée par cette mesure sociale, elles habitent principalement le parc locatif privé. En déboursant la majeure partie de leur revenu en loyer, elles sont maintenues hors des processus normaux de participation à la vie en société. Elles se retrouvent ainsi dans la catégorie des locataires et sont souvent soumises aux pratiques discriminatoires de certains propriétaires.

D'un autre côté, le gouvernement développe cette mesure de protection sociale. Lors de l'adoption du *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* en

avril 2004, il a injecté plus de 300 millions dans la construction de nouvelles unités de logement social. Il semble que cet ajout subventionnaire à l'enveloppe budgétaire n'est pas suffisant pour répondre aux besoins des jeunes femmes itinérantes. La majorité des intervenantes s'entendent pour dire qu'il y a un manque au niveau du logement social et que les jeunes femmes itinérantes n'y ont que très peu accès. Une des intervenantes d'une ressource d'hébergement pour femmes en difficulté a raconté que leur organisme va développer 12 unités de logement social pour répondre au besoin criant des femmes en situation d'itinérance.

Les pratiques sociales des jeunes femmes en processus de sortie de la rue démontrent qu'elles veulent avoir du logement social pour les aider à s'insérer au niveau résidentiel, professionnel et social. Or, elles considèrent ne pas y avoir accès. Pour elles, payer un maximum de 25% de leur revenu leur permettrait de vivre dans des conditions plus décentes et les aiderait à participer socialement. On peut ainsi conclure que le logement social n'est pas un dispositif québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui protège ce groupe social. Les jeunes femmes n'y ont pas accès et n'utilisent pas cette mesure de protection sociale au cours de leurs processus de sortie de la rue. Le logement social est cependant considéré comme une mesure nécessaire et importante dans la réalisation de leur projet de vie.

En résumé, le logement social pourrait aider les femmes itinérantes à s'insérer au niveau résidentiel et couvrir les différents besoins essentiels. Or, l'insertion résidentielle n'est pas l'unique pierre angulaire d'un projet de sortie de la rue réussi. Il faut donc que d'autres conditions soient réunies. Qu'en est-il de l'accès au revenu et des programmes d'employabilité ?

6.3.2) L'accès au revenu

À la suite de l'adoption de la loi 57, le Gouvernement poursuit sa lutte contre la dépendance à l'aide sociale. Le langage de droits est relégué aux catacombes et est remplacé par celui des « responsabilités individuelles » et des « obligations ». À travers les différents règlements qui entourent la loi 57, on perçoit l'aide sociale comme étant une mesure construite autour de deux axes. Elle est à la fois une protection sociale et une obligation d'accéder à l'autonomie personnelle par l'emploi (Ulysse et Lesemann; 2004).

L'aide sociale ne parvient pas à combattre l'exclusion sociale, elle tente de la gérer tout au plus, en créant une nouvelle dynamique entre les pauvres méritants et les non méritants. Seules les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi se sentent protégées car elles n'ont pas l'obligation de devenir autonome financièrement par le biais de l'emploi. La majorité des jeunes

femmes rencontrées sont prestataires de l'assistance-emploi et considèrent ne pas y avoir droit. Elles ont donc intégré le discours néolibéral sous entendu dans la loi 57. Les jeunes femmes itinérantes ne sont pas épargnées par le sens que le gouvernement donne au programme d'aide sociale. Elles se sentent souvent honteuses d'être prestataires de l'assistance-emploi et responsables de leur situation. De plus, l'humiliation que font subir certains agents d'aide sociale engendre le sentiment d'être une *pauvre non méritante* et amplifie leur exclusion. Leur double statut de prestataire et de femme itinérante les fait se sentir hors de la société instituée. Si l'aide sociale ne laisse pas les jeunes femmes itinérantes sans aucune protection sociale, cette mesure gouvernementale crée de manière contradictoire de la dépendance, de l'insécurité, engendre de la stigmatisation et le sentiment de ne pas être considéré comme les autres. Aux yeux des intervenantes et des jeunes femmes itinérantes, l'aide sociale maintient ces dernières en situation de pauvreté et d'exclusion. Même si elles tentent en entreprenant un processus de sortie de la rue de déconstruire la dynamique de désinsertion sociale dans laquelle elles se trouvent depuis plusieurs années, elles ne parviennent pas, à l'aide de ce revenu, à obtenir les conditions nécessaires à la constitution de leur insertion résidentielle, professionnelle et sociale.

N'ayant pas de revenu suffisant pour être autonomes financièrement et socialement, les jeunes femmes itinérantes ne parviennent pas aisément à se nourrir, à demeurer au sein des programmes d'employabilité ou de leur logement et même, à se déplacer dans la Ville pour effectuer leurs différentes activités d'intégration. Leur revenu actuel ne permet pas de couvrir tous leurs besoins de base. Il est donc difficile pour elles d'être actives au sein des diverses pratiques sociales (formation, scolarisation, emploi, participation citoyenne, etc.) supposées les aider à s'insérer dans la société.

6.3.3) Emploi/Formation

Les répondantes sont très peu scolarisées. Elles sont donc confrontées à un manque de compétitivité sur le marché du travail. Au moment des entrevues, aucune des jeunes femmes n'est insérée dans le marché de l'emploi. Quelques unes sont retournées à l'école et/ou sont en recherche d'emploi dans le secteur de la vente et des services. Plusieurs d'entre elles ont pourtant fait le programme Solidarité Jeunesse qui propose une alternative à l'aide sociale pour les jeunes. Deux des jeunes femmes sont présentement dans un programme d'employabilité. Qu'en est-il de leur difficulté à s'insérer socioprofessionnellement ?

Même si certains programmes d'employabilité parviennent à développer de nouveaux intérêts et connaissances chez les jeunes femmes, celles-ci ont bien de la difficulté à se trouver un emploi. Nous croyons que le marché du travail n'est pas adapté aux besoins et aux réalités des jeunes

femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. D'un côté, elles sont limitées au niveau de leurs compétences personnelles : formation scolaire inadéquate, longue période d'inactivité professionnelle ou aucune expérience de travail, problèmes de santé physique ou psychologique, problème de consommation, etc.

De l'autre côté, le marché du travail a ses limites quant à l'intégration des jeunes femmes itinérantes. Ces dernières sont souvent confrontées à une discrimination systémique en emploi et elles peuvent se retrouver dans des secteurs d'activités moins valorisés ou qualifiés, plus précaires et sans aucun avantage social. De plus, certaines sont maintenues dans des rôles et des responsabilités liés aux soins des enfants. Les femmes peuvent se retrouver avec une double responsabilité : elles ont à subvenir aux besoins des enfants et combler les exigences du marché du travail qui demande chaque jour plus de productivité et d'expérience. Si la position structurelle des femmes est encore traditionnelle, l'insertion en emploi au Québec n'est pas genrée. Même si l'État insiste pour que la population vulnérabilisée devienne autonome par l'emploi, il n'offre pas une insertion socioprofessionnelle qui correspond à la réalité des femmes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Les jeunes femmes itinérantes se retrouvent dans un rapport à l'emploi complexe. Dans un sens, elles ont plusieurs difficultés personnelles et tentent d'insérer le marché du travail qui lui aussi a de graves limites structurelles. Cette interaction ne peut pas favoriser une insertion socioprofessionnelle à long terme et développer l'autonomie financière et sociale des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue.

La loi 112 est un cadre sociopolitique intéressant et qui prône un idéal à atteindre en tant que société. Toutefois, les dispositifs québécois actuels pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne semblent pas être conçus pour des personnes qui sont ancrées dans une dynamique de désinsertion, de désaffiliation et d'exclusion sociale. Les trajectoires des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue et les récits de pratique des intervenantes sont explicites à cet effet. L'aide gouvernementale actuelle ne correspond pas aux réalités et aux besoins vécus par les jeunes femmes itinérantes. La réussite de leur insertion au niveau résidentiel, professionnel et social en dépend largement.

En résumé, les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue utilisent de manière sporadique certains dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Toutefois, ces derniers ne semblent pas toujours pertinents et aidants au sein des trajectoires des jeunes femmes itinérantes car ils ne sont pas utilisés globalement faute d'un véritable accès. De plus, les dispositifs ne sont pas des mesures sociales qui visent une prévention à long terme face aux

dynamiques d'itinérance, de pauvreté et d'exclusion. On assiste à une contradiction institutionnelle au niveau de la gestion du phénomène de l'itinérance au niveau de : 1) des mécanismes visant à faciliter les processus de sortie de la rue; 2) des dynamiques québécoises de lutte contre la pauvreté et 3) des interventions proposées dans l'ensemble.

En ce qui a trait aux populations vulnérabilisées et itinérantes, l'État québécois actuel met davantage d'emphase sur la judiciarisation et sur la gestion pénale que sur la prévention en amont des problèmes engendrés par l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale. La famille et la communauté ne venant plus en aide aux personnes désinsérées et désaffiliées, les organismes communautaires ont de plus en plus la responsabilité de prendre en charge les personnes touchées par la « nouvelle pauvreté ». Les formes de solidarités sont devenues floues, mal définies et souvent paradoxales. Tout comme de Gaulejac et T. Léonetti (1994), nous pensons qu'un certain nombre d'institutions (Direction de la protection de la Jeunesse, Sécurité du Revenu, Système Judiciaire, etc.) sont productrices d'exclusion alors que leur mission devrait plutôt la combattre. Les rapports qu'entretiennent les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue et les intervenantes à l'endroit de l'infrastructure québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (santé et services sociaux, éducation, logement, emploi et culture) sont éloquentes en ce sens.

En fin de recherche, nous nous demandons quelles formes d'interventions étatiques en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale seraient pertinentes afin d'aider les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. L'heure des grands constats est arrivée. La conclusion suivante vise à expliciter quelques pistes d'intervention efficaces et efficientes qui peuvent améliorer les conditions de vie de ce groupe social et rendre possible la réalisation de leurs projets de vie respectifs.

Conclusion : quelques pistes d'intervention

L'objectif de notre mémoire était de comprendre comment les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue utilisent les dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette recherche compréhensive, se situant à la frontière de l'itinérance et de la pauvreté, répond à la volonté de produire de nouvelles connaissances au sujet de ces réalités sociales et plus spécifiquement, au sujet des jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue. Elle nous permet d'explorer de nouvelles dimensions en ce qui a trait à la sortie de rue des jeunes femmes itinérantes et d'établir de nouveaux liens entre les conditions de vie actuelles de ces femmes et leur utilisation des dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les regards croisés portés sur les 12 jeunes femmes itinérantes et les 6 intervenantes révèlent la présence de convergences et de divergences en ce qui a trait aux différents rapports entretenus dans la double méthodologie de reconstruction des trajectoires et des récits de pratique.

L'analyse nous indique que la réalité des jeunes femmes en processus de sortie de la rue est beaucoup plus dynamique que sous-entendent les trois courants à eux seuls : la désinsertion, la désaffiliation et l'exclusion sociale. Nous avons proposé une vision articulatoire de ces notions. Les jeunes femmes itinérantes, vulnérabilisées par une désinsertion et une désaffiliation sociale qui commencent généralement au cours de leur enfance, sont amenées à entrer à la rue de leur plein gré ou malgré elles. De là, s'accroît une dynamique de pauvreté et d'exclusion sociale. Au moment de vivre l'expérience de la rue, elles sont amenées à utiliser des stratégies d'adaptation afin de survivre. La rue n'est pas toujours un espace de socialisation, elle peut devenir également un espace de stigmatisation. Certains éléments déclencheurs vont amener les jeunes femmes à se construire, à la suite de plusieurs tentatives, un processus de sortie de la rue.

L'analyse de nos résultats a permis de démontrer que les processus de sortie de la rue entraînent les jeunes femmes itinérantes dans un monde « entre-deux » qui n'est plus celui de la rue et pas encore celui de la société instituée. Le processus de sortie de la rue est souvent complexe et s'étend sur une longue période de temps. Il est marqué par l'exclusion dans certains droits de citoyenneté tels l'accès égalitaire au logement, l'emploi, la santé, etc. Plus la trajectoire est marquée par la désinsertion sociale, plus le processus peut-être long et nécessiter plusieurs tentatives d'essais et erreurs. Il y a une rupture de certains liens sociaux qui renvoie à la désaffiliation. Ce processus complexe les conduit à établir des stratégies au niveau de l'insertion résidentielle, professionnelle et sociale. Elles commencent généralement par vouloir trouver une certaine stabilité et sécurité sur le plan résidentiel. La sortie de la rue implique donc plusieurs étapes transversales au niveau de

l'insertion. Les jeunes femmes se cherchent un logement, retournent à l'école, suivent des programmes d'employabilité, arrêtent de consommer, tentent de retisser des liens sociaux effilochés, etc.

Aux yeux des jeunes femmes itinérantes, la sortie de la rue n'est pas synonyme de sortie de la pauvreté et pour certaines, elle ne correspond pas à la construction d'un réseau social. Elle n'est que l'amorce d'une insertion dans l'optique d'améliorer des conditions de vie et d'édifier de nouveaux liens d'appartenance. Les jeunes femmes itinérantes utilisent de manière sporadique les dispositifs québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elles entretiennent des rapports de non accessibilité au logement social, de dépendance et de stigmatisation à l'aide sociale, d'insécurité entre la transition à l'aide sociale et au marché du travail ainsi que de continuité en lien avec le soutien avec les ressources. Outre les ressources développées pour les personnes en situation d'itinérance, le recours le plus important en matière de redistribution des ressources collectives s'avère être la Sécurité du Revenu.

En cette fin de mémoire, nous voulons élaborer de nouvelles pistes d'intervention plus ciblées. À partir des récits de pratique des intervenantes et des jeunes femmes itinérantes, nous pouvons identifier quelques pistes d'intervention qui pourraient faciliter les processus de sortie de la rue et peut-être même, la réussite d'une sortie de la rue aux yeux de celles qui la vivent.

En somme, la portée de ce mémoire est surtout de considérer les personnes itinérantes comme des sujets de droit qui méritent une protection et une reconnaissance (Paugam, 2005). Nous croyons que la plateforme de revendications pour une politique en itinérance (RSIQ, 2006) est plus que légitime et que la loi 112 doit être véritablement mise en oeuvre. Le discours des répondantes nous apparaît édifiant et nous pouvons en tirer 3 principales pistes d'intervention :

- A) Dans un premier temps, il s'agit de promouvoir et de favoriser l'accès au logement social. Nous pensons que le logement social peut servir de tremplin à l'amorce de différentes stratégies d'insertion. Le logement social, qui réduit le coût du loyer comparativement à celui se trouvant dans le parc locatif privé, permet de répondre plus facilement à l'ensemble des besoins essentiels et ainsi, accentue la possibilité des personnes à participer à différentes sphères de la société. Il s'avère ainsi important de construire de nouvelles unités de logement social et d'en promouvoir l'accès. Les jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue doivent avoir un toit stable et sécuritaire afin de pouvoir se construire la possibilité de mettre en oeuvre d'autres stratégies d'insertion.

- B) Dans un deuxième temps, il est nécessaire d'offrir un soutien psychosocial *post-sortie* de la rue. La présence des intervenantEs et des ressources est aidante pour les jeunes femmes itinérantes lorsqu'elles entrent ou sont dans la rue. Nous pensons qu'il serait pertinent de développer un accompagnement continu pour les personnes en processus de sortie de la rue. Nous avons remarqué que les jeunes femmes en processus de sortie de la rue étaient encore aux prises dans une dynamique de pauvreté et d'exclusion. En s'incommodant une responsabilité individuelle face à la réussite de leur projet de vie, les jeunes femmes itinérantes peuvent avoir de la difficulté à demander de l'aide. Elles s'isolent donc plus facilement. Le soutien psychosocial *post-sortie* de la rue vient prolonger une relation d'aide qui s'avère souvent aidante pour ces personnes. Des équipes d'intervenants psychosociaux doivent être mises en place pour aller à leur rencontre et leur fournir un soutien communautaire dans leur milieu de vie. Cette manière d'intervenir permet de soutenir les personnes dans leur cheminement et dans l'atteinte de leurs objectifs fixés.
- C) Dans un troisième temps, nous croyons que le Gouvernement québécois doit relever tout un défi en ce qui a trait au marché du travail et à la redistribution de la richesse. Le revenu de l'aide sociale doit être augmenté selon le véritable coût de la vie et le gouvernement doit favoriser la transition entre l'aide sociale et les programmes d'employabilité et/ou le marché du travail. Les jeunes femmes itinérantes apprécient les programmes d'employabilité. Il serait sûrement pertinent de favoriser leur intégration au niveau du marché du travail mais, pour cela, elles ont besoin d'outils et de reconnaissance. Pour l'instant, les programmes d'employabilité semblent plutôt activer les mesures sociales dans une perspective de lutte contre la dépendance et non, de lutte contre la pauvreté. Les interventions publiques actuelles d'insertion en emploi ne permettent pas aux jeunes femmes itinérantes en processus de sortie de la rue de s'insérer à moyen ou long terme sur le marché du travail. À ce niveau, la société québécoise doit se donner des moyens de lutter contre la pauvreté et l'exclusion par l'emploi en se basant sur une logique de citoyenneté.

Finalement, après avoir fait une synthèse des principaux résultats et d'avoir relevé quelques pistes d'interventions nécessaires, de nombreuses questions subsistent à l'issue de ce travail. Nous croyons qu'il serait pertinent de continuer cette recherche et d'approfondir la notion de sortie de la rue chez les jeunes en situation d'itinérance. Nous pensons que les prochaines recherches pourraient comparer les stratégies individuelles et sociales des jeunes hommes et des jeunes femmes en processus de sortie de la rue. Aussi, comme se questionne Lalonde (2000), se peut-il que l'âge signe

les trajectoires ? Il serait peut-être intéressant de comparer les différentes stratégies et logiques d'action chez les femmes itinérantes de différents groupes d'âge. Dans une optique plus globale, il serait intéressant de se pencher sur la sortie de la rue comme telle. Il serait pertinent d'observer comment les jeunes personnes affirmant être sorties d'une situation d'itinérance ont utilisé les mesures de protection sociale et quelle place occupent ces dernières au sein de leur sortie de la rue. Il ne faut pas oublier d'analyser toutes les transformations des politiques sociales en ce qui a trait au logement social, à l'aide sociale, au marché de l'emploi et à l'accès à la santé et aux services sociaux. Lorsque ce sont les conditions de vie des personnes de notre société qui sont en jeu, la pauvreté et l'exclusion, ne nous laissent malheureusement aucun répit.

Bibliographie

- Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens –ATTAC- (2003), *Quand les femmes se heurtent à la mondialisation*, Mille et une nuits, Paris, 190p.
- Autès, Michel et al. (Sous la dir. de Karsz, S.) (2004), *L'exclusion, définir pour en finir*, Éditions Dunod, Paris, 174 p.
- Bauman, Zygmunt (2006), *Vies perdues. La modernité et ses exclus*, Editions Payot et Rivages, Paris, 257p.
- Beauchemin, Jacques; Bourque, Gilles et Duchastel, Jules (1995), « Du providentialisme au néolibéralisme : de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale », Département de sociologie, UQAM, 36p.
- Bellot, Céline (2005), « Contraventions et prison pour les itinérants », *Le Devoir*, 4 mai 2005.
- Bellot, Céline (2003), *Comprendre l'itinérance*, Montréal: RAPSIM, 19 p.
- Bellot, Céline (2003), *Les besoins en logement des jeunes de la rue*. Montréal: Ville de Montréal, 30 p.
- Bellot, Céline (2003), « Les jeunes de la rue : disparition ou retour des enjeux de classe ? », *Lien social et Politiques –RIAC*, 49, printemps 2003, pp. 173-182.
- Bellot, Céline (2000), « La trajectoire : un outil dans la compréhension de l'itinérance », chap. 6, pp.101-119 dans *L'errance urbaine*, (Sous la dir. de) Danielle Laberge, Sainte-Foy : Les Éditions. MultiMondes, 439 p.
- Bellot, Céline (2001), *Le monde social de la rue : expériences des jeunes et pratiques d'intervention à Montréal*. Thèse de doctorat en criminologie dirigée par M.-M. Cousineau, Université de Montréal.
- Bergier, Bertrand (2002), « Le concept d'auteur dans la problématique de l'affranchissement », in *Faire face et s'en sortir*, Volume 1, pp. 171-184.
- Bergier, Bertrand (1996), *Les affranchis*, Éditions Desclée de Brouwer, 233p.
- Blackburn, Jeanne L. (1995), « Nouvelles pratiques et nouvelles perspectives face à la pauvreté des individus et des collectivités : l'action du gouvernement québécois », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8, no1, pp.161-171.
- Boltanski, L. et Chiapello, E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Coll. NRF Essais, Gallimard, 842p.
- Budowski, Monica et Robin Tillman (2001), « Pauvreté et exclusion : définition et usage des concepts, éléments de reformulation et premiers résultats pour la Suisse », *Journées de la statistique publique*, Office fédéral de la statistique.
- Castel, Robert (Sous la dir. de Karsz, S.) (2004), *L'exclusion, définir pour en finir*, Éditions Dunod, Paris, 174 p.

- Castel, Robert (2005), « Devenir de l'État-providence et travail social », dans Jacques Ion, *Le travail social en débats*, La Découverte, 27-49.
- Castel, Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 813p.
- Castel, Robert (1995), « L'exclusion, une notion discutable », *Regards sur la cité*, octobre 1995.
- Charest, René (2003), « L'intervention dans le champ politique de l'itinérance », mémoire de maîtrise en sociologie, avril 2003, UQAM, 118p.
- Châtel, Viviane et Marc-Henry Soulet (2002), *Faire face et s'en sortir, Volumes 1 et 2*, Editions Universitaires Fribourg Suisse.
- Châtel, Viviane et Marc-Henry Soulet (2001), « L'exclusion, la vitalité d'une thématique usée », *Sociologie et sociétés*, vol. 33, no 2.
- Collectif pour un Québec sans pauvreté (2004), « Comparaison entre le projet de loi 57 *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* et la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale* qu'il viendrait remplacer avec des commentaires relatifs aux exigences faites par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et le plan d'action qui en découle », document de travail, 129p. www.pauvreté.qc.ca
- Collectif pour un Québec sans pauvreté (2004), « Le plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté. En avant, en arrière, de côté », 2p. www.pauvreté.qc.ca
- Collectif pour un Québec sans pauvreté (2004), « Back to the future : Que sont les droits devenus ? Quelques tuyaux pour comprendre et analyser les reculs à l'aide sociale », 8p. www.pauvreté.qc.ca
- Collectif pour un Québec sans pauvreté (2004), « Addendum du 3 octobre 2004 pour montrer comment divers changements au régime d'aide sociale présentés à la pièce depuis le printemps 2004 contreviennent à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale », 2p. www.pauvreté.qc.ca
- Collectif pour un Québec sans pauvreté (2004), *Communiqué : Une loi appliquée...avec de graves omissions*, Québec, 2 avril 2004. www.pauvreté.qc.ca
- Colombo, Annamaria (2003), « La sortie de la rue des jeunes à Montréal : processus ou objectif d'intervention ? », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 16, no2, p.192-205.
- Colombo, Annamaria et Michel Parazelli (2002), « Quand la revitalisation urbaine dévitalise la marge sociale juvénile. Un enjeu pour la sortie de la rue », *Frontières*, vol. 15, no 1, p. 39-46.
- Comité ministériel sur la réduction des inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté (2002), *La réduction des inégalités liées à la pauvreté en matière de santé et de bien-être*, Québec.
- Conseil de la famille et de l'enfance (2001), *Prévenir la pauvreté et lutter contre elle dans une vision d'ensemble qui mise sur la famille : mémoire concernant les orientations et les perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté. Ne laissez personne de côté!*, Québec, le Conseil, 25p.
- Conseil de la santé et du bien-être (1996), *L'harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion : avis au ministre de la santé et des services sociaux*, Québec, 79p.

- Conseil des Montréalaises (2006), *Les femmes et le logement à Montréal*, Montréal, décembre, 46p.
- Conseil du statut de la femme (2002), *Mémoire sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et sur le projet de loi no 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, [recherche et rédaction : Nathalie Roy], Québec, le Conseil, 34p.
- Davidson, Marielle (1997), « Inadéquation des problèmes vécus et des ressources disponibles : récits de femmes itinérantes », Mémoire de maîtrise en intervention sociale dirigé par S. Roy, UQAM, Montréal.
- Desbiens, Sylvie (1999), « L'intervention d'enracinement social auprès des femmes devenues itinérantes quand elles ont vécu de la violence sexuelle. », Mémoire de maîtrise en intervention sociale dirigé par S. Roy, UQAM, Montréal
- Dufour, Rose (2000), « Trois vilains petits canards. Étude sur la filiation de parenté et la désaffiliation sociale », chapitre 8 dans *L'errance urbaine*, sous la direction de Danielle Laberge, pp.137-159.
- Duval, Michelle et al. (2005), *Les organismes communautaires au Québec*, Gaétan Morin éditeur, Montréal, 164p.
- Ehrenreich, Barbara (2001), *L'Amérique Pauvre, Comment ne pas survivre en travaillant*, Paris, Éditions Grasset, 339p.
- Fellegi, Ivan P. (1997), « À propos de la pauvreté et du faible », www.statcan.ca/français/concepts/poverty/pauc/pauv_fhtm
- Fontan, Jean-Marc (Sous la dir. de). (1997), « Présentation : croissance dans l'appauvrissement, le retour en force des inégalités », *Cahiers de recherche sociologique*, no 29, p.5-15.
- Fortier, Jean et Shirley Roy (1996), Les jeunes de la rue et l'intervention : quelques repères théoriques, *Cahiers de recherche sociologique*, no 27, p. 127-152.
- Fournier, Louise et al. (1996), *Sans domicile fixe, au-delà du stéréotype*, Méridien, 341p.
- Front d'action populaire en réaménagement urbain – FRAPRU (2005), « Femmes et itinérance : des stratégies de vie qui diffèrent », Montréal, www.frapru.qc.ca
- Front d'action populaire en réaménagement urbain – FRAPRU (2000), « Dossier noir. Logement et pauvreté au Québec et Logement au Québec : femme et pauvreté », Montréal, www.frapru.qc.ca .
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec (2004), « Lutte à la pauvreté et réforme de l'aide sociale, Argumentaire contre les mensonges du Ministre Béchard », Document de travail préparé par Jean-Yves Desgagnés et Éric Bondo, octobre.
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec (2004), « Le projet de loi 57 : un détournement de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale », Mémoire du FCPASQ, septembre.
- Gaulejac, Vincent de et Taboada Léonetti, Isabel (1994), *La lutte des places : Insertion et désinsertion*, Éditions Desclée de Brouwer, Paris, 287p.

- Gauthier, Madeleine (1999), *Lien social et pauvreté : repérage et profil des jeunes précaires qui vivent seuls en milieu urbain*, Institut québécois de recherche sur la culture, Sainte-Foy, Québec, 282p.
- Gauthier, Madeleine (1995), « L'exclusion, une notion récurrente au Québec mais peu utilisée ailleurs en Amérique du Nord », *Lien social et Politiques-RIAC*, no 34, automne 1995, pp.151-156.
- Giddens, Anthony (1994), *Les conséquences de la modernité*, Éditions L'Harmattan, Paris, 192p.
- Giddens, Anthony (1987), *La constitution de la société*, Presses universitaires de France, 474p.
- Goldberg Schaffner, G et E. Kremen (1990), « The feminization of poverty: discovered in America », dans G. Schaffner Goldberg et E. Kremen, *The feminization of poverty in America?* (p. 1-15). Westport: Greenwood Press.
- Gouvernement du Québec (2004), *Briller parmi les meilleurs : La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec*, Québec (www.briller.gouv.qc.ca)
- Harman, L.D. (1992). « The feminization of poverty: an old problem with a new name », *Canadien Women studies*, 12 (4), 6-9.
- Hurtubise, Roch, Shirley Roy et Céline Bellot (2003), "Youth Homelessness: The Street and Work. From Exclusion to Integration", in *Youth and Work in the Post-Industrial City of North America and Europe*. Ed. Laurence Roulleau-Berger, Boston: Brill Leiden, p. 395-407.
- Jenson, Jane (2000), *Thinking about marginalization: What, Who and Why?*, CPRN, Ottawa.
- Joyal, André (1994), « Pour en finir avec la pauvreté », *L'Action nationale*, 84, no7, sept, p.950-966.
- Karabanow, Jeff et al. (2005), *Sortir de la rue : Explorer les stratégies utilisées par les jeunes Canadiens pour abandonner la vie dans la rue*, Université de Dalhousie, 306p.
- Karsz, Saul et al. (2004), *L'exclusion, définir pour en finir*, Éditions Dunod, Paris, 174p.
- Laberge, Danielle, Shirley Roy, Daphné Morin et Marielle Rozier (2002), « Entre la survie et la sortie de la rue : le discours des femmes itinérantes », in *Faire face et s'en sortir. Vol 1 : négociation identitaire et capacité d'action*. Sous la dir. de Vivianne Châtel et Marc-Henry Soulet, p. 36-45. Suisse : Université de Fribourg, 278 p.
- Laberge, Danielle et Shirley Roy (2001), « Pour être il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public », *Sociologie et Sociétés*, vol. XXXIII, no 2, p. 115-131.
- Laberge, Danielle. (Sous la dir. de) (2000), *L'errance urbaine*, Sainte-Foy : Les Éditions MultiMondes, 439 p.
- Laberge, Danielle, Daphné Morin, Shirley Roy et Marielle Rozier. (2000), « Capacité d'agir sur sa vie et inflexion des lignes biographiques : le point de vue des femmes itinérantes », *Santé mentale au Québec. Dossier Itinérance*, vol. XXV, no 2, p. 21-39.
- Laberge, Danielle, Mario Poirier et René Charest. (1998), « Un étranger dans la cité : la présence de l'itinérant et la représentation de l'itinérance », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, no 1, p. 19-24.

- Laberge, Danielle, Mario Poirier et René Charest. (Sous la dir. de) (1998), « L'itinérance », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, no 1, 178 p.
- Laberge, Danielle, Marie-Marthe Cousineau, Daphné Morin et Shirley Roy (1995), « De l'expérience individuelle au phénomène global : configuration et réponses sociales à l'itinérance », *Montréal : Les Cahiers de recherche du CRI*, no 1, 23 p.
- Laberge, Danielle et Shirley Roy (1994), « Interroger l'itinérance : stratégies et débats de recherche », *Cahiers de recherche sociologique*, no 22, p. 93-112.
- Lalonde, Lise (2000), *Représentations de l'itinérance contemporaine et de la gestion sociale de ses marges à Montréal*, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 643p.
- Lamarre, Marie-Josée (2000), « Choisir la rue : au-delà du mythe, les difficultés d'être citoyenne », *Actes des colloques du Conseil de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale*, CRI, 5p.
- Larose, Gérald (2002), « Projet de loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale : ne pas boudier son plaisir ! », *Nouvelles pratiques sociales*, 15, no 1, p.1-8.
- Le Goff, Frédérique, Christopher McAll et Catherine Montgomery (2002), *La crise du communautaire : expériences d'intervention auprès de jeunes sans-emploi*, Rapport de recherche soumis au FQRSC, 195 p.
- Lemieux, Georges (2002), *Redites à tout le monde qu'on existe ! positions du Conseil permanent de la jeunesse en matière de lutte contre la pauvreté (1987-2002) : mémoire présenté dans le cadre des consultations relatives à la Stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion*, Conseil permanent de la jeunesse, Québec, 19 p.
- Lhoumeau, Stéphanie (Sous la dir. de Marie-Marthe Cousineau) (1997). *Le cheminement de vie de jeunes filles sans domicile fixe : une étude qualitative*. Montréal : Centre international de criminologie comparée, 121 p.
- Lussier, Véronique, Mario Poirier, R. Letendre, M. Morval, P. Michaud, S. Gilbert et A. Pelletier (2002). « La quête au cœur de l'absence : les réseaux relationnels de jeunes itinérants », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 23, no 3, p. 79-103.
- Lussier, Véronique et Mario Poirier (2000). « La vie affective des jeunes adultes itinérants : de la rupture à la hantise des liens ». *Santé mentale au Québec. Dossier Itinérance*, vol. XXV, no 2, p. 67-89.
- Martuccelli, Danilo (1999), *Sociologies de la modernité*, Éditions Gallimard, Paris, 709p.
- Mayer, Robert (2002), *Évolution des pratiques en service social*, Éditions Gaétan Morin, Boucherville, 489p.
- McAll, Christopher et al. (2003), « Rapports sociaux et production de la pauvreté, reconnaître les responsabilités, partager les savoirs », *Document produit pour le Conseil de Santé et du Bien-être*, 141p.
- McAll, Christopher et al. (2001), *Se libérer du regard, agir sur la pauvreté au centre-ville de Montréal*, Éditions Saint-Martin, 150p.

- McAll, Christopher (1995), « Les murs de la cité : territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté », *Lien social et Politiques-RIAC*, no 34, automne 1995, pp 81-93.
- Messu, Michel (2003), *La pauvreté cachée; une analyse bachelardienne du concept de pauvreté*, Éditions de l'Aube, 178p.
- Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2004), *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec, le Ministère, 79p.
- Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2001), *Orientations et perspectives d'avenir en matière de lutte contre la pauvreté*, Québec, le Ministère, 37p.
- Ministère des Finances (2004), *Budget 2004-2005 : Réduction d'impôt*, Québec, Gouvernement du Québec, www.finances.gouv.qc.ca.
- Ministère des Finances (2002), *300 millions de dollars pour la lutte contre la pauvreté*, Québec, le Ministère, 17p.
- Ministère de la santé et des services sociaux (2005), Québec.
- Ninacs, William et al. (2003), *Le collectif pour un Québec sans pauvreté : étude de cas*, Caledon, Institute of Social policy, 17p.
- Ninacs, Williams A. (1997), « Le service social et l'appauvrissement vers une action axée sur le contrôle des ressources », *Cahiers de recherche sociologique*, 29, p.59-75.
- Noël, Alain (2005), « Priorité au soutien du revenu : La mise en œuvre de la Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale », Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CPDS), Université de Montréal, 16p.
- Noël, Alain (2003), *Une loi contre la pauvreté : la nouvelle approche québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Montréal, Département de science politique, Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CPDS), Université de Montréal, 26p. www.cpbs.umontreal.ca/fichier/cahiercpds03-01.pdf.
- Noël, Alain (2002), « Une loi contre la pauvreté : la nouvelle approche québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », *Lien social et politique, RIAC*, no 48, p.103-110.
- O'Reilly-Fleming, T. (1993), *Down and out in Canada. Homeless Canadians*. Toronto: Canadian Scholars' Press Inc.
- Panet-Raymond, J., Céline Bellot et M. Goyette. (2003), *Le développement de pratiques partenariales favorisant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes: l'évaluation du Projet Solidarité Jeunesse*. Québec: MESS/FQRSC, 197 p.
- Parazelli, Michel (2002), *La rue attractive*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 358 p.
- Parazelli, Michel (2002), « Quand la revitalisation urbaine dévitalise la marge sociale juvénile. Un enjeu pour la sortie de la rue », *Frontières*, automne 2002, pp.39-46.

Parazelli, M. (2000), « L'imaginaire familialiste et l'intervention sociale auprès des jeunes de la rue : une piste d'intervention collective à Montréal ». *Santé mentale au Québec. Dossier Itinérance*, vol. XXV, no 2, p. 40-66.

Parazelli, M. (2000), « Quand la marge devient un lieu de vie », in *Être jeune en l'an 2000*. Madeleine Gauthier, Luce Duval, Jacques Hamel et Bjenk Ellefsen, p. 69-73. Québec : Les Presses de l'Université Laval et Les Éditions de l'IQRC.

Parazelli, Michel (1996), « Les pratiques de socialisation marginalisée des jeunes de la rue dans l'espace urbain montréalais », *Cahiers de recherche sociologique*, no 27, p. 47-62.

Paugam, Serge (2005), *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Presses universitaires de France, Collection le lien social, Paris, 276p.

Paugam, Serge (2000), *La disqualification sociale*. Presses universitaires de France, Édition Quadrige, Paris, 256p.

Plante, M.-C.; Caroline Morin, Marie-Andrée Bruneau et Lucie Nadeau (1999). « Women Without Homes: A Growing Phenomenon ». *The Canadian Journal of CME/*, p. 193-204.

Poirier, Mario (2002), « Les problèmes identitaires du jeune adulte sans domicile fixe ». *Faire face et s'en sortir*, vol 2. Sous la dir. de Vivianne Châtel et Marc-Henry Soulet, p. 213-220. Fribourg : Éditions Universitaires, 278 p.

Poirier, Mario, Véronique Lussier, Robert Letendre, Pierre Michaud, Monique Morval, Sophie Gilbert et Annie Pelletier (1999), *Relations et représentations interpersonnelles des jeunes adultes itinérants*, Montréal : Groupe de recherche sur l'itinérance des jeunes adultes (GRIJA), 179 p.

Poirier, Mario (1996), « La relation d'aide avec les jeunes adultes itinérants », *Cahiers de recherche sociologique*, no 27, p. 87-97.

Québec (2002), *La volonté d'agir, la force de réussir : Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Rapports d'activités/ Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (1999), Sainte-Foy, Québec : Publications du Québec.

Reitsma-Street, Marge et al. (2001), *Options en matière de politiques de logement urbain pour les femmes vivant dans la pauvreté un projet de recherche-action dans trois villes canadiennes*, Condition féminine, Canada, 113 p.

Rose, Ruth (2004), *Pour un état socialement responsable*, Mémoire présenté par 14 groupes de femmes au Ministre des Finances Mr. Yves Séguin dans le cadre des consultations prébudgétaires du budget 2004-2005, Montréal, 27p.

Roy, Shirley et Marc-Henry Soulet (Sous la dir. de) (2001), « Présentation. L'exclusion : changement de cap », *Sociologie et Sociétés*, vol. XXXIII, no 2, p.3-11.

Roy, Shirley (1995), « L'itinérance : forme exemplaire d'exclusion sociale », *Lien social et Politiques - RIAC*, no 34, p. 73-80.

Soulet, M-H. (2003), « Faire face et s'en sortir, vers une théorie de l'agir faible. », Dans Châtel, V. et Soulet, M-H. (Édit), *Agir en situation de vulnérabilité* (pp. 167-213) Québec : Les presses universitaires de Laval.

Strobel, Pierre (1996), « De la pauvreté à l'exclusion: société salariale ou société des droits de l'homme », *Revue internationale de sciences sociales*, juin, 148.

Townsend, Peter (1979), *Poverty in the United Kingdom*, Los Angeles: University of California Press.

Vaneuville, Marie-Claire (2005), *Femmes en errance, de la survie à l'existence*, Association Femmes SDF, Éditions Chronique sociale, Lyon, 118p.

Ulysse, Pierre-Joseph et Lesemann, Frédéric (2004), *Citoyenneté et pauvreté*, Presses de l'Université du Québec, 308p.

Ulysse, Pierre-Joseph et Lesemann, Frédéric (2003), *Frente a la exclusion social qué caminos ? Los casos de Québec y Argentina*, INRS, Montréal, 174p.

Wratten, Ellen (1995), « Conceptualizing urban poverty », *Environnement and urbanization*, vol 7(1), pp. 1126.

Annexe I

Questions d'entretien semi-dirigé

Grille d'entrevue avec les jeunes femmes itinérantes :

AVANT

- Est-ce que tu pourrais me raconter comment tu es arrivée dans la rue ?

PENDANT

- Peux-tu me parler de tes conditions de vie à ce moment-là ?
- Quelle était ta réalité de vie au niveau de l'emploi, du logement, des études, ton revenu, de ton entourage ?
- Avais-tu des projets durant cette période ?
- Quel est l'événement qui t'a conduit à sortir de la rue ? (pourquoi et comment)

LA SORTIE DE LA RUE

- Comment as-tu fait pour te sortir de la rue ?
- Quelles ont été les actions que tu as posées ?
- Quelles ont été les difficultés que tu as rencontrées durant cette période ?
- Qu'est-ce qui t'as aidé ou qui t'aide encore ?
- Quel a été ou est le rôle de ton entourage ? Des ressources ? Des programmes gouvernementaux ?
- Comment décrirais-tu ta situation actuelle au niveau de l'emploi, du logement, des études/formation, de ton revenu ou de ton entourage ? Tes conditions de vie actuelles ? (retour vers le mode de vie antérieure, stabilité, ...)
- Comment te sens-tu par rapport à ta vie actuelle ?
- Selon toi, qu'est-ce qui pourrait être fait pour aider des jeunes qui ont vécu la même réalité que toi ?

TES ASPIRATIONS

- Aujourd'hui, comment entrevois-tu ton futur ?
- Quelles sont tes aspirations individuelles ?
- Qu'est-ce qui pourrait t'aider dans tes projets (ce que la société peut offrir) ?

Grille d'entrevue avec les intervenantes :

- 1) Quel est le portrait des femmes qui fréquentent ta ressource ?
- 2) Quels sont les services offerts par ta ressource ?
- 3) Comment intervienstu avec les femmes qui fréquentent ta ressource (globalement) ?
- 4) Raconte-moi un exemple d'intervention spécifique que tu as fait auprès d'une femme « itinérante » qui voulait sortir de la rue (spécifiquement) ?
- 5) Par quelle trajectoire passent-elles généralement ?
- 6) Quelles sont les ressources où tu réfères les femmes qui ont connu la rue ?
- 7) Quelles mesures (formation, emploi, logement, organismes, aide sociale, etc.) utilisez-vous ?
- 8) Quels sont les défis ou les difficultés que tu rencontres lors de tes interventions ?
- 9) Est-ce qu'il y a des mesures (communautaires, gouvernementales) aidantes pour les femmes ?
- 10) Est-ce qu'il y a des mesures qui sont moins pertinentes ou moins aidantes ?
- 11) Est-ce que les programmes gouvernementaux répondent aux besoins des femmes ?
- 12) À quelles mesures d'aide les femmes itinérantes ont-elle accès ? N'ont pas accès ?
- 13) Selon toi, qu'est-ce qui aiderait les femmes à se sortir de la rue ?
- 14) Si il y a un manque, que faudrait-il mettre sur pied pour aider les femmes à se sortir de la rue ?

Annexe II Fiche signalétique

Numéro d'identification : _____
Date de la rencontre : _____
Endroit : _____
Durée de l'entrevue : _____

Âge : _____

Lieu d'origine : _____

Scolarité complétée : _____

À l'école présentement ? : _____

Emplois antérieurs :

Situation actuelle d'emploi : _____

Revenu annuel : _____

Statut civil : _____

Nombre d'enfants : _____

Où habites-tu présentement ?

Combien de temps as-tu été dans la rue ?

Depuis combien de temps tentes-tu de sortir de la rue ?

Annexe III

Formulaire de consentement

Responsable de la recherche : Marie-Christine Plante, étudiante à la maîtrise de l'Université de Montréal, École de service social.

Directeur de recherche : Pierre Joseph Ulysse, professeur à l'École de service social de l'Université de Montréal.

Buts et retombées de la recherche :

Cette recherche vise à comprendre comment les jeunes femmes qui sont en processus de sortie de la rue utilisent les dispositifs québécois de lutte à la pauvreté. Nous cherchons à dégager un profil des femmes itinérantes en processus de sortie de la rue, à repérer les stratégies d'intervention publiques et communautaires mises en place à leur égard, à comprendre comment les jeunes femmes utilisent dans leurs projets individuels de sortie de la rue les dispositifs de lutte à la pauvreté et à élaborer de nouvelles pistes d'intervention plus ciblées.

Votre participation à la recherche :

Votre participation à la recherche consiste :

1) À réaliser une entrevue enregistrée d'environ une heure durant l'été 2006 avec la responsable de recherche portant sur votre expérience de sortie de la rue. Les entrevues auront lieu dans un endroit discret où l'anonymat et la confidentialité seront respectés, tel un bureau d'une ressource d'aide ou un parc. Les thèmes abordés seront : l'expérience vécue dans la rue. C'est-à-dire, chercher à comprendre les conditions de vie et la durée de cette expérience. 2) Par la suite, c'est de parvenir à comprendre quelles sont les actions entreprises pour que les jeunes femmes puissent se construire la possibilité de se sortir de la rue. Il s'agit de savoir quelles sont les formes d'action mais également, de connaître les difficultés et les aspects plus positifs des démarches effectuées. Ensuite, il sera questionné sur les perceptions que la personne a de ses conditions de vie et sur les actions entreprises pour se hisser de la pauvreté.

Cette participation est volontaire. Que vous acceptiez ou non de participer à cette étude, votre choix n'affectera en aucun cas les relations que vous avez avec l'organisme de référence. De plus, vous pouvez cesser de participer en tout temps à ce projet et ce, sur simple avis verbal et sans donner d'explication. En cas de retrait, les informations recueillies seront détruites.

Confidentialité :

Nous vous assurons la confidentialité de vos propos. Aucune information ne sera transmise à qui que ce soit. Toutefois, en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, le chercheur qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis, parce qu'il est victime d'abus sexuels ou est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence, est tenu de la déclarer au Directeur de la protection de la jeunesse. De la même façon, si une participante révèle pendant l'entrevue des informations indiquant un danger imminent de mort (y compris par suicide) ou de blessures graves pour une personne ou un groupe de personnes, le chercheur se verrait dans l'obligation, soit de prévenir la ou les personnes menacées, soit d'en avertir les autorités compétentes.

Pour garantir cette confidentialité, des précautions seront prises pour les bandes audio enregistrées. Lors de la transcription de l'entrevue, votre nom sera remplacé par un pseudonyme. Seule la responsable de recherche et la personne qui assure la transcription de l'entrevue auront accès aux bandes audio. Ces dernières seront conservées dans un endroit sécuritaire sous clé. Les cassettes seront détruites à la fin du projet de recherche, soit en juin 2013.

Inconvénients de votre participation :

À notre connaissance, votre participation à cette recherche ne peut vous causer aucun préjudice. Si votre participation fait ressurgir des situations ou des difficultés que vous croyez oubliées, la responsable de recherche s'engage à vous fournir les coordonnées d'intervenants pouvant vous aider à surmonter cette situation.

Avantages de votre participation :

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur la pauvreté, l'itinérance au féminin et la sortie de la rue.

Indemnité :

Votre participation à la recherche sera compensée d'un montant de 15\$.

Consentement :

En signant ci-dessous, vous acceptez de participer à la recherche.

Les participantes peuvent à tout moment communiquer avec la chercheuse au numéro indiqué ultérieurement s'ils ont des questions ou, pour se retirer de la recherche.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'Ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel suivante : ombudsman@umontreal.ca

Signature du consentement :

J'ai lu et compris les informations ci-dessus concernant les objectifs poursuivis par la recherche et mon rôle dans la recherche. Après avoir pris connaissance des informations qui m'ont été données, j'accepte librement de participer à ce projet.

Signature de la participante

Date

Nom de la participante

J'ai expliqué l'ensemble des éléments du formulaire de consentement et j'ai répondu à toutes les questions. Je me suis assurée que la personne pouvait donner un consentement libre et éclairé.

Signature de la responsable de recherche

Date

Marie-Christine Plante,

Téléavertisseur : 853-4335

mcplante80@hotmail.com

<p>Merci d'avoir accepté de participer ! Votre participation à la recherche est inestimable pour l'acquisition de nouvelles connaissances.</p>
--

Tableau I
Portrait des jeunes femmes itinérantes

Jeunes femmes	Age	Temps passé dans la rue	Processus de sortie de rue depuis :	Critère(s) de stabilité	Situation actuelle	Revenu
Pascale	23	1 an et demi	2 ans	Logement	Chambre/mois Célibataire Diplôme sec.	Aide sociale (566\$)
Lisandre	21	3ans	3ans	Naissance de son enfant; Logement	Appartement Célibataire Secondaire 2	Aide-sociale
Valérie	22	1 an	2 ans	Logement; Retour à l'école	Appartement Célibataire Secondaire 4 Est à l'école	Aide sociale
Nadine	24	7 ans	4 ans	Logement; Enceinte; arrêt de consommation par méthadone	Appartement Célibataire Secondaire 4	Aide sociale
Sophie	23	5 ans et 1/2	1 an	Hospitalisation; Arrêt de consommation	Foyer de groupe Célibataire Secondaire 2 Problèmes de santé	Solidarité Sociale (835\$)
Christiane	26	6 mois	Depuis toujours	Arrêt de consommation; Chien	Appartement avec suivi communautaire Célibataire A un diplôme Contractuelle dans un OSBL	Solidarité sociale Aide parentale Vente de marijuana
	25	10 ans	5 mois	Projet Naomie;	Recherche	Aide

Caroline		avec aller-retour		Chien Centre de jour	d'appartement Célibataire Secondaire 1	sociale Quête
Juliette	26	5 ans avec aller-retour	6 mois	Logement	Appartement Vit avec un conjoint 1 enfant Recherche d'emploi Secondaire 4	Aide sociale Aide parentale
Marie	27	1 an	6mois	Hébergement communautaire depuis 1 mois Arrêt de consommation par injection	En attente d'un HLM 2 enfants Recherche d'emploi Secondaire 3	Aide sociale avec contrainte en emploi (715\$)
Rosalie	23	5 ans avec aller-retour	1 an	Appartement supervisé et hébergement communautaire Arrêt de consommation depuis 1 an	En recherche d'un logement En recherche d'emploi Célibataire Secondaire 3	Aide sociale depuis 4 mois (557\$)
Marielle	18	2 ans	5 mois	Arrêt de consommation Maison d'hébergement Retour à l'école	Secondaire 3-5 Est dans une École de la rue Veut aller rester dans un foyer supervisé Célibataire	920\$/mois Programme d'employabilité en lien avec une École de la rue N'a jamais été prestataire de la Sécurité du Revenu
Katherine	19	7 ans	Sortie de la rue depuis 7	Depuis 3 mois, est en appartement	Secondaire 1-3 Est dans une	935\$/mois Dans un

			ans.	stable.	École de la rue Appartement Célibataire	programme d'employa- -bilité A déjà été prestataire de la Sécurité du Revenu
--	--	--	------	---------	---	---

Tableau II
Le portrait des intervenantes

Intervenantes	Age	Nombre d'années en intervention depuis le début	Nombre d'années en intervention auprès des femmes et/ou des jeunes en difficulté	Ressource actuelle	Approches prônées en intervention
Nathalie	30	10	8	Centre d'hébergement pour femmes en difficulté	Approche égalitaire et de réduction des méfaits
Rosalie	32	6	6	Centre d'hébergement pour femmes en difficulté	Approches féministe et égalitaire
Geneviève	35	13	10	Centre de jour pour jeunes en difficulté	Valeurs humanistes et réduction des méfaits
Marika	26	5.5	5.5	École de la rue	Approches favorisant le respect de la dignité de la personne : Féministe, réduction des méfaits, humaniste existentialiste et systémique
Michelle	31	5	5	Centre d'hébergement pour femmes en difficulté	Approche féministe
Frédérique	Environ 55 ans	X	X	Centre d'hébergement pour femmes en difficulté	Approche égalitaire, accueil, soutien, approche par problème.